



Situation de L'ASSAINISSEMENT dans le monde

Un appel pressant à améliorer l'assainissement au profit de la santé, de l'environnement, de l'économie et de la société



Organisation
mondiale de la Santé

unicef 

pour chaque enfant

Publié par l'UNICEF et l'OMS
Division des programmes/WASH
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis
www.unicef.org/wash

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2020

Pour citer ce document : Situation de l'assainissement dans le monde : *un appel pressant à améliorer l'assainissement au profit de la santé, de l'environnement, de l'économie et de la société* New York : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2020

UNICEF ISBN 978-92-806-5244-4
OMS ISBN 978-92-4-002868-5 (version électronique)
OMS ISBN 978-92-4-002869-2 (version imprimée)

La reproduction d'une quelconque partie de cette publication est sujette à autorisation. Pour en savoir plus sur les droits d'utilisation de nos publications, veuillez contacter nyhqdoc.permit@unicef.org.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNICEF ou de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillés ou tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et produits commerciaux soient agréés ou recommandés par l'UNICEF ou l'OMS de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'UNICEF et l'OMS ont pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le contenu publié est diffusé sans aucune garantie expresse ou implicite. La responsabilité de son interprétation et de son utilisation incombe au lecteur. Ni l'UNICEF ni l'OMS ne sauraient en aucun cas être tenus responsables des préjudices subis du fait de son utilisation.

Les déclarations figurant dans cette publication expriment les opinions des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les points de vue de l'UNICEF ou de l'OMS.

Édition : Jeff Sinden. Graphisme : Blossom. Tous les graphiques ont été élaborés par Cecilia Silva Venturini.

Remerciements

Le présent rapport est le fruit d'une collaboration entre un grand nombre de personnes, relecteurs et rédacteurs compris. Il a été élaboré sous la direction de Brooke Yamakoshi (Spécialiste WASH, UNICEF) et Kate Medlicott (Cheffe d'équipe chargée de l'assainissement et de la gestion des eaux usées, OMS), sous la supervision et avec l'appui de Kelly Ann Naylor (Directrice associée WASH, UNICEF) et Bruce Gordon (Coordonnateur WASH, OMS). Il a été compilé et édité par Clarissa Brocklehurst et Simon Mead.

Ce document n'aurait pu voir le jour sans la précieuse contribution des auteurs du contenu textuel et graphique, notamment :

- Siège de l'UNICEF : Bisi Agberemi, Lizette Burgers, Guy Hutton et Leah Selim.
- Bureau de pays de l'UNICEF au Togo : Tagha Assih et Fataou Salami.
- Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Eva Barrenberg et Ryan Schweitzer.
- OMS : Sophie Boisson, Betsy Engebretson, Fiona Gore, Mark Hoeke, Sofia Murad et Marina Takane.
- Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène : Rob Bain, Rick Johnston, Francesco Mitis et Tom Slaymaker.

Nous tenons à remercier Canisius Kanangire, Secrétaire exécutif du Conseil des ministres africains sur l'eau, qui a facilité l'apprentissage à l'étape de préparation des lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique, et Amaka Godfrey, qui a dirigé l'élaboration desdites directives, qui était en cours parallèlement à l'ébauche du présent document. Un grand merci à deux des auteurs des directives, Goufrane Mansour et Peter Hawkins, qui ont rédigé les sections sur les solutions de financement et le renforcement des capacités, respectivement, et contribué à la révision du présent document. Nous souhaitons également remercier Ann Thomas et Mitsunori Odagiri (UNICEF en Indonésie), Siddhi Shrestha (UNICEF au Népal), Jolly Ann Maulit (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre), Gloria Lihemo (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud), et Oliver Schmoll et Shinee Enkhtseteg (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe), qui se sont chargés de la révision des études de cas figurant dans le présent rapport. Nous adressons enfin nos remerciements à Jan Willem Rosenboom (Bill and Melinda Gates Foundation) et Andrés Hueso (WaterAid), pour leur rigoureux travail de révision, et Leanne Burney et Cheng Li (ONU-Eau) pour leur précieuse contribution.

Table des matières

1

POURQUOI LE PRÉSENT RAPPORT EST-IL NÉCESSAIRE ?

1.1 Définir l'enjeu

1.2 Choses à savoir avant de consulter le présent rapport

2

14 QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DÉCOULANT DE MAUVAISES CONDITIONS D'ASSAINISSEMENT ?

15 2.1 Effets sanitaires

17 2.2 Coûts économiques

2.3 Incidences sociales

3

20 QUELS ONT ÉTÉ LES PROGRÈS ACCOMPLIS EN FAVEUR D'UN ACCÈS UNIVERSEL À L'ASSAINISSEMENT ? 30

21 3.1 L'assainissement au sein des ménages 31

26 3.2 L'assainissement dans les écoles 42

28 3.3 L'assainissement dans les établissements de soins de santé 46

3.4 L'assainissement au sein des populations déplacées de force 49

Remerciements	3
Avant-propos	8
Acronymes et abréviations	10
Résumé analytique	11
Notes de fin	90



**OÙ EN SONT LES
POLITIQUES ET LES
FINANCEMENTS
EN FAVEUR DE
L'ASSAINISSEMENT ?**

**52 IMAGINER UN
AVENIR MEILLEUR :
IL EST POSSIBLE DE
CONSIDÉRABLEMENT
ACCÉLÉRER LES PROGRÈS**

**62 LES GOUVERNEMENTS PEUVENT ACCÉLÉRER LES
PROGRÈS EN MATIÈRE
D'ASSAINISSEMENT GRÂCE À
DES STRATÉGIES ÉPROUVÉES
ET EFFICACES 66**

**4.1 53
La situation de
l'assainissement sur le
plan politique**

**4.2 56
Les coûts liés à la
mise en œuvre d'un
assainissement
universel**

**4.3 59
D'où proviennent les
investissements et à
combien s'élèvent-ils ?**

**6.1 68
Une bonne gouvernance
passe d'abord par un
leadership, une coordination
et une réglementation
efficaces**

**6.2 72
Un financement public
judicieux permet de débloquer
des investissements efficaces
auprès des ménages et du
secteur privé**

**6.3 75
Le renforcement des
capacités à tous les niveaux
favorise les progrès et le
maintien des services**

**6.4 79
Des données fiables
permettent d'améliorer
la prise de décisions et la
redevabilité**

**6.5 82
L'innovation permet de
définir des approches plus
efficaces et de surmonter
les difficultés émergentes**

Tableaux, figures et encadrés

TABLEAUX

TABLEAU 1 : Charge de morbidité directement ou indirectement liée à un assainissement inadéquat, 2016	21
--	----

FIGURES

FIGURE 1 : Des risques pour la santé peuvent exister à toutes les étapes de la chaîne d'assainissement	24
FIGURE 2 : Pertes économiques liées à un assainissement inadéquat, par région (en pourcentage du PIB), 2019	26
FIGURE 3 : Échelle de services du JMP pour le suivi de l'assainissement au sein des ménages à l'échelle internationale	33
FIGURE 4 : Couverture mondiale des services d'assainissement, 2000-2017	33
FIGURE 5 : Progrès vers l'élimination de la défécation à l'air libre, 2000-2017	34
FIGURE 6 : Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre et vivant dans des communautés où au moins un ménage suit cette pratique, 2015-2018	36
FIGURE 7 : Évolution de la couverture des services d'assainissement élémentaires chez les quintiles les plus riches et les plus pauvres, 2000-2017	37
FIGURE 8 : Pourcentage de la population utilisant des installations raccordées à un réseau d'égouts, des fosses septiques, des latrines et d'autres systèmes améliorés sur site en 2017, et variation en points de pourcentage entre 2000 et 2017	39
FIGURE 9 : Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, 2017	40
FIGURE 10 : Pourcentage de la population disposant de services d'assainissement en 2000 et 2017, et rythme de hausse requis pour réaliser les cibles des ODD d'ici à 2030	41
FIGURE 11 : Échelle des services d'assainissement en milieu scolaire	42
FIGURE 12 : Couverture des services d'assainissement en milieu scolaire aux niveaux régional et international, 2015 et 2019	43
FIGURE 13 : Pourcentage d'écoles en Afrique subsaharienne rurale dont l'ensemble des installations d'assainissement satisfont à des critères supplémentaires, 2017	44
FIGURE 14 : Échelle des services d'assainissement dans les établissements de soins de santé	47
FIGURE 15 : Pourcentage d'établissements de soins de santé pourvus de composantes d'assainissement élémentaires à travers trois pays, 2019	47
FIGURE 16 : Pourcentage d'établissements de soins de santé dépourvus de services d'assainissement, 2019	48
FIGURE 17 : Services d'assainissement disponibles chez les populations réfugiées et non réfugiées en Afghanistan	51

FIGURE 18 : Nombre de pays indiquant disposer de politiques officiellement approuvées et appuyées par les ressources nécessaires, 2019	54
FIGURE 19 : Nombre de pays disposant de politiques et de plans pour la gestion des boues fécales en milieu urbain, 2019	54
FIGURE 20 : Pourcentage de pays interrogés disposant de normes nationales officielles relatives à la gestion des eaux usées et des boues fécales, à l'assainissement sur site et à une utilisation en toute sécurité des services, 2019	55
FIGURE 21 : Coûts annualisés liés à la mise en œuvre d'un assainissement universel à travers le monde, 2017-2030	56
FIGURE 22 : Coûts annualisés liés à la mise en œuvre d'un assainissement universel géré en toute sécurité, par région ODD, 2017-2030	57
FIGURE 23 : Déficit de financement annuel en milieu rural/urbain empêchant d'atteindre les cibles nationales en matière d'assainissement	60
FIGURE 24 : Pourcentage de pays indiquant que plus de 80 % des coûts d'exploitation de maintenance sont couverts par les redevances appliquées, 2013-2018	60

ENCADRÉS

ENCADRÉ 1 : Cibles des ODD liées à l'assainissement	17
ENCADRÉ 2 : Termes et concepts liés à l'assainissement	18
ENCADRÉ 3 : JMP de l'OMS/UNICEF et Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS)	19
ENCADRÉ 4 : Recueillir les avantages économiques d'un assainissement amélioré en Inde	27
ENCADRÉ 5 : Reconnaître l'accès à un assainissement sûr comme un droit humain	29
ENCADRÉ 6 : Éliminer la défécation à l'air libre au Népal	35
ENCADRÉ 7 : Améliorer l'assainissement en milieu scolaire au Togo	45
ENCADRÉ 8 : Évaluer l'accès aux services d'assainissement chez les populations déplacées de force en Afghanistan	51
ENCADRÉ 9 : Définir les objectifs liés à un assainissement bénéfique pour la santé à partir des études et des pratiques internationales	64 65
ENCADRÉ 10 : Renforcer le leadership du Gouvernement éthiopien en faveur de l'assainissement	
ENCADRÉ 11 : Un appui à tous les échelons de la part du Gouvernement indonésien	68
ENCADRÉ 12 : Un leadership transformateur pour un assainissement efficace en Asie de l'Est	69
ENCADRÉ 13 : Appuyer l'élaboration de politiques au moyen des lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique	70
ENCADRÉ 14 : Renforcer les politiques et la planification en matière d'assainissement pour des progrès rapides au Népal	71
ENCADRÉ 15 : Tirer parti des partenariats public-privé en faveur de l'assainissement : utilisation des eaux usées en toute sécurité à Durban (Afrique du Sud)	74
ENCADRÉ 16 : Préserver la santé et la sécurité des agents sanitaires en Bolivie	78
ENCADRÉ 17 : Suivre les services d'assainissement gérés en toute sécurité en Équateur	80
ENCADRÉ 18 : Le suivi des politiques permet de repérer les lacunes au Botswana et en Namibie	81
ENCADRÉ 19 : Adopter une nouvelle stratégie en vue d'améliorer la couverture des services d'assainissement en Europe de l'Est	83
ENCADRÉ 20 : Mettre au point des solutions intégrées et universelles en matière d'assainissement grâce à l'initiative Citywide Inclusive Sanitation	84
ENCADRÉ 21 : Un engagement gouvernemental croissant à résoudre les problèmes liés à l'assainissement rural au Kenya et en Tanzanie	85
ENCADRÉ 22 : Faire que chaque goutte compte grâce à l'utilisation en toute sécurité des eaux usées en Jordanie	87

Avant-propos

L'existence d'un assainissement sûr est l'un des éléments fondamentaux d'une vie saine, confortable et digne. Pourtant, la réalité est tout autre pour des milliards de personnes qui vivent dans des environnements pollués, au sein desquels il manque un ou plusieurs liens le long de la chaîne d'assainissement (toilettes, traitement, élimination et réutilisation sûre des déchets), qui sont parfois hors de portée.

Consciente de la situation, la communauté internationale s'est engagée à parvenir à un accès universel à l'assainissement et à l'hygiène d'ici à 2030, en accordant une attention particulière aux besoins des populations en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles, et en s'efforçant d'améliorer la qualité de l'eau et la réutilisation des eaux usées.

Toutefois, au regard des cibles liées à l'assainissement des objectifs de développement durable (ODD), les progrès sont trop lents. Nous devons accélérer considérablement la cadence. Il s'agit d'un enjeu de taille, en particulier en ces temps difficiles, marqués par une pandémie mondiale, une récession économique et une crise climatique.

Aujourd'hui, cinq ans après que l'assainissement a été reconnu comme un droit humain à part entière, et tandis que la communauté internationale célèbre le dixième anniversaire de l'approbation par les Nations Unies du droit humain à l'eau et l'assainissement, nous devons nous poser la question suivante : Que faut-il faire pour résorber les inégalités en matière d'assainissement au cours des dix prochaines années ?

Il est temps de changer le cours de l'histoire et de garantir l'accès de tous à l'assainissement en une génération.

Chacun d'entre nous – individus, communautés et gouvernements – doit se mobiliser pour relever ce défi. Les services d'assainissement bénéficient à la société tout entière et doivent de ce fait être considérés comme un bien commun, en tenant compte de l'ensemble des aspects de la chaîne d'assainissement. Le présent document appelle non seulement à la responsabilité de chacun, mais également à un leadership fort et coordonné à l'échelle nationale. Les populations ne pourront profiter entièrement des avantages collectifs de l'assainissement sans l'intervention du gouvernement, qui doit mettre en œuvre des politiques fermes, une réglementation claire et des investissements stratégiques et ciblés en vue de susciter et d'optimiser les contributions des ménages et du secteur privé.

Bien que la réalisation de l'ODD 6 représente un défi de taille, le passé nous a montré que les pays pouvaient accomplir des progrès remarquables en faveur de l'accès à l'assainissement en une seule génération. Les gouvernements qui se mobilisent en faveur de l'assainissement accompliront dans le même temps des progrès dans d'autres domaines, notamment la santé,

l'éducation, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'emploi et le tourisme. La réussite de cette entreprise dépend d'une volonté politique manifeste, d'une planification adaptée et de la mobilisation des autorités locales, du secteur privé, de la société civile et des ménages. Nous devons parfois commencer à avancer à petits pas, mais c'est le premier pas qui compte.

La pandémie de COVID-19 nous a rappelé une nouvelle fois le rôle central de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) dans la protection contre les maladies. Les niveaux actuels inédits d'investissement public en faveur de la santé et du relèvement économique constituent une occasion unique de prévenir de futures pandémies, mais également d'imaginer un avenir plus équitable.

Nous pouvons faire mieux – de nombreux pays nous ont montré qu'il était possible d'améliorer considérablement l'assainissement grâce au leadership du gouvernement, à la hiérarchisation des priorités politiques, aux partenariats et à des investissements publics stratégiques.

En nous appuyant sur ces réussites, nous pouvons améliorer l'assainissement à l'échelle internationale. Mais nous devons agir dès maintenant, travailler ensemble et accélérer rapidement les progrès. Nous n'avons pas de temps à perdre.

Nous appelons les États Membres à se montrer à la hauteur de ce défi – à intervenir en faveur de l'assainissement afin de recueillir les nombreux avantages de ce secteur pour la santé de leurs citoyens, l'économie et l'environnement. Nos organismes se sont engagés à soutenir les États Membres dans cette démarche et à fournir les systèmes d'assainissement solides, efficaces et durables que méritent l'ensemble des communautés.



HENRIETTA H. FORE
Directrice générale
UNICEF



DR^R TEDROS ADHANOM GHEBREYESUS
Directeur général
Organisation mondiale de la Santé

Acronymes et abréviations

CMAE	Conseil des ministres africains sur l'eau
CWIS	Citywide Inclusive Sanitation
AVCI	année de vie corrigée du facteur incapacité
PIB	produit intérieur brut
PRB	produit régional brut
VAB	valeur ajoutée brute
GLAAS	Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable
JMP	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène
SBM	Mission Swachh Bharat
ODD	objectif de développement durable
HCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
WASH	eau, assainissement et hygiène
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Résumé analytique

La communauté internationale est bien loin de garantir l'accès de tous à l'assainissement d'ici à 2030, une situation jugée alarmante. Malgré les progrès accomplis, plus de la moitié de la population mondiale, soit 4,2 milliards de personnes, utilise des services d'assainissement qui ne permettent pas de traiter les déchets humains, menaçant ainsi la santé humaine et environnementale. Environ 673 millions de personnes n'ont accès à aucunes toilettes et pratiquent la défécation à l'air libre, tandis que près de 698 millions d'enfants d'âge scolaire ne bénéficient pas de services d'assainissement élémentaires dans leur école. L'existence de mauvaises conditions d'assainissement a des conséquences dévastatrices pour la santé publique et le développement socioéconomique.

Alors qu'il reste seulement dix années avant 2030, la couverture des services d'assainissement doit augmenter quatre fois plus vite qu'à l'heure actuelle si l'on veut atteindre les cibles des ODD en la matière.

Au rythme des efforts actuels, l'assainissement pour tous ne sera une réalité qu'au XXII^e siècle. De toute évidence, les progrès sont trop lents.

Si l'enjeu est considérable, le passé nous a montré qu'il était possible d'accomplir rapidement des progrès. Pour accélérer les progrès, l'assainissement doit être considéré comme un bien public essentiel, indispensable à l'avènement d'une société prospère et en bonne santé. Nombre de pays ont déployé la couverture des services d'assainissement en une seule génération, transformant les conditions de vie, l'environnement et l'économie. Tous les pays qui ont accompli des progrès rapides disposaient d'un leadership politique fort, qui reposait sur des gouvernements jouant un rôle important dans l'élaboration des politiques, la planification, la mobilisation des investissements et la réglementation des services.

L'assainissement est un droit humain. Nous avons tous droit à des services d'assainissement accessibles, tant physiquement que financièrement, qui préservent notre intimité, notre dignité et notre sécurité. **L'assainissement** est également un bien public qui fournit des avantages à l'ensemble de la société, notamment en matière de santé et de développement socioéconomique. L'absence d'installations d'assainissement sûres provoque des troubles et des maladies, qui touchent en particulier les enfants (diarrhée, infections parasitaires, retard de croissance, etc.). Par ailleurs, l'existence de mauvaises conditions d'assainissement et d'un environnement pollué a des répercussions sur l'ensemble de la communauté, que les ménages disposent ou non d'une installation d'assainissement. En plus des effets difficilement quantifiables sur la dignité, la sécurité et l'égalité des genres, l'absence d'installations d'assainissement entraîne des coûts financiers considérables, exacerbant notamment les frais de santé, les pertes de revenus, le nombre de possibilités manquées en matière d'éducation et d'autres dépenses liées à la pollution. **L'existence de mauvaises conditions sanitaires a des répercussions beaucoup plus importantes sur les populations les plus vulnérables et les plus**

défavorisées, notamment les femmes et les personnes handicapées. Par ailleurs, les agents sanitaires, souvent stigmatisés et marginalisés, sont exposés à des risques inacceptables pesant sur leur santé, auxquels s'ajoute le non-respect de leur dignité, lorsqu'ils interviennent dans un environnement insalubre et non réglementé.

Parvenir à un accès universel à un assainissement sûr est une entreprise onéreuse, mais les coûts de l'inaction seront plus élevés encore. Investir dans l'assainissement, notamment dans des services sanitaires gérés en toute sécurité, aura des effets positifs sur l'ensemble de la société. Les avantages économiques de l'assainissement ont été estimés à près de cinq fois le montant à investir – un rapport coûts-avantages plus important que celui de l'approvisionnement en eau¹. Un leadership fort de la part du gouvernement est indispensable pour accélérer le déploiement de la couverture des services d'assainissement et pour faire en sorte que l'ensemble de la société jouisse des avantages obtenus.

Investir dans les cinq facteurs d'accélération (**gouvernance, financement, renforcement des capacités, données et informations, et innovation**), tels que définis au titre du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6 d'ONU-Eau, peut permettre de parvenir à un assainissement sûr et universel.

1. UNE BONNE GOUVERNANCE PASSE D'ABORD PAR UN LEADERSHIP, UNE COORDINATION ET UNE RÉGLEMENTATION EFFICACES

Les États doivent mettre sur pied des institutions qui assureront la coordination et la réglementation des activités du gouvernement, des prestataires de services et des usagers, et qui généreront des avantages collectifs. La question de l'assainissement doit figurer dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux, et bénéficier de ressources humaines et financières. De nombreux pays présentent d'importantes lacunes en matière de politique. Par exemple, dans près d'un quart des pays où l'on pratique encore la défécation à l'air libre, il n'existe aucune politique ni aucun plan ciblant spécifiquement ce problème. De la même manière, le quart des politiques et des plans d'assainissement en milieu urbain n'abordent pas la question liée à la gestion des boues fécales, un point pourtant crucial. Même lorsque des politiques ont été élaborées, peu de pays disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour les mettre en œuvre. Tandis que la plupart des États s'efforcent de répondre à l'impératif des ODD consistant à « ne laisser personne de côté » – plus des deux tiers des pays interrogés disposant de politiques visant à fournir des services d'assainissement aux populations défavorisées – seul un quart d'entre eux ont déterminé des moyens de financement à cet égard².

Un éventail de stratégies et de systèmes adaptés aux spécificités locales garantissent un assainissement sûr et efficace. La couverture des services d'assainissement doit tenir compte des communautés tout entières et dépasser le cadre des foyers individuels pour s'étendre aux écoles, aux établissements de soins de santé, aux lieux de travail et à tous les espaces publics. Une réglementation équilibrée est essentielle à une bonne gestion des risques, ainsi qu'à l'élaboration de solutions efficaces et innovantes.

2. UN FINANCEMENT PUBLIC JUDICIEUX PERMET DE DÉBLOQUER DES INVESTISSEMENTS EFFICACES AUPRÈS DES MÉNAGES ET DU SECTEUR PRIVÉ

La plupart des pays disposent de ressources insuffisantes pour atteindre les cibles qu'ils se sont fixées. Il est crucial pour les pays de déterminer et de mobiliser les sources et les instruments de financement appropriés s'ils veulent concrétiser leurs aspirations de la manière la plus rentable et la plus efficace possible. Le financement public est important pour jeter les bases de services d'assainissement sûrs qui bénéficient aux plus défavorisés. Les gouvernements peuvent utiliser et conjuguer plusieurs sources de financements en faveur de l'assainissement : impôts, transferts de fonds de donateurs externes, redevances et frais d'utilisation, etc. Les investissements publics doivent être utilisés de manière stratégique pour attirer et optimiser les autres investissements, sans oublier que la plus grande partie du financement en faveur de l'assainissement vient des ménages eux-mêmes. Différentes formes de capitaux remboursables peuvent être mobilisées : prêts, emprunts et autres instruments de financement. Les gouvernements peuvent nouer des partenariats public-privé pour bénéficier du financement et de l'expertise du secteur privé.

3. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À TOUS LES NIVEAUX FAVORISE LES PROGRÈS ET LE MAINTIEN DES SERVICES

Une main-d'œuvre plus importante et mieux qualifiée est nécessaire pour renforcer le secteur de l'assainissement. Le renforcement des capacités ne se résume pas à la formation de la main-d'œuvre. Ce processus englobe le développement des ressources humaines, le renforcement institutionnel, la mobilisation des ressources ainsi que la recherche et l'innovation. Les gouvernements nationaux ont besoin des compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des réglementations, des politiques, des stratégies et des plans chiffrés efficaces. Pour adopter de nouvelles approches en matière d'assainissement, les autorités locales et les services d'utilité publique doivent disposer des capacités nécessaires pour assurer la mise en place et la supervision d'un plus grand nombre de dispositifs d'assainissement axés sur les services, ainsi que pour mettre en œuvre des mécanismes efficaces de recouvrement des coûts. Apprendre au secteur privé à capitaliser sur l'« économie de l'assainissement » suppose de renforcer les compétences des prestataires de services et leur capacité à s'adapter aux conditions environnementales et aux changements climatiques.

4. DES DONNÉES FIABLES PERMETTENT D'AMÉLIORER LA PRISE DE DÉCISIONS ET LA REDEVABILITÉ

Pour accélérer les progrès en matière d'assainissement, il est nécessaire de disposer de données plus complètes sur chaque aspect de la chaîne d'assainissement, des types de toilettes installées aux modalités de stockage, de transport, de traitement et de réutilisation des déchets humains. Des données fiables, cohérentes et, dans la mesure du possible, ventilées sont essentielles pour stimuler l'engagement politique, éclairer l'élaboration de politiques et la prise de décisions et cibler au mieux les investissements afin de tirer un maximum d'avantages sur les plans sanitaire, environnemental et économique. De solides mécanismes de suivi des services d'assainissement permettant de contrôler le respect des politiques et des réglementations sont nécessaires à l'échelon administratif le plus bas ; ils peuvent s'appuyer sur les structures déjà en place et être reliés aux systèmes de compte rendu et de redevabilité aux niveaux local et national.

5. L'INNOVATION PERMET DE DÉFINIR DES APPROCHES PLUS EFFICACES ET DE SURMONTER LES DIFFICULTÉS ÉMERGENTES

Des solutions innovantes sont nécessaires pour parvenir à un accès universel à un assainissement sûr. Des stratégies et des systèmes novateurs peuvent garantir une protection contre les épidémies, l'urbanisation, les changements climatiques et la pression accrue exercée sur les ressources naturelles, à l'aide de solutions pratiques, rentables et modulables, assurant ainsi l'avenir du secteur. Une telle innovation peut également permettre d'étendre les services d'assainissement aux endroits et aux groupes de populations les plus difficiles à atteindre dans une optique d'équité et d'universalité. Les gouvernements ne doivent pas se limiter aux réseaux d'égouts conventionnels, qui sont onéreux et longs à installer. Ils peuvent favoriser l'innovation grâce à une réglementation efficace ainsi que des critères et des normes de performance visant à réduire les risques, mais non à freiner l'entrepreneuriat et la nouveauté.

Le présent rapport fait état de la situation de l'assainissement à travers le monde afin de sensibiliser aux progrès accomplis en faveur de la réalisation des cibles des ODD liées à l'assainissement et aux difficultés qui demeurent. Il appelle les États Membres ainsi que le système et les partenaires des Nations Unies à se montrer à la hauteur de ces enjeux au titre du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6.

Les bonnes pratiques, les études de cas, les exemples de réussite et les enjeux illustrés dans le présent rapport visent à encourager les États Membres et l'ensemble des parties prenantes à apprendre les uns des autres et à collaborer pour parvenir à un accès universel à un assainissement sûr d'ici à 2030.



© UNICEF/India/Qadri

Pourquoi le présent rapport est-il nécessaire ?

1.1 Définir l'enjeu

1.2 Choses à savoir avant de consulter le présent rapport



© WHO

1.1

Définir l'enjeu

L'assainissement est essentiel à la santé, au développement de l'enfant et aux progrès socioéconomiques. En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît le droit à un assainissement sûr – essentiel à la réalisation des droits de l'enfant et à un bien-être physique, mental et social – comme un droit humain à part entière. La même année, les États Membres s'engagent à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), et notamment à atteindre la cible 6.2 des objectifs de développement durable (ODD) : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. »

Les progrès en faveur d'un assainissement universel sont beaucoup trop lents et hétérogènes, exacerbant les inégalités et la marginalisation des plus vulnérables. Alors qu'il reste seulement dix années avant 2030, la couverture des services d'assainissement doit augmenter quatre fois plus vite qu'à l'heure actuelle si l'on veut atteindre la cible 6.2 des ODD. Au

rythme des efforts actuels, l'assainissement pour tous ne sera une réalité qu'au XXI^e siècle. Nous devons accélérer la cadence.

Le secteur de l'assainissement pâtit d'un manque chronique d'intérêt, de leadership, d'investissement et de moyens. Bien que la majorité des pays disposent de politiques et de plans nationaux pour appuyer l'assainissement, peu d'entre eux ont mobilisé des ressources humaines et financières suffisantes pour pouvoir procéder à leur mise en œuvre³. Les donateurs accordent généralement la priorité à l'eau, et non à l'assainissement. D'ailleurs, l'aide financière en faveur de l'assainissement équivalait à la moitié des fonds consacrés à l'eau de boisson entre 2010 et 2018. Dans le secteur global de l'eau et de l'assainissement (gestion des ressources hydrauliques, développement des bassins fluviaux, etc.), les versements effectués au titre de l'aide aux systèmes d'assainissement ces neuf dernières années n'ont jamais excédé 15 % du montant total des fonds⁴. Le montant total investi en faveur de l'assainissement par les gouvernements et les donateurs ne suffit pas à fournir des services durables, résilients et gérés en toute sécurité qui généreront des avantages importants pour la santé des populations, l'économie et l'environnement.

Le rythme actuel des progrès doit considérablement s'accélérer si l'on veut parvenir à un accès universel à l'assainissement d'ici à 2030.

Il doit doubler si l'on veut garantir l'accès de tous à des services d'assainissement élémentaires et quadrupler si l'on veut parvenir à un accès universel à un assainissement géré en toute sécurité. Cependant, ces moyennes globales masquent le fait que certains pays, et certaines de leurs communautés, ont beaucoup plus d'efforts à accomplir que d'autres. En ces endroits, le rythme des progrès doit être beaucoup plus rapide si les États-Membres veulent honorer la promesse de « ne laisser personne de côté » qu'ils ont faite à l'occasion de l'adoption du Programme 2030.

Les gouvernements ont un rôle crucial à jouer. L'assainissement est un bien public devant s'accompagner d'un financement public qui permettra à l'ensemble de la population de bénéficier d'une meilleure santé ainsi que du développement socioéconomique. **De mauvaises conditions d'assainissement entraînent de graves effets négatifs** ; elles provoquent des risques de santé publique et menacent le développement économique de l'ensemble de la société. Au contraire, de bonnes conditions d'assainissement entraînent des avantages économiques et stimulent la productivité humaine. **Il est crucial de réglementer l'ensemble de la chaîne d'assainissement pour faire en sorte que chacun jouisse des avantages obtenus.**

Le passé nous montre que c'est possible. Nombre de pays sont parvenus à rapidement déployer la couverture des services d'assainissement, transformant les conditions de vie, l'environnement et l'économie en une seule génération. Avec l'appui d'un fort leadership politique, des ressources suffisantes et une approche « pangouvernementale » et multipartite, les gouvernements peuvent rapidement améliorer l'assainissement et trouver des moyens de faire remonter cette question secondaire au premier plan. Dans les années 1960 et 1970, la Malaisie, la République de Corée, Singapour et la Thaïlande sont parvenus à un assainissement total grâce à des résultats rapides et remarquables. Plus récemment, l'Inde a créé un mouvement de masse qui a permis de réduire de manière considérable, et presque d'éliminer, la pratique de la défécation en plein air, dangereuse et indigne d'un être humain, qui est largement répandue chez les

populations rurales les plus défavorisées. Depuis l'année 2000, le Cambodge et l'Éthiopie ont réduit la défécation à l'air libre de plus de 50 points de pourcentage, et le Cambodge, l'Indonésie, le Népal et la République démocratique populaire lao ont augmenté l'utilisation de services d'assainissement – les plus élémentaires au moins – de plus de 40 points de pourcentage. Les gouvernements de nombreux autres États aident les individus et les communautés à gravir l'échelle de l'assainissement pour parvenir à un accès universel à des services gérés en toute sécurité. Ils s'appuient à cet égard sur plusieurs stratégies : la mobilisation des communautés ; le développement des marchés et des prestataires de services ; le déploiement d'un éventail de mécanismes de financement et de collecte de fonds, en vue de mettre au point des services d'assainissement résilients qui permettent une meilleure utilisation des ressources limitées ; le recyclage des déchets, pour générer des avantages économiques et environnementaux ; et le renforcement de l'économie circulaire.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé de nombreuses difficultés en matière d'assainissement. Les gens ont dû se confiner à leur domicile, où ils disposent d'installations d'assainissement inadaptées. Lorsqu'ils en sont dépourvus, ils ont été forcés de se rendre dans des parties communes inadaptées, telles que des latrines publiques mal gérées ou des lieux de défécation en plein air. Pour les agents sanitaires, une main-d'œuvre essentielle forcée de continuer à travailler, un nouveau risque sanitaire s'ajoute à une liste déjà longue. La pandémie actuelle est venue corroborer ce que les données probantes mettaient déjà en évidence : de mauvaises conditions d'assainissement font courir des risques à l'ensemble de la population.

Le présent rapport fait état de la situation de l'assainissement à travers le monde afin de sensibiliser aux progrès accomplis en faveur de la réalisation des cibles des ODD liées à l'assainissement et aux difficultés qui demeurent. Dans le contexte du récent Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6⁵, il illustre les bonnes pratiques, les réussites et les enjeux existants. Il appelle les États Membres, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes à se montrer à la hauteur de ces enjeux, à apprendre les uns des autres et à travailler ensemble pour parvenir à un accès universel à un assainissement sûr d'ici à 2030.

1.2

Choses à savoir avant de consulter le présent rapport

Il est possible que les lecteurs ne connaissent pas tous les termes employés par les auteurs de ce document. Ceux-ci ont donc été synthétisés dans l'encadré 2 afin de faciliter la compréhension du rapport.

L'encadré 1 résume les cibles des ODD les plus étroitement liées à l'assainissement, l'objet du présent rapport. Des liens ont toutefois été repérés entre l'assainissement et 130 des 169 cibles des ODD⁶.

ENCADRÉ 1

Cibles des ODD liées à l'assainissement

	CIBLES MONDIALES DES ODD	INDICATEURS MONDIALES DES ODD
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<p>6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p> <p>6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau</p>	<p>6.2.1 : Proportion de la population utilisant a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) une installation destinée au lavage des mains avec de l'eau et du savon</p> <p>Indicateur supplémentaire de suivi de l'ODD 6.2 : Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre</p> <p>6.3.1 : Proportion des eaux usées traitées en toute sécurité</p>
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p>1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les personnes pauvres et vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services élémentaires [...]</p>	<p>1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès à des services élémentaires (y compris à des installations élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson, d'assainissement et de lavage des mains)</p>
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p>	<p>[Pourcentage des établissements de soins de santé disposant de services WASH élémentaires, notamment d'assainissement élémentaire]</p>
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>4.a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux différents genres ou adapter les établissements existants en conséquence et fournir à toutes et tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace</p>	<p>4.a.1 : Proportion d'établissements scolaires ayant accès à... e) un approvisionnement élémentaire en eau de boisson ; f) des installations d'assainissement élémentaires non mixtes ; et g) des installations élémentaires destinées au lavage des mains</p>

ENCADRÉ 2 Termes et concepts liés à l'assainissement

ASSAINISSEMENT	La gestion des excréta humains, définis ici comme les excréments, l'urine et le sang menstruel.
CHAÎNE D'ASSAINISSEMENT	La chaîne d'assainissement comprend toutes les étapes d'un système d'assainissement sûr : captage, confinement, vidange, transport, traitement et élimination en toute sécurité.
ÉCHELLE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	Le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP) définit cinq niveaux de service : défécation à l'air libre ; non amélioré ; limité ; élémentaire ; et géré en toute sécurité (voir chapitre 3).
ASSAINISSEMENT GÉRÉ EN TOUTE SÉCURITÉ	L'indicateur permettant de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de la cible 6.2 des ODD est la proportion de la population utilisant des « services d'assainissement gérés en toute sécurité ». Pour être considérées comme gérées en toute sécurité, les installations d'assainissement ne doivent pas être partagées entre différents ménages, et les excréta produits doivent soit : être traités et éliminés sur place ; stockés temporairement, puis évacués et transportés afin d'être traités hors site ; ou transportés avec les eaux usées grâce à un réseau d'égouts, puis traités hors site.
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT RACCORDÉ À UN RÉSEAU D'ÉGOUTS	Un système d'assainissement au sein duquel les excréta transportés par les eaux usées sont collectés et transportés afin d'être traités avant d'être éliminés ou réutilisés. Ce type de dispositif dépend des canalisations d'égouts et de l'eau d'entraînement pour le transport des excréta. On parle souvent d'assainissement « hors site », car les déchets sont transportés loin de l'endroit où ils ont été produits à des fins de traitement.
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON RACCORDÉ À UN RÉSEAU D'ÉGOUTS	Une technologie ou un système d'assainissement avec lesquels les excréta (ou « boues fécales ») sont collectés et stockés à l'endroit où ils ont été produits (on parle alors parfois d'assainissement « sur site »). Ils sont ensuite traités et éliminés sur site ou évacués et transportés vers un autre endroit à des fins de traitement et d'élimination (toilettes à fosse, fosses septiques, systèmes à contenant, etc.).
ANNÉE DE VIE CORRIGÉE DU FACTEUR INCAPACITÉ (AVCI)	Une mesure de la charge globale de morbidité, correspondant au nombre d'années perdues en raison d'un mauvais état de santé, d'un handicap ou d'une mort prématurée, que l'on calcule en ajoutant le nombre d'années de vie perdues au nombre d'années vécues avec le handicap dû à une maladie ou une autre affection.
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Une économie dont les déchets et la pollution sont absents par dessein, où les produits et les matériaux sont maintenus en usage et les systèmes naturels sont régénérés. Il s'agit d'une composante essentielle de plusieurs ODD.



© WaterAid/Nyami Quarumyne

JMP de l'OMS/UNICEF et Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS)

ENCADRÉ 3

Deux plateformes de suivi ont été mandatées pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des cibles liées à l'assainissement de l'ODD 6 :

- Le JMP fournit des estimations comparables à l'échelle internationale des progrès réalisés en faveur de l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène. L'objectif est de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des cibles des ODD liées au secteur WASH. Depuis que les ODD existent, le JMP a publié des rapports référentiels mondiaux sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène au sein des ménages, des écoles et des établissements de soins de santé. Des rapports de situation sont en outre publiés tous les deux ans à des fins de mise à jour. Les données compilées par le JMP ne révèlent pas seulement les progrès accomplis ; elles mettent également en avant les inégalités qui persistent dans le secteur de l'assainissement.
- L'initiative GLAAS est mise en œuvre par l'OMS au nom d'ONU-Eau. Elle permet de suivre les composantes des systèmes WASH, notamment la gouvernance, le suivi et les ressources financières et humaines, nécessaires pour pérenniser et étendre les services WASH à l'ensemble de la population, en particulier aux plus vulnérables. Grâce à cette initiative, l'OMS peut également effectuer un suivi des moyens de réalisation des cibles de l'ODD 6.



© UNICEF/JUN0202171/Sokhin

Quelles sont les conséquences découlant de mauvaises conditions d'assainissement ?

2.1 Effets sanitaires

2.2 Coûts économiques

2.3 Effets sur la société et l'égalité

2.1

Effets sanitaires

L'absence de systèmes d'assainissement sûrs entraîne un éventail d'effets sanitaires néfastes, notamment⁷ :

- Des **maladies diarrhéiques**, lesquelles constituent un problème majeur de santé publique et la principale cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Le **choléra** en fait notamment partie. Il s'agit d'une grave maladie diarrhéique qui peut tuer une personne en quelques heures en l'absence de prise en charge.
- Des **maladies tropicales négligées**, telles que les géohelminthiases, la schistosomiase et le trachome, qui représentent une charge de morbidité importante dans le monde.
- Des **maladies à transmission vectorielle** comme le virus du Nil occidental ou la filariose lymphatique (du fait de mauvaises conditions d'assainissement qui favorisent la prolifération des moustiques *Culex*).
- Le **retard de croissance**, qui touche près d'un quart des enfants de moins de 5 ans à travers le monde par le biais de différentes affections, notamment les diarrhées répétées, les géohelminthiases et la dysfonction entérique environnementale liée à des conditions insalubres, et entraîne un développement

physique et cognitif insuffisant.

- La **résistance aux antimicrobiens**, en augmentant le risque de maladies infectieuses évitables soignées par antibiotiques et en propageant dans l'environnement les organismes résistants contenus dans les excréta par le biais des eaux usées et des boues fécales non traitées⁸.
- L'**anémie, l'avortement spontané et l'accouchement prématuré** liés aux géohelminthiases (parasites)⁹.

On estime qu'en 2016, 1,9 million de décès et la perte de plus de 120 millions d'années de vie corrigées du facteur incapacité auraient pu être évités à travers le monde au moyen de services WASH adéquats. De mauvaises conditions d'assainissement contribuent, directement ou indirectement (par le biais d'une eau de boisson et de mains contaminées), à environ 830 000 décès et à la perte de plus de 49 millions d'années de vie corrigées du facteur incapacité dus à des maladies diarrhéiques, ainsi qu'à de nombreux autres troubles et maladies, notamment ceux découlant de pratiques de gestion des eaux usées inadéquates, la malnutrition, les géohelminthiases, le trachome, la schistosomiase ou encore la filariose lymphatique (voir le tableau 1).

TABLEAU 1. Charge de morbidité¹ directement ou indirectement liée à un assainissement inadéquat, 2016¹⁰

MALADIE	DÉCÈS	ANNÉES DE VIE CORRIGÉES DU FACTEUR INCAPACITÉ (MILLIERS)	FRACTION ATTRIBUABLE DANS LA POPULATION
Maladies diarrhéiques	828 651	49 774	0,60
<i>Autres troubles et maladies</i>			
Géohelminthiases	6 248	3 431	1
Malnutrition ²	28 194	2 995	0,16
Trachome	< 10	244	1
Schistosomiase	10 405	1 096	0,43
Filariose lymphatique	< 10	782	0,67
Autres maladies (nombre total)	44 848	8 548	s.o.

¹ Les estimations de la charge de morbidité et de la fraction attribuable dans la population indiquées concernent les services combinés WASH. Les estimations de la charge de morbidité concernent les pays à revenu faible et intermédiaire ; l'estimation de la charge de morbidité tient compte des maladies diarrhéiques dans les pays à revenu élevé

² Tient compte de la charge de morbidité due à la malnutrition protéino-énergétique et ses conséquences chez les enfants de moins de 5 ans uniquement.

À quoi ressemble l'avenir en l'absence ou non de progrès en matière d'assainissement ?

ACCÉLÉRATION

SURVIE DE L'ENFANT

Davantage d'enfants survivent et deviennent des adultes en bonne santé.

SERVICES SANITAIRES

Une pression moindre est exercée sur les systèmes de santé. Les services de santé, qui bénéficient de meilleures structures, sont davantage utilisés, notamment chez les femmes. On compte moins d'infections nosocomiales.

CHOLÉRA

Le choléra a été éliminé dans 20 pays qui connaissaient des flambées à répétition, et plus aucune épidémie non contrôlée n'a été recensée dans les contextes fragiles.

POLIOMYÉLITE

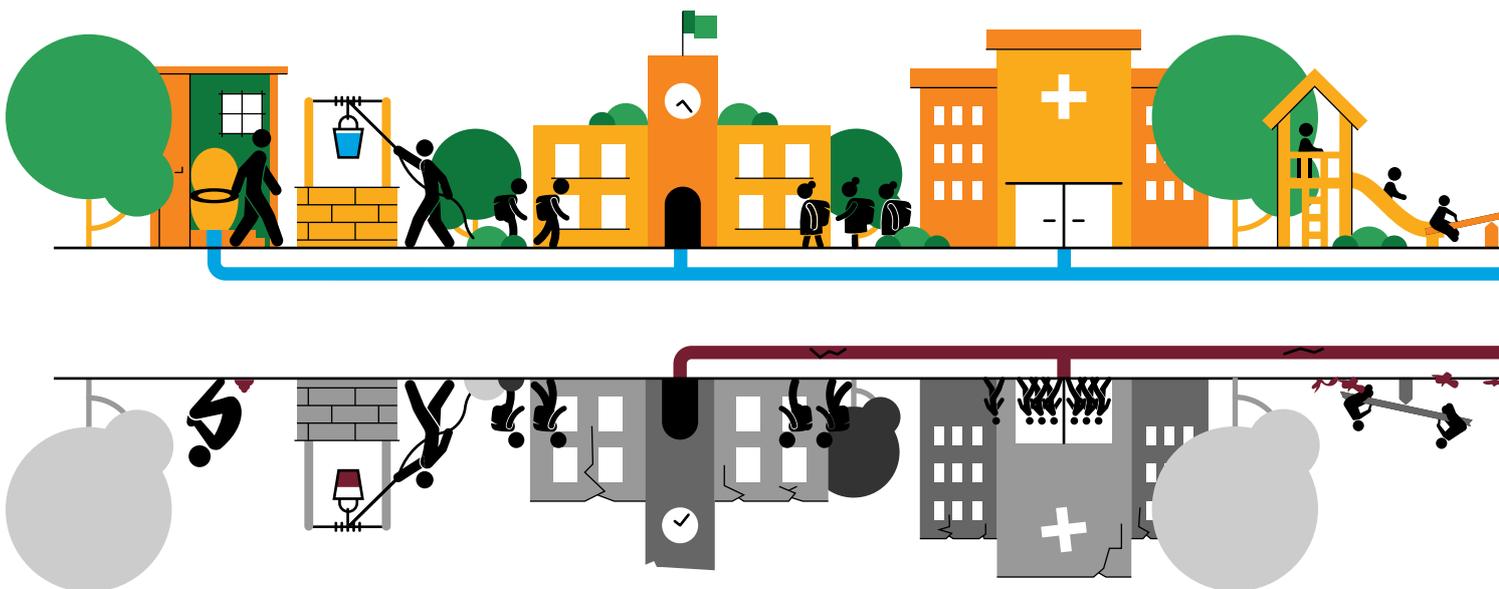
La poliomyélite pourrait devenir la deuxième maladie éradiquée de la planète, libérant l'humanité d'un virus invalidant.

VERS INTESTINAUX

Nous sommes mieux à même de réaliser les cibles mondiales liées à la lutte contre les maladies tropicales négligées. Les infections sont moins susceptibles de réapparaître si l'on réduit l'administration de médicaments.

NUTRITION

Les enfants bénéficient de tous les avantages des investissements réalisés en faveur de la nutrition : ils obtiennent de meilleurs résultats scolaires et sont moins nombreux à souffrir d'un retard de croissance.



SURVIE DE L'ENFANT

Chaque année, 830 000 personnes décéderont de maladies qui auraient pu être évitées.

SERVICES SANITAIRES

Les services sanitaires des communautés présentant de mauvaises conditions d'assainissement seront accablés par le traitement d'infections évitables. Les femmes n'iront pas accoucher dans les centres de santé dépourvus de services d'assainissement, où l'on comptera un plus grand nombre d'infections chez les patients.

CHOLÉRA

Les épidémies persisteront dans les zones sensibles présentant de mauvaises conditions d'assainissement. De précieux financements seront consacrés au déploiement de services WASH dans le cadre de ripostes face aux épidémies, alors qu'ils auraient pu être investis plus durablement dans l'assainissement pour régler le fond du problème.

POLIOMYÉLITE

L'objectif en faveur de l'éradication de la maladie à l'échelle mondiale restera peut-être hors de portée en raison de sa réapparition dans les endroits présentant de mauvaises conditions d'assainissement.

VERS INTESTINAUX

L'administration régulière de médicaments tiendra les infections à distance, sans toutefois permettre de les éliminer complètement tant que les populations pratiqueront la défécation à l'air libre et utiliseront des eaux usées non traitées à des fins d'irrigation.

NUTRITION

Les diarrhées répétées, en raison de mauvaises conditions d'assainissement, qui entraînent un mauvais fonctionnement intestinal empêcheront les enfants, en particulier, d'absorber les nutriments dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir.

STATU QUO

RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Une utilisation moindre des agents antimicrobiens contre les infections évitables permet d'augmenter la durée de vie utile des antimicrobiens de la dernière ligne de défense. On compte un plus petit nombre d'infections intractables liées à de mauvaises conditions d'assainissement, telles que la typhoïde pharmacorésistante.

SÉCURITÉ ET SANTÉ MENTALE

Des conditions garantissant le respect de la dignité et de la sécurité, et un stress moindre contribuent à un monde plus égalitaire.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'utilisation en toute sécurité des eaux usées et des boues fécales dans l'agriculture, l'horticulture et l'aquaculture peut notamment jouer en faveur de la nutrition et de l'économie circulaire, mais aussi réduire l'usage d'engrais chimiques et permettre de récupérer une partie des coûts liés aux services d'assainissement.

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

Les communautés, notamment celles percevant les revenus les plus faibles, bénéficient d'un environnement plus propre et de quartiers plus sains.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des services résilients protègent les investissements dans les services d'assainissement essentiels et garantissent une meilleure préparation des systèmes sanitaires aux crises à venir.

EMPLOI DÉCENT

Les millions d'emplois nouvellement formalisés permettront de pérenniser les services d'assainissement, de contribuer à l'économie verte et de protéger la santé publique.

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Les communautés bénéficient d'un environnement et de plages propres favorables aux activités récréatives et sportives, à la santé publique et au tourisme.



RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Des centaines de millions de doses d'antimicrobiens seront utilisées chaque année contre des infections qui auraient pu être évitées dans de meilleures conditions d'assainissement. Les eaux usées contenant des bactéries résistantes contribueront toujours à la résistance aux antimicrobiens.

SÉCURITÉ ET SANTÉ MENTALE

En l'absence d'installations d'assainissement au sein des foyers, des écoles et des lieux de travail, les populations, notamment les femmes et les filles, continueront de connaître angoisse, honte et peur tandis qu'elles cherchent un endroit sûr où faire leurs besoins et gérer leur hygiène menstruelle.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La pénurie d'eau et l'urbanisation croissantes entraîneront une augmentation de la demande d'eau et de nutriments de la part des fermes périurbaines. L'utilisation dangereuse des eaux usées et des boues fécales provoquera des épidémies et une augmentation du nombre de maladies chroniques transmises par la nourriture.

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

Les groupes défavorisés et marginalisés, notamment dans les régions de faible altitude, continueront d'être touchés de manière disproportionnée par la mauvaise gestion des boues fécales et des eaux usées des autres.

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Les plages polluées par les eaux usées continueront de dissuader les populations de s'y rendre, quand elles ne les rendront pas malades, et de nuire à l'économie dans les endroits qui dépendent de leurs étendues d'eau pour le tourisme et les événements sportifs.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le système d'assainissement deviendra plus vulnérable aux inondations dues aux tempêtes et à la hausse du niveau de la mer ou n'aura pas assez d'eau pour évacuer les eaux usées. Même les plus petites pertes auront des répercussions sur la santé de communautés tout entières.

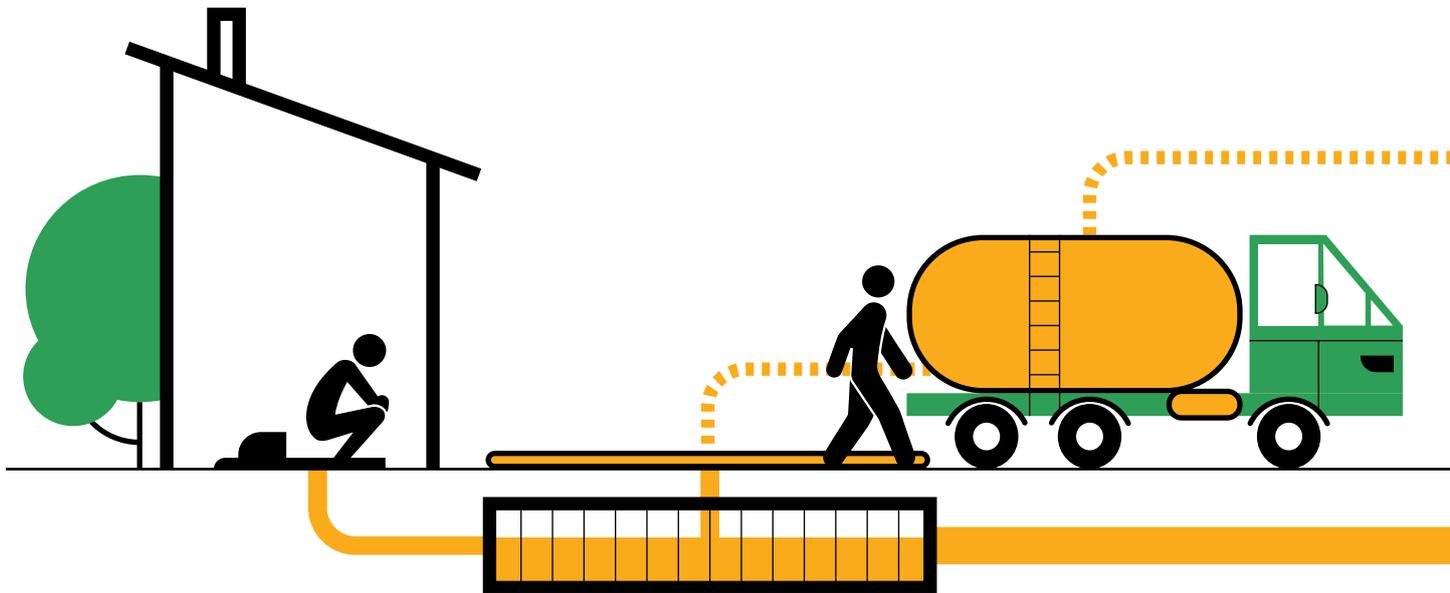
EMPLOI DÉCENT

Les agents sanitaires, notamment dans le secteur informel, continueront de pâtir de conditions de travail indignes et médiocres les exposant aux maladies, voire à la mort.

Les effets sanitaires néfastes ne découlent pas seulement d'une absence de toilettes, mais également des défaillances et des risques qui existent tout au long de la chaîne d'assainissement (voir la figure 1). Ces défaillances ne sont pas comprises dans les évaluations de la charge de morbidité indiquées dans le tableau 1, qui sont donc probablement

largement sous-estimées. Il est donc crucial de réaliser les ambitieux objectifs liés aux systèmes d'assainissement gérés en toute sécurité (cible 6.2 des ODD) et au traitement et à l'utilisation des eaux usées (cible 6.3 des ODD) en vue de réduire la charge de morbidité excessivement élevée due aux maladies liées à l'assainissement¹¹.

FIGURE 1 Les systèmes sanitaires peuvent présenter des risques pour la santé à toutes les étapes de la chaîne d'assainissement



TOILETTES

En l'absence de toilettes de qualité utilisées par tous, les familles et les communautés sont plus vulnérables aux risques de maladie, d'anxiété et de violence.



CONFINEMENT STOCKAGE/ TRAITEMENT

En l'absence de systèmes appropriés de confinement et de traitement sur site, l'eau de boisson et l'eau utilisée à des fins récréatives ou agricoles peut être contaminée.



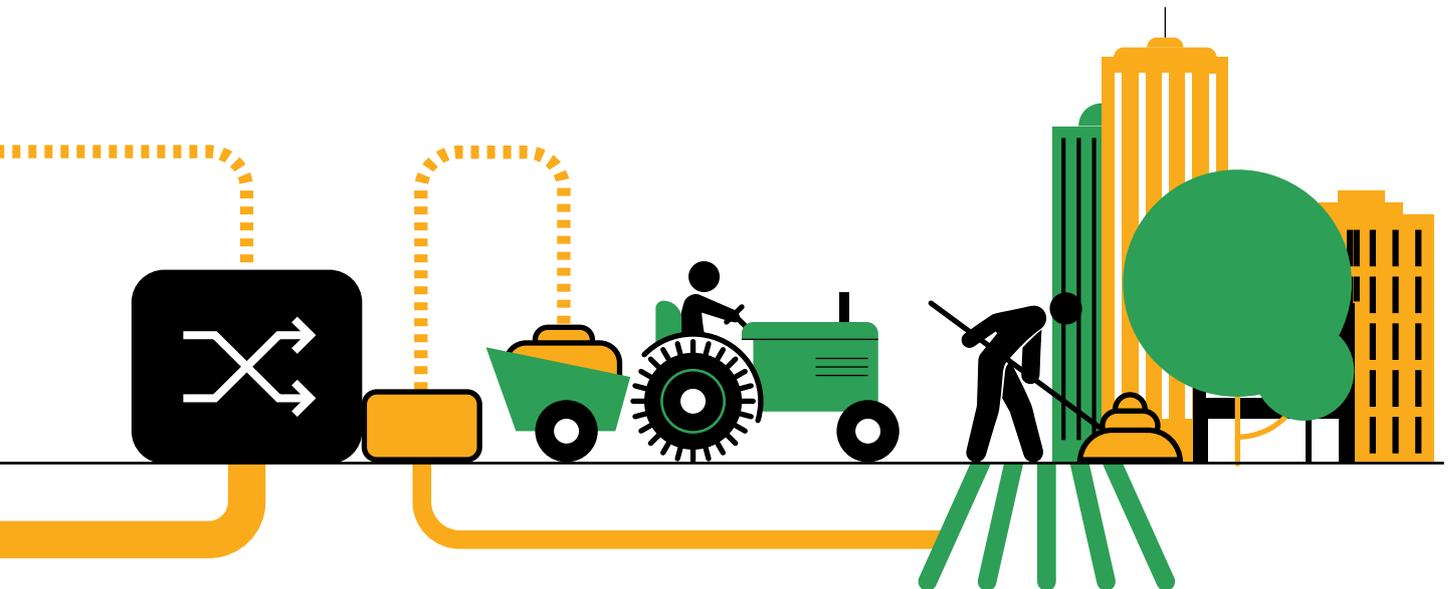
TRANSPORT

Les travailleurs qui ne sont pas bien protégés courent des risques potentiellement mortels lorsqu'ils vident les fosses des latrines et les fosses septiques, et qu'ils nettoient les égouts. Les déchets déversés avant d'avoir été traités menacent les ressources alimentaires et des communautés entières.



Il est par ailleurs essentiel de garantir l'accès à des systèmes d'assainissement sûrs, que ce soit sur les lieux de travail ou dans les ménages, les écoles, les établissements de santé, les endroits publics et toute autre institution (prisons, camps pour personnes déplacées de force, etc.). Garantir un assainissement sûr dans les établissements de santé est une composante indispensable

des stratégies pour la qualité des soins, et la prévention et la lutte contre les infections, notamment en vue de prévenir l'exposition des utilisateurs et du personnel des services de santé aux infections, et en particulier pour protéger les femmes enceintes et les nouveau-nés d'infections pouvant entraîner des effets néfastes sur la grossesse, une septicémie, voire un décès.



TRAITEMENT



UTILISATION FINALE/ ÉLIMINATION

Les communautés sont également en danger lorsque des eaux usées et des boues fécales non traitées polluent les plages, l'eau de boisson et les sources d'eau utilisées à des fins d'irrigation ou de production vivrière.

Boire de l'eau non traitée ou entrer en contact avec celle-ci perpétue le cycle des infections (notamment les diarrhées ou les maladies dues à des vers intestinaux).

Lorsque les eaux usées et les boues fécales sont utilisées en toute sécurité, de précieuses ressources en eau, nutriments et énergie peuvent réintégrer l'économie circulaire.

2.2

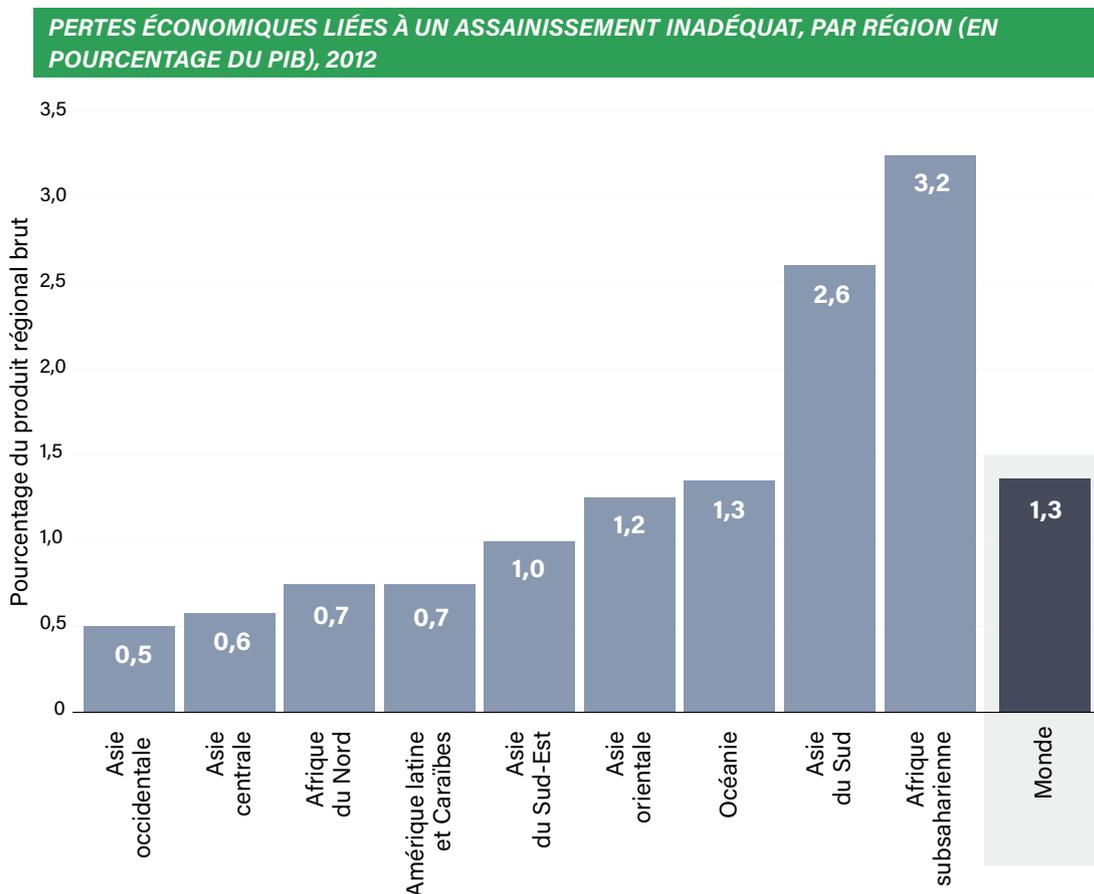
Coûts économiques

De mauvaises conditions d'assainissement, qui provoquent maladies et décès, peuvent entraîner des coûts financiers importants : dépenses non remboursées et frais de déplacement pour les ménages sollicitant des soins de santé ; subventions implicites des pouvoirs publics dans la prestation de soins de santé ; pertes de revenu pour cause de maladie ; perte de productivité liée au temps passé à chercher un lieu de défécation à l'air libre ; et coûts d'adaptation liés à la pollution de l'environnement et des ressources hydrauliques (traitement des eaux, transition vers une ressource hydraulique plus onéreuse mais plus propre, etc.). À l'inverse, ces coûts pourraient être quantifiés comme la perte d'avantages et d'économies qui pourraient s'accumuler au moyen d'un système d'assainissement géré en

toute sécurité : gains de temps, revenus accrus, meilleure production alimentaire et possibilités multipliées en matière d'éducation.

Une étude réalisée par l'OMS en 2012 évalue les coûts économiques liés au manque d'investissement dans l'eau et l'assainissement dans 135 pays à revenu faible ou intermédiaire¹². Elle révèle que les pertes économiques résultant de mauvaises conditions d'assainissement et d'un approvisionnement en eau inadéquat équivaldraient à entre 0,5 % et 3,2 % du produit intérieur brut (PIB) selon les régions ; un chiffre s'élevant à 1,3 % à l'échelle mondiale (voir la figure 2). C'est en Afrique subsaharienne que les conséquences de cette situation sont les plus importantes. L'étude indique

FIGURE 2 Les coûts économiques liés à de mauvaises conditions d'assainissement sont importants dans toutes les régions du monde, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.



également qu'investir dans l'assainissement présente un rapport coûts-avantages plus important (supérieur à 5) qu'investir dans l'approvisionnement en eau (environ 2). De nombreuses études nationales sur les conséquences économiques de l'existence de mauvaises conditions d'assainissement ont également été publiées. Un examen documentaire révèle que les coûts liés à un assainissement inadéquat s'élèvent à plus de 2 %

du PIB dans la région Asie de l'Est et Pacifique et en Afrique subsaharienne, tandis qu'ils sont supérieurs à 4 % du PIB en Asie du Sud¹³. Les pertes économiques indiquées ici et le taux de retour sur investissement en matière d'assainissement fournissent aux décideurs la preuve irréfutable qu'il est grand temps d'agir. En effet, des pertes de cette ampleur doivent attirer de toute urgence l'attention des plus hauts niveaux du gouvernement.

Recueillir les avantages économiques d'un assainissement amélioré en Inde

ENCADRÉ 4

La Mission Swachh Bharat (SBM), aussi appelée Swachh Bharat Abhiyan ou « Mission pour une Inde propre », est une campagne qui a été menée à travers tout le pays entre 2014 et 2019 en vue d'éliminer la défécation à l'air libre et d'améliorer la gestion des déchets solides. On estime que cette initiative a mis en œuvre le plus vaste programme d'assainissement au monde, lequel a reçu un appui politique de haut niveau et suscité un mouvement de masse impliquant les pouvoirs publics, les ménages et le secteur privé, ainsi que des méthodes communautaires axées sur la modification des comportements en vue d'éliminer la défécation à l'air libre.

Une évaluation économique récente de la SBM s'appuie sur une enquête menée auprès de plus de 10 000 ménages à travers le pays¹⁴. Celle-ci indique que les économies réalisées s'élevaient à 727 dollars des États-Unis (É.-U.) par an et par ménage ; un montant qui s'explique par des frais médicaux moindres, des décès prématurés évités et un temps de trajet réduit vers les lieux de défécation à l'air libre, tous ces éléments contribuant à une part considérable des avantages obtenus.

Une étude de suivi estime que si l'Inde parvenait à éliminer complètement la défécation à l'air libre sur son territoire, les coûts économiques à l'échelle nationale chuteraient. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, les coûts économiques liés à de mauvaises conditions d'assainissement étaient estimés à 3,87 % de la valeur ajoutée brute (GVA), contre 9,77 % de la GVA si la couverture d'assainissement était restée la même depuis

2013-2014, soit une réduction de 5,90 % de la GVA sur une période de cinq ans¹⁵. On estime que la SBM aura entraîné des économies annuelles s'élevant à 7,35 % de la GVA d'ici à 2019-2020, en partant du principe que l'Inde parvienne à garantir une utilisation des services d'assainissement améliorés de 100 % entre 2019 et 2020. Ces économies devraient s'élever à 8,55 % de la GVA d'ici à 2023-2024, à condition que les investissements réalisés dans le secteur de l'assainissement en vue d'une utilisation à 100 % des services de gestion sûre des boues fécales soient maintenus. L'étude révèle d'autres avantages économiques : le marché des intrants de l'assainissement (toilettes, installations de transport et de traitement) et celui des produits de l'assainissement (recyclage des déchets solides et liquides) représentaient chacun plus de 0,34 % du PIB au plus fort du programme, entre 2017 et 2018, avec 2,2 millions de travailleurs employés à temps plein.





© UNICEF/Jordan/Saman

2.3

Incidences sociales

Outre les coûts économiques, l'absence d'installations d'assainissement a des effets négatifs difficilement quantifiables. Les conséquences sur la dignité, la pauvreté, le handicap, la sécurité, l'égalité des genres et l'éducation représentent un potentiel humain inexploité et touchent largement les populations les plus vulnérables et les plus défavorisées.

- **Dignité :** Être en mesure de gérer ses fonctions physiologiques, notamment la miction, la défécation et les menstruations, constitue le fondement même de la dignité. Une absence complète de services, forçant les populations à pratiquer la défécation à l'air libre, est le plus grand obstacle à la dignité humaine. De la même manière, l'existence d'installations d'assainissement partagées bondées ou mal gérées peut accroître l'exposition aux risques sanitaires et menacer la dignité, l'intimité et la sécurité des femmes, des filles et des personnes à mobilité réduite, en particulier¹⁶. Une fille ou une femme privée d'un accès à de l'eau, du savon et des toilettes, que ce soit chez elle, à l'école ou au travail, aura beaucoup de mal à gérer son hygiène menstruelle avec dignité.
- **Pauvreté :** Les populations défavorisées sont moins susceptibles de bénéficier d'investissements publics dans l'assainissement. De ce fait, les conséquences de l'absence d'installations sanitaires sur leur santé sont bien plus importantes que pour les autres groupes. Les taux d'assainissement sont plus bas en milieu rural qu'en milieu urbain, et seule une petite minorité de pays sont en bonne voie pour éliminer la défécation à l'air libre dans les bidonvilles ruraux les plus pauvres. Les groupes défavorisés et marginalisés vivent généralement « en aval » des sources d'eau, ce qui les expose beaucoup plus aux matières fécales non gérées des autres ménages. Si les subventions visent à ce que les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement soient financièrement accessibles aux plus défavorisés, elles finissent souvent par bénéficier aux ménages les plus riches déjà raccordés aux services en réseau¹⁷.
- **Handicap :** Pour les personnes handicapées et celles souffrant d'incontinence, le manque de services

d'assainissement appropriés constitue un nouvel affront à leur dignité¹⁸. Les ménages les plus défavorisés sont plus susceptibles de souffrir des conséquences d'un handicap. Au Malawi, par exemple, ils ont trois fois moins de chances de bénéficier de services d'assainissement adéquats par rapport aux ménages les plus riches du pays¹⁹. Dans de telles circonstances, les personnes handicapées sont plus vulnérables aux maladies et se voient forcées de recourir à des moyens d'adaptation néfastes. Lorsque les toilettes sont inaccessibles aux personnes handicapées par exemple, ces dernières sont forcées d'attendre la nuit pour déféquer, courant alors le risque de subir des sévices. Beaucoup n'ont d'autre choix que de ramper au sol jusqu'aux toilettes les plus proches²⁰, et se font dessus lorsqu'une aide se fait attendre²¹.

- **Sécurité** : Un accès limité aux services d'assainissement peut exposer les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles, à des violences sexuelles, psychologiques et physiques. Cette menace de violence ou de harcèlement qui plane peut provoquer un stress psychosocial et dissuader les femmes et les enfants de s'aventurer en dehors de leur domicile pour utiliser des toilettes.
- **Égalité des genres** : De mauvaises conditions d'assainissement augmentent les risques sanitaires propres aux femmes. Par exemple, les femmes qui ont attrapé une infection parasitaire ou d'autres maladies peuvent ensuite souffrir d'anémie et d'une sous-alimentation, une situation qui

augmente le risque de décès maternel. Les femmes qui ne bénéficient pas de services d'assainissement peuvent recourir à des pratiques d'adaptation néfastes (se retenir d'uriner ou boire moins d'eau, par exemple), lesquelles provoquent des infections des voies urinaires, qui peuvent à leur tour augmenter le risque de prééclampsie, de fausse couche et d'anémie. Lorsque les lieux de travail ne sont pas équipés d'installations d'assainissement adéquates, les femmes sont plus réticentes à chercher un emploi, une situation qui cristallise leur faible participation à la vie active et leur accès limité aux ressources. De la même manière, le manque de toilettes publiques entrave la mobilité des femmes ainsi que leur participation à la vie publique et à l'économie.

- **Éducation** : Nous avons vu que de mauvaises conditions d'assainissement constituaient un obstacle à la scolarisation et à l'assiduité des enfants dans de nombreux pays. Les filles sont particulièrement touchées, notamment lorsque, après la puberté, elles doivent gérer leur hygiène menstruelle, un besoin qui n'est parfois pas pris en compte.

Cette situation inégalitaire dépasse le cadre domestique et scolaire et se manifeste également au travail. Les agents sanitaires sont essentiels à la prestation des services. Pourtant, leur travail quotidien les expose trop souvent aux conséquences les plus graves d'un assainissement inadéquat (stigmatisation sociale, infections invalidantes et accidents, voire décès).

Reconnaître l'accès à un assainissement sûr comme un droit humain

ENCADRÉ 5

L'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu l'eau et l'assainissement comme un droit humain en 2010, et l'assainissement comme un droit humain à part entière en 2015. Nous pouvons tous prétendre à ce droit, indépendamment de nos revenus, de notre genre, de notre situation vis-à-vis du handicap, de notre âge ou de notre origine ethnique. Ce droit fondamental à l'assainissement englobe non seulement le droit d'accéder à des toilettes hygiéniques, mais également celui de ne pas subir les répercussions négatives d'une gestion

insuffisante des matières fécales.

Il garantit à chacun l'accès à des services d'assainissement qui préservent l'intimité et la dignité et qui sont physiquement et financièrement accessibles, sûrs, sécurisés, hygiéniques et acceptables d'un point de vue social et culturel. Tous les aspects relatifs au droit humain à l'assainissement sont d'importance égale. Les critères de ce droit fondamental figurent dans les directives mondiales sur l'assainissement et les cadres de suivi de l'ODD 6.



© UNICEF/UN0267918/Latif

Quels ont été les progrès accomplis en faveur d'un accès universel à l'assainissement ?

-
- 3.1 L'assainissement au sein des ménages

 - 3.2 L'assainissement dans les écoles

 - 3.3 L'assainissement dans les établissements de soins de santé

 - 3.4 L'assainissement au sein des populations déplacées de force

Le présent chapitre fait état de la situation actuelle de l'assainissement dans les ménages, les écoles et les établissements de soins de santé, et fournit autant d'informations que possible sur le rythme des progrès. Les données mondiales montrent qu'au rythme actuel, les efforts déployés ne permettront pas de réaliser les ODD, notamment ceux relatifs aux populations en situation de vulnérabilité. Bien qu'aucune donnée mondiale relative aux espaces publics, lieux de travail, prisons et marchés, entre autres, ne soit disponible, des progrès sont également nécessaires dans ces environnements si l'on veut faire en sorte que les populations puissent utiliser des toilettes lorsqu'elles en ont besoin, dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

Le JMP s'appuie sur des données nationales pour calculer des estimations comparables à l'échelle internationale sur les progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, qui permettent de suivre les efforts accomplis vers la réalisation des cibles des ODD relatives au secteur WASH. Toutes les données figurant dans le présent document sont extraites des mises à jour réalisées par les auteurs du JMP²².

Il est attendu des gouvernements qu'ils adaptent les cibles mondiales des ODD relatives au secteur WASH à leurs propres objectifs nationaux en vue de réduire progressivement les inégalités en matière de service, en tenant compte des spécificités, des capacités et des niveaux de développement

à l'échelle nationale, et en respectant les politiques et les priorités nationales.

Les données permettant le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des cibles des ODD relatives à l'assainissement demeurent limitées dans nombre de pays. Si presque tous les pays disposent de données comparables sur le taux de défécation à l'air libre et l'accès aux services d'assainissement élémentaires, moins de la moitié ont établi des estimations relatives à la couverture des services d'assainissement gérés en toute sécurité. Les estimations relatives à la défécation à l'air libre et à l'accès aux services élémentaires peuvent être ventilées selon le milieu (rural ou urbain), la région du pays et le quintile de richesse, mais peu d'États disposent des données ventilées nécessaires pour repérer et résorber les inégalités d'accès aux services gérés en toute sécurité. Qui plus est, la disponibilité limitée des séries chronologiques de données rend l'observation du rythme des progrès difficile.

Si les estimations figurant dans le JMP permettent une comparaison à l'échelle internationale, elles ne remplacent pas les données de suivi et de compte rendu au niveau national. Les gouvernements doivent mettre au point leurs propres systèmes de suivi régulier des progrès en matière d'assainissement, en définissant des niveaux appropriés de ventilation afin de suivre les avancées dans les différents sous-groupes de population (urbains, ruraux, défavorisés, minoritaires, etc.).





© UNICEF/India/Singh

3.1

L'assainissement au sein des ménages

Les ODD mettent les États Membres au défi de réaliser trois objectifs de plus en plus ambitieux s'agissant de l'assainissement domestique :

- **Élimination de la défécation à l'air libre** : un objectif explicitement mentionné dans le descriptif des cibles, et particulièrement important pour un petit nombre de pays fortement touchés par cette pratique.
- **Accès universel à des services d'assainissement élémentaires** : la plupart des pays s'efforcent de fournir à leurs populations des services d'assainissement qui répondent au moins aux critères élémentaires au cours de la période des ODD.
- **Accès universel à des services d'assainissement gérés en toute sécurité** : pour de nombreux pays, réaliser cet objectif d'ici à 2030 n'est

pas réaliste, mais des étapes clés et des cibles intermédiaires peuvent toutefois permettre d'avancer. Fournir à l'ensemble de la population des services permettant la gestion appropriée des excréta tout au long de la chaîne d'assainissement relève du défi, même pour les pays à revenu élevé ou intermédiaire.

Le JMP utilise l'échelle des services d'assainissement pour évaluer et comparer les progrès entre les pays en matière d'assainissement domestique (voir la figure 3). Cette échelle permet de suivre les efforts déployés par la population pour abandonner la pratique de la défécation à l'air libre et l'utilisation de technologies non améliorées au profit d'installations d'assainissement améliorées et hygiéniques qui permettent d'éviter tout contact avec les excréta.

FIGURE 3 Échelle de services du JMP pour le suivi de l'assainissement au sein des ménages à l'échelle internationale

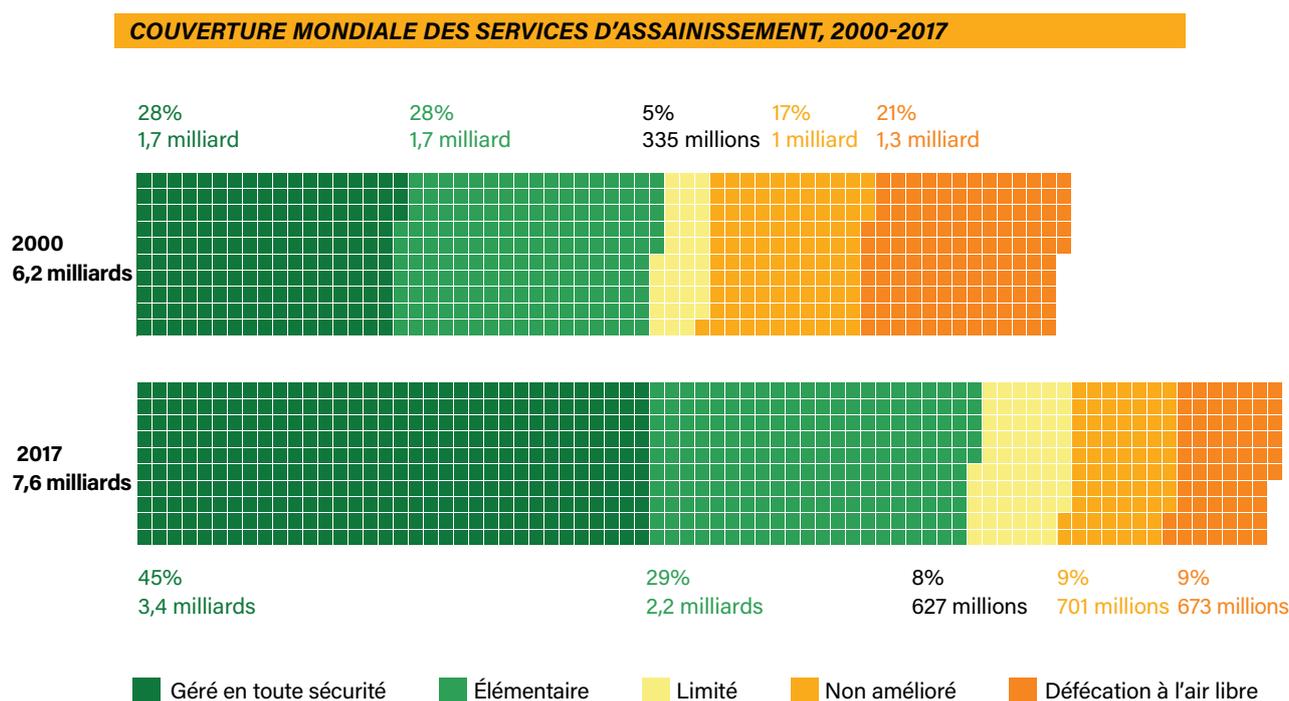
NIVEAU DE SERVICE	DÉFINITION
Géré en toute sécurité	Utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et qui permettent l'élimination en toute sécurité des excréta <i>sur place</i> ou leur transport et leur traitement hors site
Élémentaire	Utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages
Limité	Utilisation d'installations améliorées qui sont partagées avec d'autres ménages
Non amélioré	Utilisation de latrines à fosse sans dalle ni plateforme, de latrines suspendues ou de latrines à seau
Défécation à l'air libre	Évacuation des excréments humains dans les champs, les forêts, les buissons et les plans d'eau, sur les plages ou dans d'autres espaces ouverts, ou encore avec des déchets solides

Remarque : il peut s'agir de toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique raccordées au réseau d'égouts, de fosses septiques ou de latrines à fosse ; de latrines à fosse améliorée avec ventilation, de toilettes à compostage et de latrines à fosse avec dalle.

Malgré les progrès accomplis, 2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'assainissement, même les plus élémentaires. Entre 2000 et 2017, la population mondiale a augmenté de 1,4 milliard de personnes. **Au cours de cette période, le nombre de personnes utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité a doublé, passant de 1,7 milliard à 3,4 milliards, soit, respectivement, 28 % et 45 % de la**

population mondiale (voir la figure 4). Le nombre de personnes disposant de services d'assainissement élémentaires ou gérés en toute sécurité a lui aussi augmenté, passant de 3,4 milliards à 5,5 milliards, ce qui signifie que le nombre d'individus privés d'un service d'assainissement des plus élémentaires a diminué, passant de 2,7 milliards à 2 milliards. La population pratiquant la défécation à l'air libre a diminué de moitié, passant de 1,3 milliard à 673 millions de personnes.

FIGURE 4 Malgré les progrès accomplis, 2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'assainissement, même les plus élémentaires.



Remarque : chaque carré représente 10 millions de personnes.

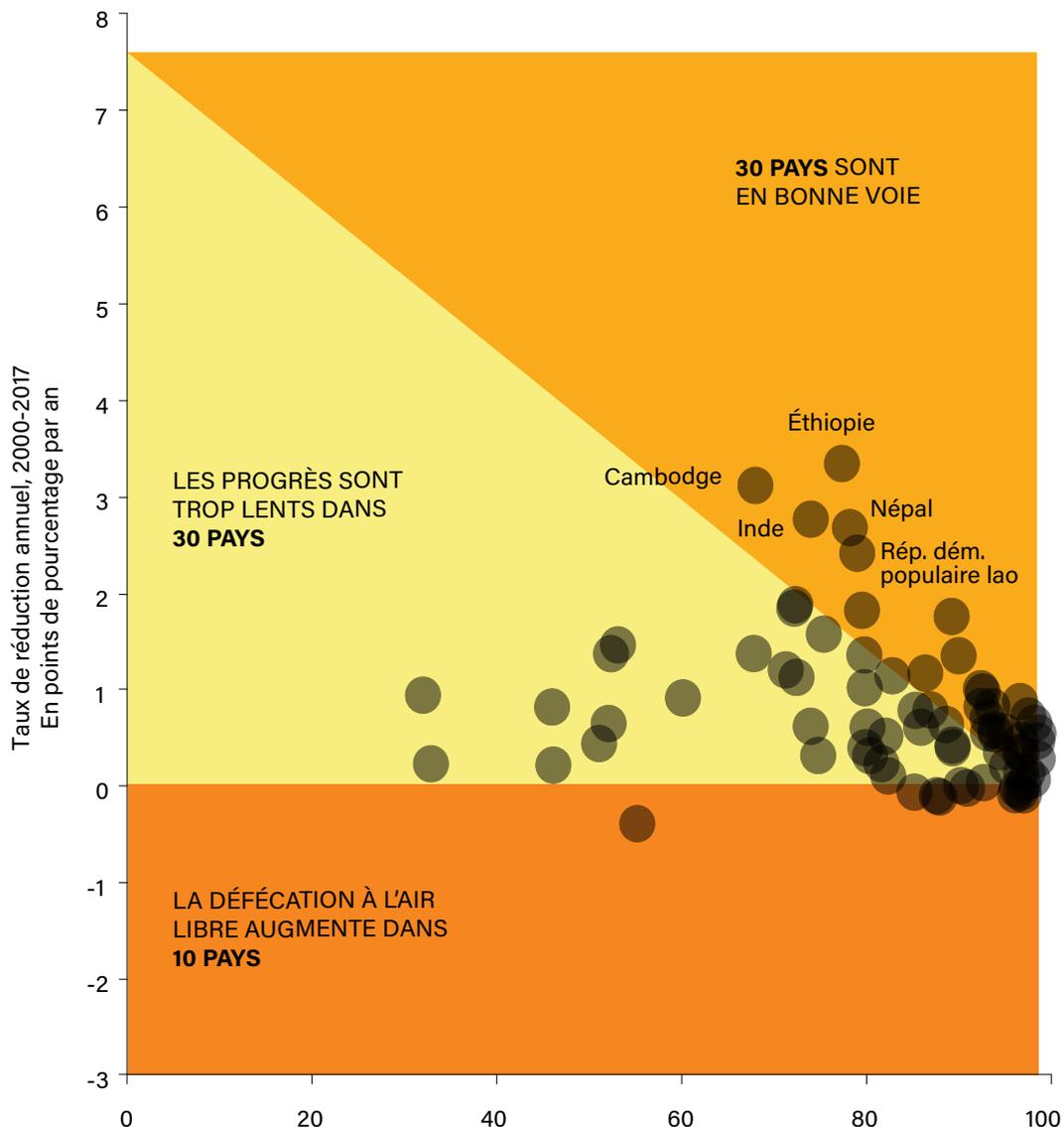
3.1.1 Éliminer la défécation à l'air libre

Si le rythme moyen auquel la pratique de la défécation à l'air libre diminue à travers le monde semble suffisamment rapide pour parvenir à l'éliminer, **la majeure partie des progrès en ce sens tiennent aux avancées réalisées par un petit nombre de pays densément peuplés**. La figure 5

montre que 30 pays sont en bonne voie d'éliminer la défécation à l'air libre sur leur territoire, que les progrès sont trop lents dans 30 autres, et que cette pratique augmente au rythme de la croissance démographique dans 10 États. La défécation à l'air libre résulte donc des inégalités persistantes. En effet, neuf personnes concernées par ce problème sur dix vivent en milieu rural, et les populations les plus défavorisées sont beaucoup plus susceptibles de suivre cette pratique.

FIGURE 5 Peu de pays sont en bonne voie pour éliminer la défécation à l'air libre d'ici à 2030

PROGRÈS VERS L'ÉLIMINATION DE LA DÉFÉCATION À L'AIR LIBRE, 2000-2017



ENCADRÉ 6

Éliminer la défécation à l'air libre au Népal

Source : Banque mondiale, Plan International, Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, SNV, WaterAid et UNICEF, *Mettre en œuvre des programmes d'assainissement rural à grande échelle dans des conditions équitables et durables : Appel à l'action*, 2019

En 2019, le Népal a déclaré qu'il avait éliminé la défécation à l'air libre sur son territoire après dix ans d'efforts concertés et coordonnés de la part du Gouvernement en faveur du secteur de l'assainissement. L'épidémie de choléra dévastatrice qui a frappé la province de Karnali en 2009 s'est avérée un facteur déterminant dans cette entreprise. Les autorités régionales sont parvenues à un consensus avec la société civile et les parties prenantes des secteurs WASH, de la santé et de l'éducation, et ont signé un engagement conjoint pour améliorer l'assainissement, en mobilisant les acteurs « à plusieurs niveaux et dans plusieurs secteurs ». Les dirigeants politiques et les administrateurs de tous les districts ont organisé des conférences sur l'assainissement, à l'occasion desquelles ils se sont engagés à éliminer la défécation à l'air libre dans leur région.

Des comités de coordination WASH, impliquant des représentants de la société civile, de presque tous les secteurs et de l'ensemble de l'échiquier politique, ont été constitués à tous les échelons administratifs. La province de Karnali a montré que des résultats pouvaient être obtenus à grande échelle grâce à cette stratégie. L'accès à l'assainissement a en effet augmenté de 7 % en un an.

Le plan directeur pour l'assainissement et l'hygiène (2011) du Gouvernement népalais reflète la réussite de la province de Karnali. Des conférences sur l'assainissement ont été lancées à travers le pays, suscitant un mouvement social mené par le Gouvernement aux échelles des villages, des districts, des régions et du pays tout entier. Cette fois-ci aucune subvention n'a été versée pour appuyer les systèmes d'assainissement destinés aux groupes les

plus vulnérables, une approche qui contraste avec les lourds investissements antérieurs effectués dans le secteur. L'appui du Gouvernement aux processus de planification améliorés a éclairé l'affectation des ressources, y compris budgétaires, et des fonds de financement commun en faveur de l'assainissement ont été mis en place. L'initiative des comités de coordination WASH locaux a permis de mettre davantage l'accent sur les spécificités et les besoins locaux, de mieux utiliser les ressources publiques locales et de mobiliser davantage le soutien des partenaires pour venir en aide aux plus vulnérables. Le leadership à l'échelle locale a favorisé l'apprentissage et une gestion adaptée, les retours d'expérience étant partagés sur des plateformes régionales et nationales.

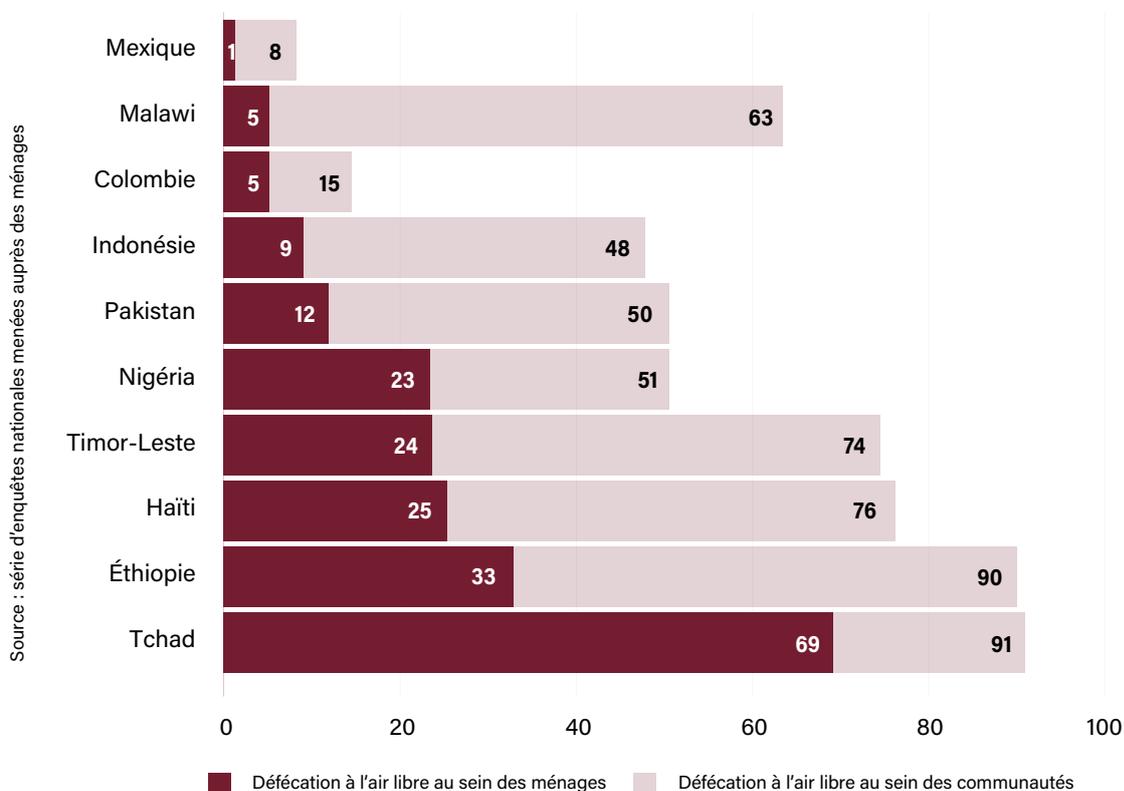
Les efforts déployés conjointement par le Gouvernement népalais et un large éventail de parties prenantes en vue de bâtir de solides bases en matière d'assainissement ont permis de pérenniser les progrès face à de nombreux obstacles, et notamment après le tremblement de terre de 2015, les inondations de 2017 et 2019, les grèves politiques qui ont paralysé l'État et la restructuration de tout le pays en un système gouvernemental fédéral. Depuis qu'il a officiellement éliminé la pratique de la défécation à l'air libre en 2019, le Népal poursuit ses efforts en vue de pérenniser les progrès et de faire changer un plus vaste éventail de comportements au titre de son manifeste pour l'assainissement total. Le Gouvernement s'attache à fournir aux ménages des services de meilleure qualité. De récentes enquêtes menées auprès des ménages montrent à cet égard que la proportion de la population qui utilise des services d'assainissement élémentaires a augmenté, passant de 60 % à 79 % entre 2014 et 2019.

Le concept de communautés « sans pratique de la défécation à l'air libre » est très important. Cette définition signifie que tous les membres de tous les ménages utilisent systématiquement des installations d'assainissement hygiéniques, contribuant ainsi à protéger l'environnement de toute contamination, et ce, au profit de la communauté toute entière. Des études montrent qu'il est crucial de comprendre les avantages de l'assainissement sur la santé, puisque même un petit nombre de ménages pratiquant la défécation à l'air libre peuvent compromettre la santé de l'ensemble de la communauté. L'élimination en toute sécurité des excréments par un seul ménage

permet de prévenir la transmission de maladies à l'ensemble des ménages vivant à proximité²³ et de protéger le sol, l'eau et les sources de nourriture²⁴. Cependant, de nombreux ménages ne parviennent pas à protéger l'ensemble de la communauté, même s'ils ont investi dans leurs propres toilettes. Les données issues d'enquêtes menées auprès des ménages révèlent que même si le pourcentage de ménages pratiquant la défécation à l'air libre a diminué dans nombre de pays, le pourcentage de ménages vivant dans des communautés au sein desquelles au moins un ménage suit encore cette pratique demeure élevé (voir la figure 6).

FIGURE 6 De nombreuses personnes vivent dans des communautés qui pratiquent la défécation à l'air libre

POURCENTAGE DE LA POPULATION PRATIQUANT LA DÉFÉCATION À L'AIR LIBRE ET VIVANT DANS DES COMMUNAUTÉS OÙ AU MOINS UN MÉNAGE SUIT CETTE PRATIQUE, 2015-2018



3.1.2 Parvenir à une couverture universelle des services élémentaires

De nombreux pays ont fait des efforts pour fournir à leur population des services d'assainissement hygiéniques qui répondent au moins aux normes minimales et permettent d'éviter tout contact avec les excréta. Le fait d'avoir accès aux services élémentaires représente un progrès considérable. Cela signifie en effet que les ménages disposent de toilettes (latrines à fosse ou toilettes à chasse d'eau manuelle) non partagées avec d'autres ménages, qui se vident dans une fosse septique ou une fosse à latrine. Afin de maintenir un tel niveau d'assainissement, les installations doivent pouvoir durer plusieurs années.

Certains des pays qui ont déployé d'immenses

efforts pour éliminer la défécation à l'air libre ont eu du mal à parvenir à un assainissement élémentaire. En Éthiopie, par exemple, la pratique de la défécation à l'air libre a diminué, passant de 79 % à 22 % entre 2000 et 2017. Cependant, au cours de la même période, la couverture des services d'assainissement élémentaires n'a que très peu augmenté, passant de 3 % à un peu plus de 7 % seulement. De la même manière, au Burkina Faso, la défécation à l'air libre a diminué de 25 points de pourcentage sur la même période, tandis que la couverture des services d'assainissement élémentaires n'a augmenté que de 8 points de pourcentage.

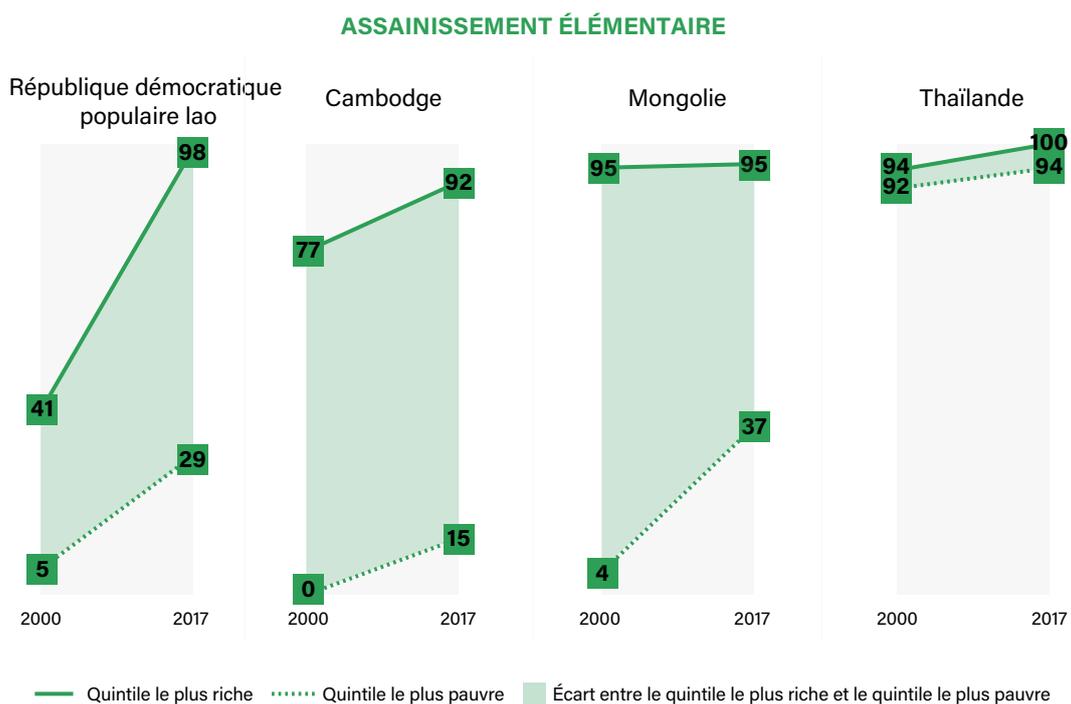
Une autre difficulté était d'améliorer l'assainissement élémentaire tout en éliminant les inégalités. Comme l'illustre la figure 7, quelques pays ont réduit les écarts de couverture entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres, tandis que dans d'autres, l'écart s'est accentué bien que des progrès aient été réalisés.



© UNICEF/India/Qadri

FIGURE 7 Des progrès en matière d'assainissement ont parfois été accomplis au détriment de l'égalité

ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT ÉLÉMENTAIRES CHEZ LES QUINTILES LES PLUS RICHES ET LES PLUS PAUVRES, 2000-2017





© UNICEF/UN0352551/Ose

3.1.3 Accélérer les progrès en faveur de services d'assainissement gérés en toute sécurité

Tout un éventail de technologies peuvent être utilisées pour parvenir à un assainissement géré en toute sécurité, notamment des réseaux d'égouts, qui transportent au moyen de leur système de canalisations les déchets déversés dans l'eau vers des dispositifs de traitement hors site et sur site. Les systèmes sur site, c'est-à-dire non raccordés à un réseau d'égouts, permettent soit le traitement *sur place* (latrines simples à fosse) soit le confinement des déchets qui peuvent ensuite être transportés jusqu'à un système de traitement hors site (fosses septiques ou latrines vidangeables).

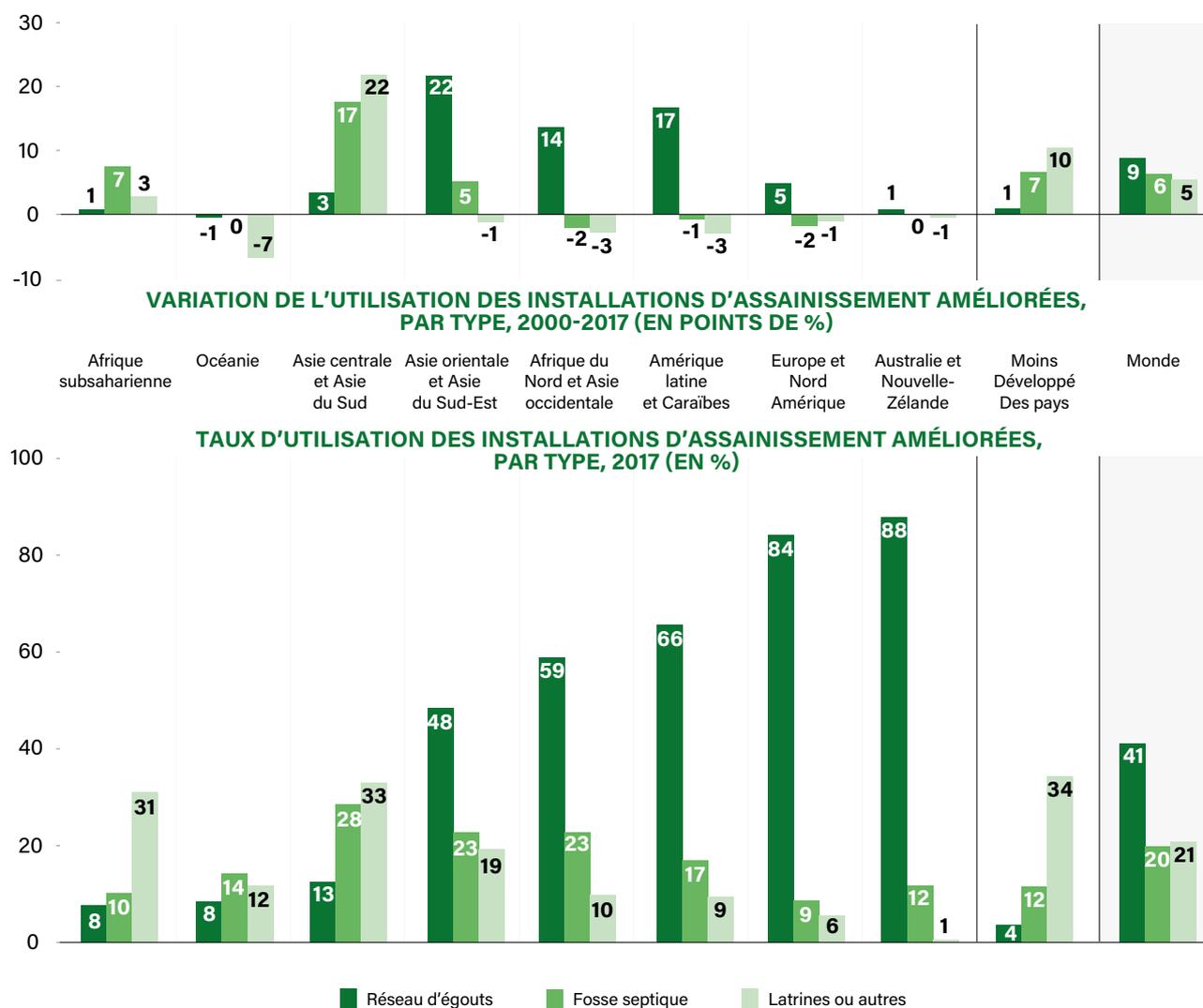
Efficaces et peu onéreuses, les installations sur site garantissent aux utilisateurs un assainissement en toute sécurité lorsqu'elles sont conçues, construites et utilisées de manière appropriée et qu'elles font partie d'une chaîne d'assainissement opérationnelle. Cependant,

plusieurs facteurs peuvent compromettre les systèmes de stockage et de traitement sur site, tels que les latrines à fosse et les fosses septiques : mauvaise conception, exploitation et maintenance inadéquates, dégâts ou inondations, forte densité démographique en milieu urbain, faible réglementation, etc.

Déjà largement utilisés, les systèmes sur site sont de plus en plus employés dans certaines régions. En 2017, 41 % de la population mondiale indiquaient utiliser des installations d'assainissement améliorées permettant un stockage sur site, telles que des toilettes à chasse d'eau mécanique ou manuelle raccordées à une fosse septique, ou des latrines à fosse sèche ou humide (y compris les installations partagées entre plusieurs ménages). L'utilisation d'installations d'assainissement sur site était plus courante en milieu rural (51 %) qu'en milieu urbain (32 %). L'utilisation d'égouts et de systèmes sur site, quant à elle, varie considérablement d'une région à l'autre, mais les systèmes sur site favorisent sans aucun doute les progrès dans les pays les moins avancés (voir la figure 8).

FIGURE 8 Les installations raccordées à un réseau d'égouts favorisent les progrès dans certaines régions, tandis que les systèmes sur site prédominent dans d'autres

POURCENTAGE DE LA POPULATION UTILISANT DES INSTALLATIONS RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUTS, DES FOSSES SEPTIQUES, DES LATRINES ET D'AUTRES SYSTÈMES AMÉLIORÉS SUR SITE EN 2017, ET VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE ENTRE 2000 ET 2017



Les données relatives à l'efficacité des services d'assainissement sur site sont difficiles à obtenir. On en trouve toutefois dans certaines enquêtes menées auprès des ménages et certains rapports compilés par les gouvernements au cours de contrôles périodiques. Par exemple, l'Agence irlandaise de protection de l'environnement est l'un des rares organismes à publier les résultats des inspections périodiques des systèmes décentralisés de traitement des eaux usées, comprenant notamment les fosses septiques et les usines de traitement secondaire et tertiaire de petite taille. Sur les 6 000 systèmes contrôlés en Irlande entre 2013 et 2018, près de la moitié ont fait l'objet d'un avis d'information, et un système

sur quatre présentait un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement²⁵.

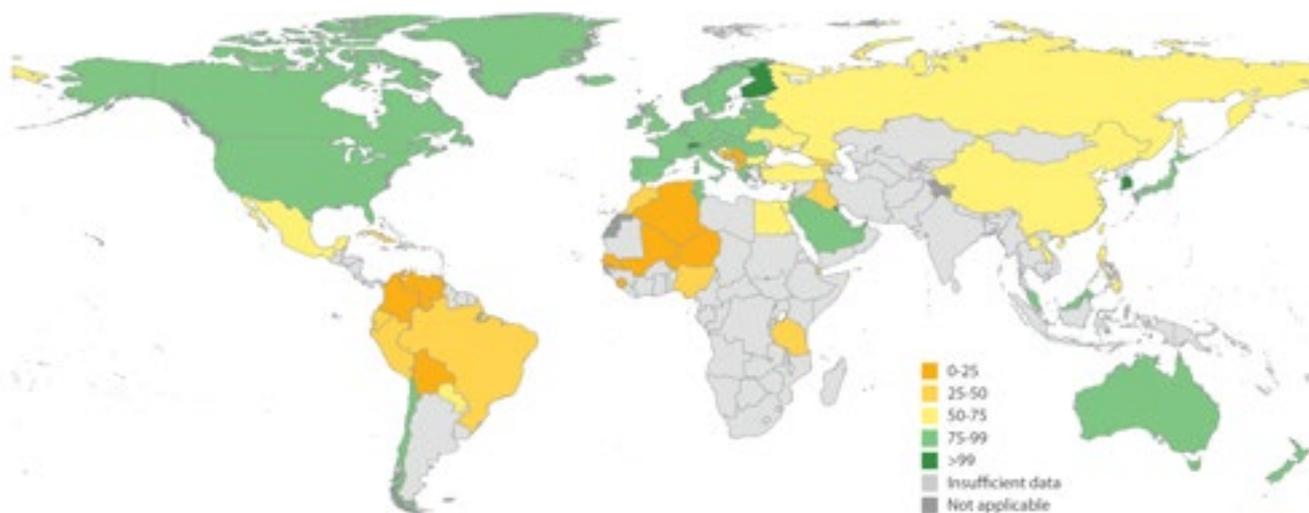
Relativement peu de pays disposent de suffisamment de données pour communiquer des informations sur leurs services d'assainissement gérés en toute sécurité. En 2017, des données nationales étaient disponibles pour 94 pays, majoritairement des États faiblement peuplés où sont utilisés des services d'assainissement sur site (voir la figure 9). Malgré le manque d'informations, il ne fait aucun doute que seule une faible proportion de la population de nombreux pays utilise des services d'assainissement gérés en toute sécurité.



© UNICEF/UN0352570/Ose

FIGURE 9 Dans de nombreux pays à revenu faible, moins de la moitié de la population utilise des services d'assainissement gérés en toute sécurité

POURCENTAGE DE LA POPULATION UTILISANT DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS EN TOUTE SÉCURITÉ, 2017





© UNICEF/UN0139454/Prinsloo

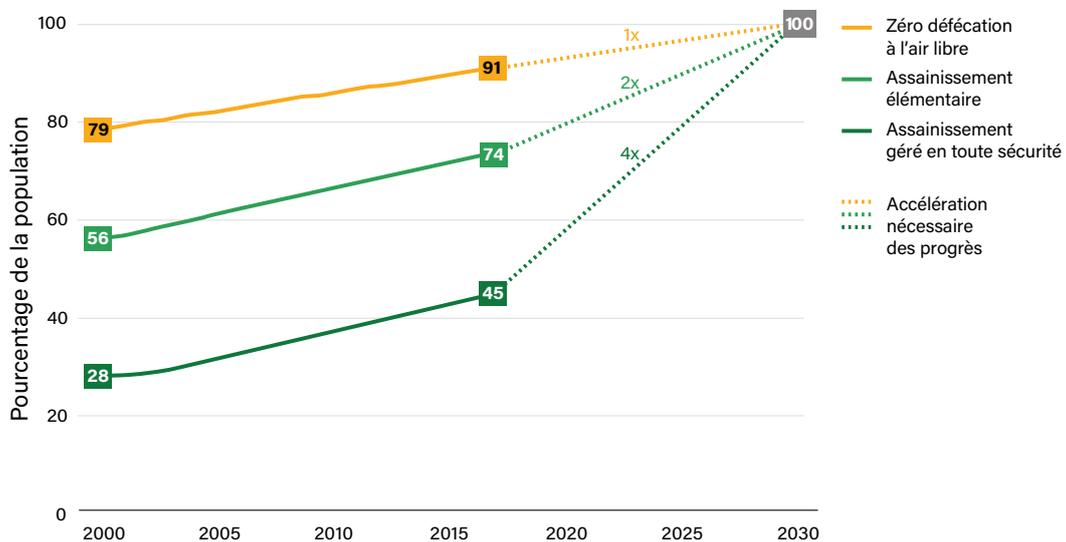
3.1.4 Rythme actuel des progrès

Le rythme actuel des progrès doit considérablement s'accélérer si l'on veut parvenir à un accès universel à l'assainissement d'ici à 2030. Pour parvenir à un accès universel aux services d'assainissement les plus élémentaires d'ici à 2030, le rythme global des progrès doit

doubler (voir la figure 10). Pour ce qui est des services d'assainissement gérés en toute sécurité, la cadence actuelle doit quadrupler. Il s'agit toutefois de moyennes globales ; le taux de changement requis dans les pays les moins avancés est plus important encore. Pour parvenir à un assainissement élémentaire dans ces pays, les progrès doivent être multipliés par sept : le taux de changement, qui est de 0,7 point de pourcentage environ, doit atteindre les 5 points de pourcentage.

FIGURE 10 Le rythme actuel des progrès doit considérablement s'accélérer si l'on veut parvenir à un accès universel d'ici à 2030.

POURCENTAGE DE LA POPULATION DISPOSANT DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT EN 2000 ET 2017, ET RYTHME DE HAUSSE REQUIS POUR RÉALISER LES CIBLES DES ODD D'ICI À 2030





© UNICEF/UN033691/ArcoS

3.2

L'assainissement dans les écoles

L'ODD 4 appelle la communauté internationale à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Cet objectif comprend un éventail de cibles liées aux résultats scolaires, de la petite enfance à l'âge adulte, ainsi que d'autres objectifs relatifs aux moyens de les atteindre. La cible 4.a se concentre sur les infrastructures scolaires et la nécessité de « construire des établissements

scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux différents genres ou adapter les établissements existants en conséquence et fournir à toutes et tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace ». L'un des indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation de cette cible est la « Proportion d'écoles équipées d'installations d'assainissement élémentaires non mixtes ».

FIGURE 11 Échelle des services d'assainissement en milieu scolaire

NIVEAU DE SERVICE	DÉFINITION
Service élémentaire	Installations d'assainissement améliorées non mixtes et utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées) dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
Service limité	Installations d'assainissement améliorées mixtes ou non utilisables dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
Aucun service	Installations d'assainissement non améliorées ou absence d'installations d'assainissement dans l'établissement scolaire

En 2019, il a été estimé que 19 % des établissements scolaires à travers le monde ne disposaient d'aucun service d'assainissement²⁶. Dans ces écoles, les élèves et les enseignants utilisent des installations d'assainissement non améliorées, telles que des latrines à fosse sans dalle ni plateforme, des latrines suspendues ou des latrines à seau, voire aucune installation sanitaire du tout.

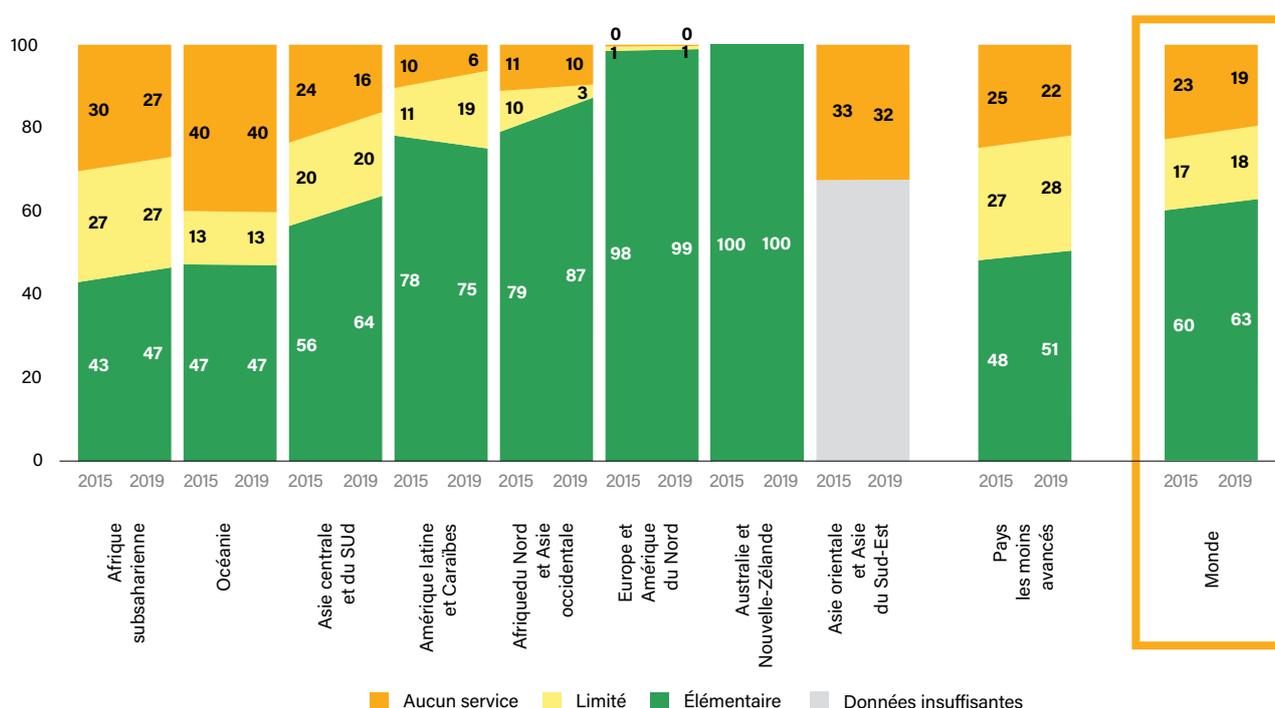
On estime que 367 millions d'enfants fréquentent une école dépourvue de toute installation d'assainissement. Plus de la moitié d'entre eux vivent dans deux régions ODD : l'Afrique subsaharienne (213 millions) et l'Asie centrale et l'Asie du Sud (200 millions).

Certains pays ont réalisé des progrès en faveur de l'assainissement en milieu scolaire. Par exemple, entre 2015 et 2019, le Bhoutan et le Nigéria ont augmenté la proportion d'écoles équipées d'installations d'assainissement élémentaires de 3 points de pourcentage par an. Au cours de la même période, le Soudan du Sud a quant à lui réduit de 4 points de pourcentage par an la proportion d'écoles dépourvues de services d'assainissement.

Le rythme actuel des progrès doit toutefois quintupler si l'on veut parvenir à un accès universel aux services d'assainissement élémentaires en milieu scolaire d'ici à 2030. La figure 12 montre l'évolution de la couverture des services d'assainissement au sein des écoles du monde entier, dans les huit régions ODD et dans les pays les moins avancés.

FIGURE 12 À l'échelle mondiale, moins des deux tiers des établissements scolaires sont équipés d'installations d'assainissement élémentaires

COUVERTURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU SCOLAIRE AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET INTERNATIONAL, 2015 ET 2019

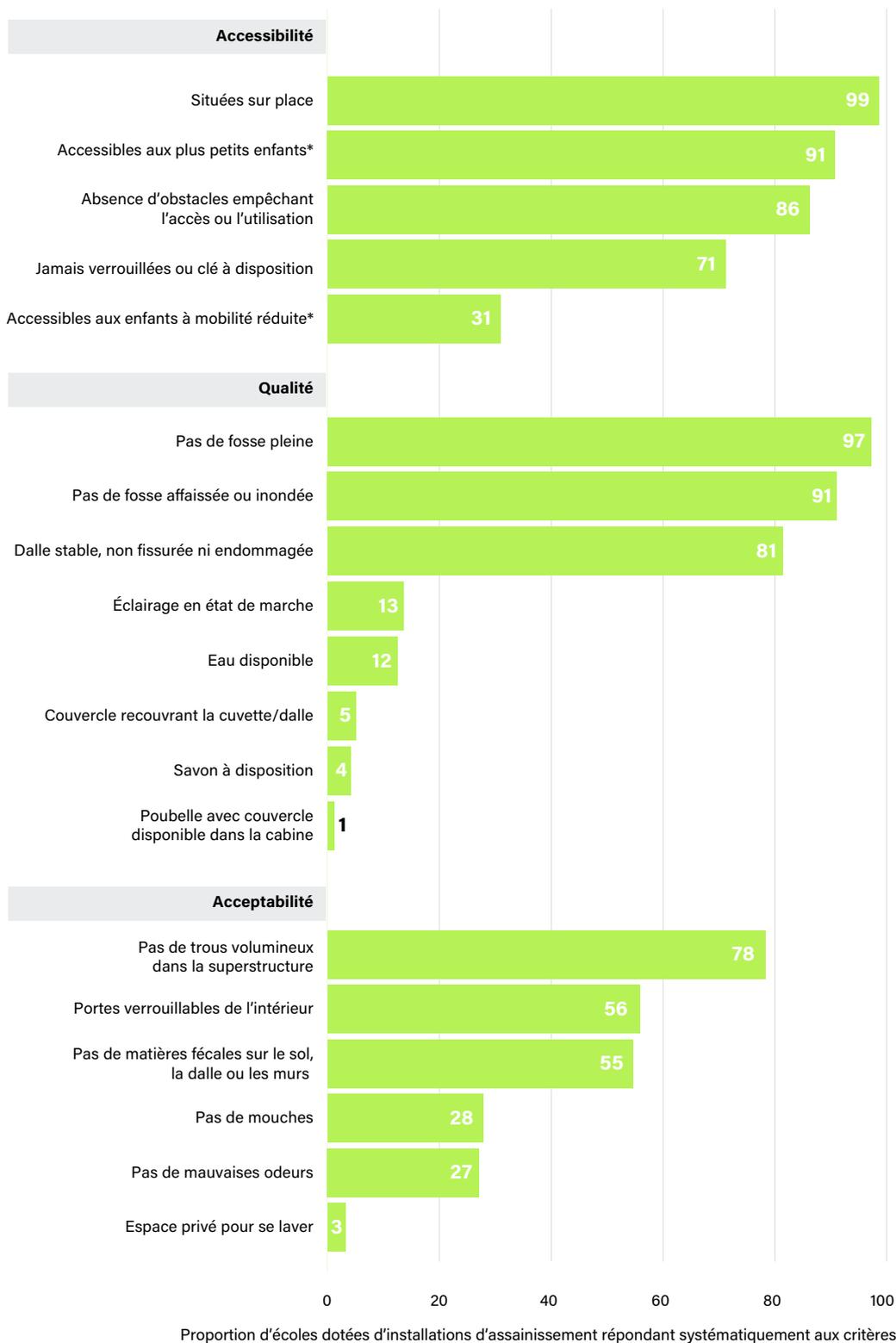


Une analyse des données recueillies auprès des écoles rurales de 12 pays d'Afrique subsaharienne révèle que **de nombreuses toilettes scolaires ne répondent pas aux critères d'accessibilité, de qualité ou d'acceptabilité** (voir la figure 13). En particulier, près de la moitié des cabines n'ont pas de portes qui se verrouillent de l'intérieur et presque aucune

d'entre elles ne dispose d'une poubelle munie d'un couvercle pour l'élimination des déchets. Ces deux points sont pourtant deux aspects importants pour les élèves et le personnel de genre féminin qui ont besoin d'un endroit sûr pour pouvoir gérer leur hygiène menstruelle. Par ailleurs, les deux tiers des toilettes scolaires ne sont pas accessibles aux élèves handicapés.

FIGURE 13 En Afrique subsaharienne rurale, nombre de toilettes scolaires ne remplissent pas les critères d'accessibilité, de qualité ou d'acceptabilité

POURCENTAGE D'ÉCOLES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE RURALE DONT L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT SATISFAIT À DES CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES, 2017



Source : enquête relative aux installations d'assainissement dans les écoles rurales en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Malawi, au Mali, au Mozambique, au Niger, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe, World Vision (2017)

*Au moins une installation accessible aux plus petits enfants et aux enfants à mobilité réduite.



© UNICEF/UNI284675/Prinsloo

ENCADRÉ 7

Améliorer l'assainissement en milieu scolaire au Togo

Au Togo, la proportion des écoles du pays équipées de services d'assainissement élémentaires est passée de 44 % (soit presque 9 000 écoles) en 2016 à 65 % en 2019. Un fort leadership de la part du gouvernement en matière d'élaboration de politiques et de plans WASH en milieu scolaire a jeté les bases de cette augmentation spectaculaire. Le Plan sectoriel de l'éducation (2014-2015) et le Plan d'action national pour l'eau et l'assainissement (2016-2030) définissent tous deux le secteur WASH en milieu scolaire comme un domaine prioritaire et visent à déployer un appui spécifique et à assurer le renforcement des capacités. Le Ministère de l'éducation a pris les rênes de l'élaboration de normes et de critères visant à améliorer la qualité de l'infrastructure WASH et des programmes de promotion de l'hygiène, et incorporé des indicateurs WASH dans son système intégré d'information sur l'éducation. La Feuille de route 2017 pour l'élimination de la défécation à l'air libre au Togo d'ici à 2025 a également contribué à renforcer les services sanitaires en milieu scolaire en

faisant de l'assainissement total piloté par les écoles une stratégie clé. Cette démarche a entraîné des progrès considérables en matière d'assainissement et d'hygiène dans plus de 2 000 écoles.

Avec l'appui de la Banque mondiale, le Gouvernement a mis en œuvre, entre 2010 et 2019, un programme d'infrastructure scolaire prévoyant la construction d'au moins 1 000 toilettes en milieu scolaire. Les programmes WASH financés par d'autres acteurs, tels que l'UNICEF, l'Agence française de développement et la Banque islamique de développement, ont également appuyé la construction de toilettes non mixtes permettant aux adolescentes de gérer leur hygiène menstruelle. Le Gouvernement togolais prévoit de consolider ces progrès en se concentrant sur la pérennité, le renforcement de la coordination à l'échelle nationale des services WASH en milieu scolaire, sous la direction du secteur de l'éducation, et la mobilisation des ressources pour couvrir les dépenses d'investissement et les coûts récurrents.



© UNICEF/UN0306431/Abdul

3.3

L'assainissement dans les établissements de soins de santé

La disponibilité des services d'assainissement en établissements de soins de santé, notamment dans les maternités et les centres de santé primaires, contribue à la qualité et à l'équité des soins de santé, et permet de préserver la dignité de tous. Les services d'assainissement élémentaires en établissement de soins de santé sont essentiels à l'administration de soins de qualité.

Les données probantes montrent qu'un manque d'accès aux services WASH dans les établissements de soins de santé peut largement entraver le bon déroulement des accouchements et l'accès aux soins de santé primaires. Chaque

année, plus d'un million de décès sont dus à des conditions d'accouchement insalubres, tandis que les infections représentent 26 % des décès néonataux et 11 % des décès maternels. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, près de 15 % des patients hospitalisés contractent au moins une infection nosocomiale. Nombre d'entre eux sont des femmes sollicitant des services obstétricaux pour accoucher. Dans les établissements de soins de santé, la prestation de services WASH inadéquats entraîne la propagation d'infections résistantes aux antimicrobiens, une situation qui expose les patients et le personnel à de graves infections difficiles à soigner.

FIGURE 14 Échelle des services d'assainissement dans les établissements de soins de santé

NIVEAU DE SERVICE	DÉFINITION
Service élémentaire	Des installations d'assainissement améliorées sont utilisables, avec une cabine de toilettes au moins réservée au personnel, une cabine de toilettes au moins réservée aux femmes et aux filles et dotée d'un dispositif de gestion de l'hygiène menstruelle, et une cabine de toilettes au moins adaptée aux besoins des personnes à mobilité réduite.
Service limité	Au moins une installation d'assainissement améliorée est accessible, mais tous les critères d'un service élémentaire ne sont pas satisfaits.
Aucun service	Les toilettes ne sont pas améliorées (par exemple, latrines à fosse sans dalle ni plateforme, latrines suspendues et latrines à seau) ou il n'y a ni toilettes ni latrines.

Dans le Rapport référentiel mondial publié en 2019, seuls 18 pays disposaient de données suffisantes pour évaluer la couverture des services d'assainissement élémentaires dans les établissements de soins de santé en 2017²⁷. Lorsque l'OMS et l'UNICEF ont mis à jour leur base de données mondiale, en 2020, ce nombre avait augmenté de moitié. Cependant, les 27 pays disposant de données suffisantes ne représentent que 12 % de la population mondiale²⁸.

Pour évaluer l'ensemble des progrès visant à étendre la couverture des services

d'assainissement élémentaires, les données doivent renseigner sur le caractère approprié des installations, et notamment permettre de savoir s'il existe ou non des toilettes non mixtes, accessibles aux personnes à mobilité réduite et adaptées à la gestion de l'hygiène menstruelle. Un manque de données porte à croire que la réalité est pire que ce qu'indiquent les chiffres disponibles. La figure 15 montre trois pays contrastés, dont la proportion d'établissements de soins de santé équipés de services d'assainissement élémentaires varie considérablement.

FIGURE 15 Les services d'assainissement des établissements de soins de santé varient considérablement d'un pays à l'autre

POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ POURVUS DE COMPOSANTES D'ASSAINISSEMENT ÉLÉMENTAIRES À TRAVERS TROIS PAYS, 2019

	KOWEÏT	BRÉSIL	NIGER
Installation	100	100	-
Améliorée	100	100	74
et utilisable	100	84	29
et réservée au personnel	100	82	30
et réservée aux femmes	100	-	31
et adaptée à la gestion de l'hygiène menstruelle	100	-	0
et adaptée aux personnes à mobilité réduite	100	45	27
Élémentaire	100	45	0

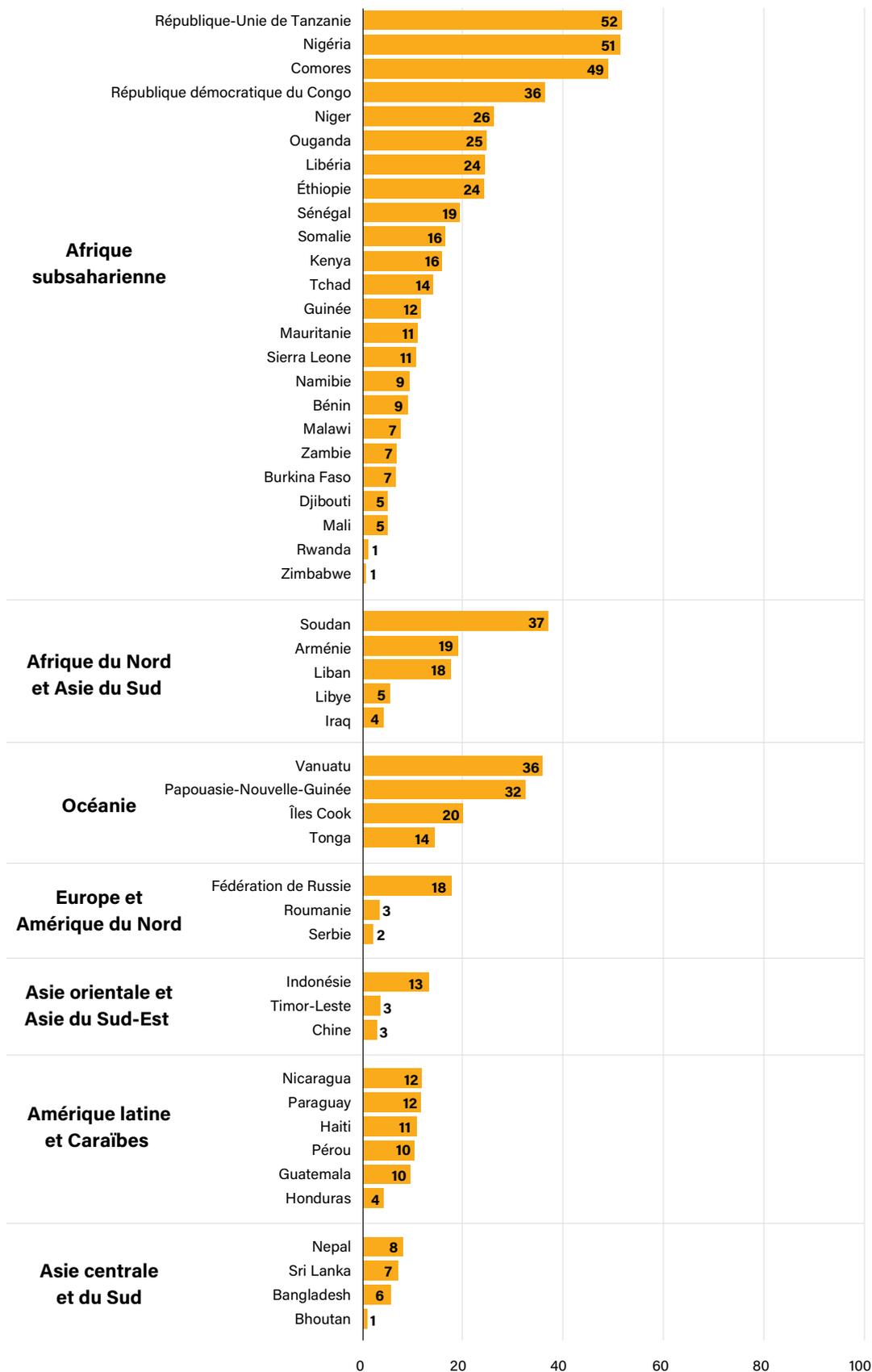
Si de nombreux pays ne possédaient pas certaines des données nécessaires pour rendre compte des services d'assainissement élémentaires, ils disposaient tout de même d'informations sur le nombre d'établissements de soins de santé qui n'étaient équipés d'aucun type d'installations améliorées, et étaient alors classés dans la catégorie

« absence de services d'assainissement » (voir la figure 16).

Dans 28 pays, plus de 10 % des établissements de soins de santé n'étaient équipés d'aucun service d'assainissement, un chiffre qui s'élève à 29 % dans les pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des données étaient disponibles.

FIGURE 16 Dans 28 pays, plus de 10 % des établissements de soins de santé ne disposaient d'aucun service d'assainissement

POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ DÉPOURVUS DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT, 2019



Remarque : les 21 pays indiquant que moins de 1 % de leurs établissements de soins de santé ne sont équipés d'aucun service d'assainissement ne sont pas représentés ici.



© UNICEF/UN013597/Georgiev

3.4

L'assainissement au sein des populations déplacées de force

La réalisation de la cible 6.2 des ODD en faveur d'un assainissement « pour tous » suppose de tenir compte des besoins des personnes réfugiées, déplacées, demandeuses d'asile et apatrides. Jamais les déplacements de populations n'ont été aussi importants. Fin 2019, 79,5 millions de personnes à travers le monde se retrouvaient déplacées de force en raison de plusieurs facteurs : persécution, conflits, violences, violations des droits humains²⁹... Près de 26 millions et de 45 millions d'entre elles étaient respectivement des personnes réfugiées et déplacées. La vaste majorité des personnes déplacées (85 %) vivent dans des pays en développement où l'accès à des services WASH gérés en toute sécurité peut être limité. Dans ces

circonstances, les stratégies de mise en œuvre de l'assainissement doivent prendre en compte la fragilité du contexte institutionnel ainsi que les privations et les vulnérabilités propres à ces populations pour satisfaire le droit de chacun à l'assainissement.

Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires assurent la gestion de plus de 220 camps et campements à travers le monde et recueillent des données sur les services WASH dont ceux-ci sont équipés. D'après les données qui ont été recueillies auprès de 175 de ces camps et campements en septembre 2020, seuls 32 % des ménages qui y résidaient utilisaient des services

d'assainissement élémentaires³⁰. D'importantes difficultés pratiques entravent la réalisation des cibles des ODD liées à l'assainissement dans les camps et campements. L'une d'entre elles tient au manque d'espace pour pouvoir construire des installations domestiques. Une étude récente révèle que, dans 43 % des camps du monde entier, la densité de population dépasse les normes recommandées par le HCR en la matière³¹. Dans le camp de Kutupalong (Bangladesh), par exemple, on compte en moyenne près de 44 000 personnes au kilomètre carré, soit l'une des densités démographiques les plus élevées de la planète³². Dans ces circonstances, il peut s'avérer impossible de concevoir et d'installer des systèmes d'assainissement améliorés et non partagés entre plusieurs ménages.

Il convient plutôt de veiller à limiter le nombre de personnes partageant une même installation et à assurer une gestion en toute sécurité des excréta (transport et traitement hors site), tout en s'assurant que la planification, la conception, le choix de l'emplacement et la gestion des installations s'appuient sur la participation entière de la population concernée.

On estime qu'entre 60 % et 70 % des personnes déplacées de force vivent en dehors des camps et campements qui leur sont réservés. Malheureusement, très peu de pays disposent de données ventilées relatives à l'assainissement au sein de ces populations. Il est ainsi difficile de savoir si elles sont laissées de côté.



ENCADRÉ 8

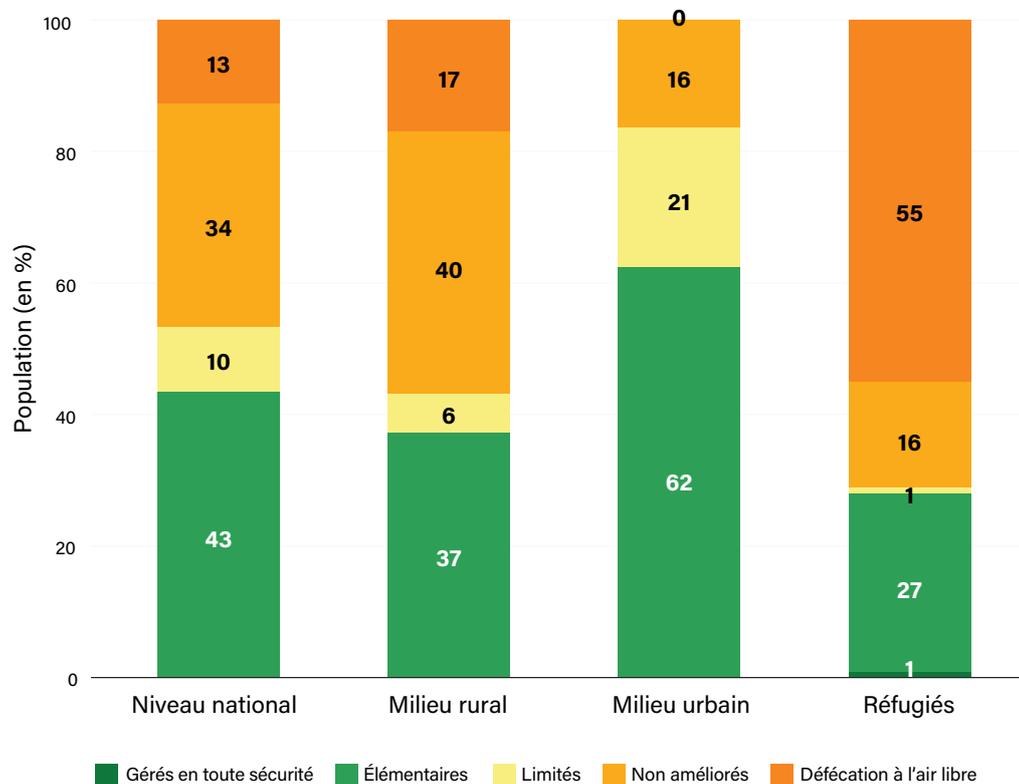
Évaluer l'accès aux services d'assainissement chez les populations déplacées de force en Afghanistan

Fin 2018, on comptait plus de 2,7 millions de personnes déplacées de force en Afghanistan³³. Il n'existe qu'un seul camp officiel dans le pays, lequel accueille moins de 1 % de ce groupe de population. En 2018, une enquête a été menée afin de recenser les besoins de 99 % des personnes déplacées dispersées à travers l'Afghanistan. Les résultats montrent une disparité considérable entre les réfugiés et le reste de la population, comme illustré dans la figure 17. Seuls 28 % des réfugiés avaient accès à des services d'assainissement élémentaires et jusqu'à 55 % des ménages pratiquaient la défécation à l'air libre³⁴. Ces chiffres contrastent vivement avec ceux du JMP concernant l'Afghanistan, selon lesquels environ 43 % de la population globale avait accès à des services d'assainissement élémentaires en 2017³⁵ et, même en milieu rural, seuls 17 % des ménages pratiquaient la défécation à l'air libre.

L'enquête révèle en outre une profonde disparité entre les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme. En effet, au sein des populations déplacées, bien plus de ménages dirigés par une femme (30 %) que de ménages dirigés par un homme (21 %) indiquaient ne pas avoir accès à des latrines améliorées.

Ces disparités soulignent l'importance de veiller à ce que les efforts de suivi tiennent systématiquement compte des groupes vulnérables dans le cadre de la collecte des données probantes nécessaires à la conception et la mise en œuvre d'initiatives qui leur sont destinées. En l'absence d'un suivi systématique, les populations les plus vulnérables risquent fort d'être laissées de côté.

FIGURE 17 Services d'assainissement disponibles chez les populations réfugiées et non réfugiées en Afghanistan





© UNICEF/UNI189329/Gilbertson VII Photo

Où en sont les politiques et les financements en faveur de l'assainissement ?

-
- 4.1 La situation de l'assainissement sur le plan politique

 - 4.2 Les coûts liés à la mise en œuvre d'un assainissement universel

 - 4.3 D'où proviennent les investissements et à combien s'élèvent-ils ?



© UNICEF/Indonesia/Fauzan

4.1

La situation de l'assainissement sur le plan politique

La prestation de services WASH durables et efficaces dépend non seulement de l'état de l'infrastructure en la matière, mais également des systèmes complexes de gouvernance, et de gestion institutionnelle et financière. Les systèmes de gouvernance et de gestion financière doivent être coordonnés, harmonisés et bien définis sur le plan politique, et garantir la durabilité des ressources et des institutions appuyant la prestation des services d'assainissement.

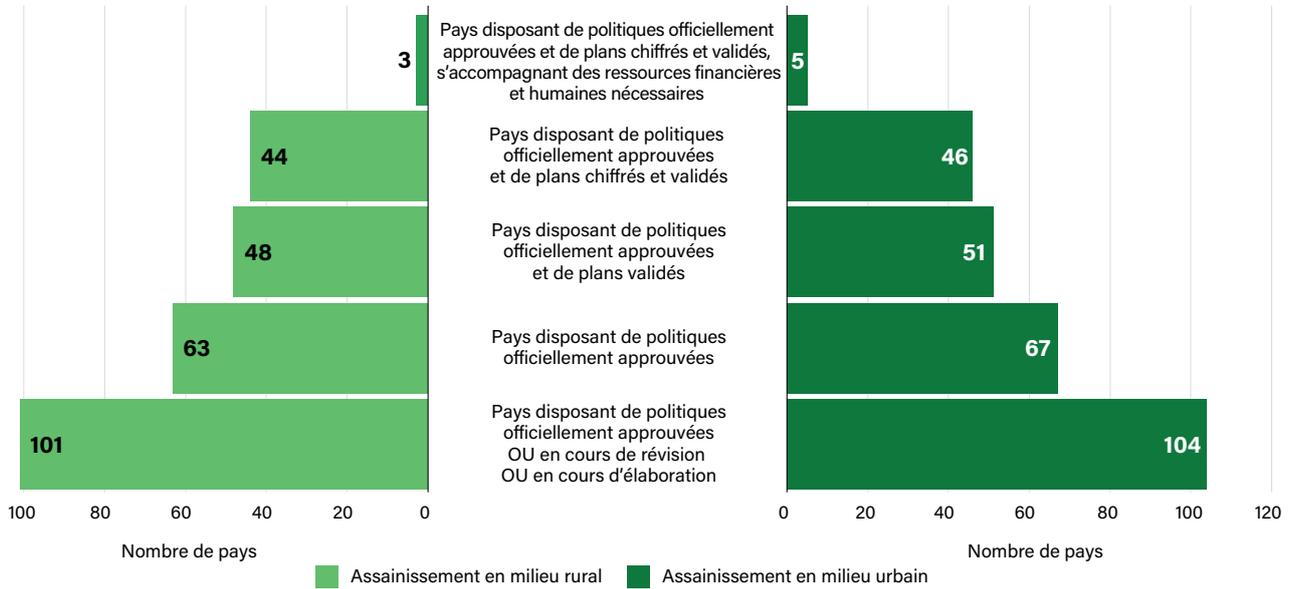
Un aperçu récent de la situation de l'assainissement sur les plans politique et financier est mis en avant dans le Rapport GLAAS 2019, qui fournit des données relatives à 115 pays³⁶.

La majorité des pays ont élaboré des politiques et des plans de portée nationale en faveur de l'assainissement, mais peu d'entre eux disposent des ressources humaines et financières suffisantes pour procéder à leur mise en œuvre. Sur les 115 pays ayant participé au cycle GLAAS 2018/2019, seuls trois avaient élaboré des politiques et des plans d'assainissement rural s'accompagnant des ressources suffisantes pour assurer leur mise en œuvre, et seuls six disposaient des ressources suffisantes pour concrétiser leurs plans d'assainissement urbain. Les trois quarts des pays interrogés ont mentionné l'existence d'un plan de financement en faveur de l'assainissement. Cependant, seul un quart environ indiquaient disposer d'un plan de financement défini d'un commun accord qui était appliqué de manière régulière.

FIGURE 18

Peu de pays disposent de politiques d'assainissement officiellement approuvées et appuyées par les ressources nécessaires.

NOMBRE DE PAYS INDIQUANT DISPOSER DE POLITIQUES OFFICIELLEMENT APPROUVÉES ET APPUYÉES PAR LES RESSOURCES NÉCESSAIRES, 2019



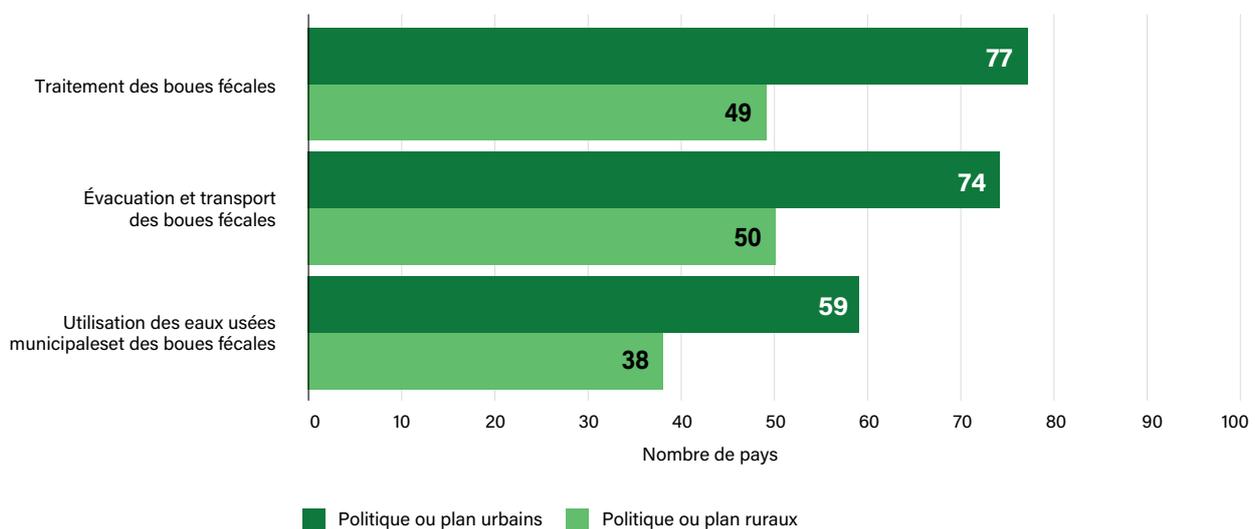
Les ménages qui ont le plus besoin de services de gestion des boues fécales (vidange, transport, traitement et utilisation finale ou élimination) se trouvent souvent dans des milieux urbains densément peuplés. Or, **le quart des politiques et des plans d'assainissement en milieu urbain n'abordent pas la question liée à la gestion des boues fécales.**

Les gouvernements doivent reconnaître l'importance de la gestion adéquate des boues fécales pour la réalisation des ODD et des cibles nationales en matière d'assainissement. Pour ce faire, ils doivent inclure cette question à leurs politiques et plans d'assainissement, et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des services.

FIGURE 19

Toutes les politiques et tous les plans d'assainissement urbain n'abordent pas la question de la gestion des boues fécales

NOMBRE DE PAYS DISPOSANT DE POLITIQUES ET DE PLANS POUR LA GESTION DES BOUES FÉCALES EN MILIEU URBAIN, 2019



Près des trois quarts des pays encore concernés par la défécation à l'air libre ont intégré à leurs politiques et plans d'assainissement des mesures visant spécifiquement à mettre fin à cette pratique³⁷. Les deux tiers d'entre eux se sont fixé des cibles visant à éliminer la défécation à l'air libre sur leur territoire. Par exemple, la Campagne kényane 2020 pour l'élimination de la défécation à l'air libre vise à mettre un terme à cette pratique dans l'intégralité du pays et des villages d'ici à 2020. La Zambie a récemment lancé une stratégie (2018-2030) pour l'élimination de la défécation à l'air libre, qui vise à mettre fin à cette pratique, notamment chez les populations en situation de vulnérabilité.

Les pays s'efforcent de répondre à l'impératif des ODD consistant à « ne laisser personne de côté » au moyen de politiques visant à venir en aide aux populations en situation de vulnérabilité. Au Sénégal, par exemple, le Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'assainissement rural d'ici à 2025 propose des mesures permettant aux populations les plus défavorisées d'avoir accès à des services d'assainissement grâce à des paiements adaptés à leurs moyens financiers. Cependant, si **plus des deux tiers des pays disposent de politiques visant à venir en aide aux populations**

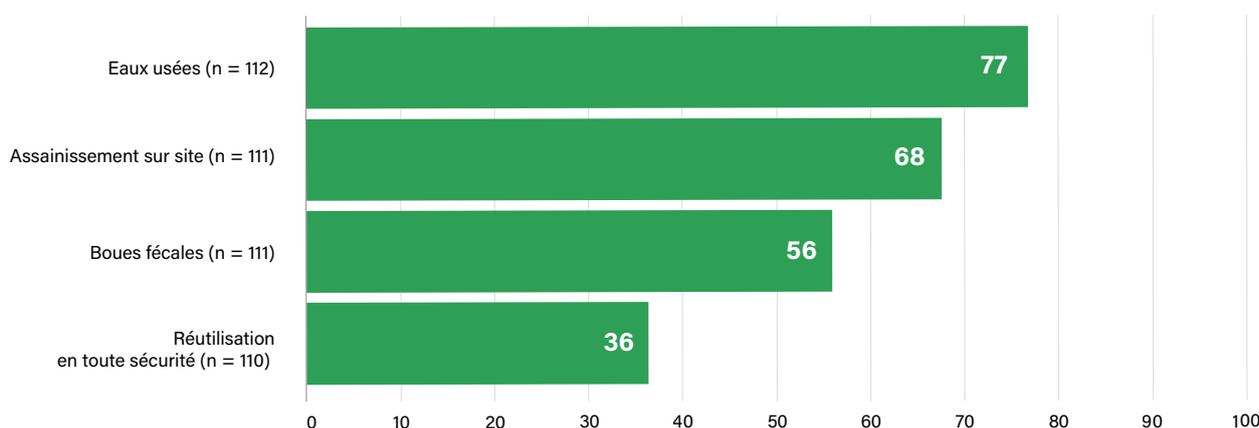
défavorisées, seul un quart d'entre eux ont les moyens de les financer.

L'élaboration de règles et de normes pose également problème aux gouvernements. **Près des deux tiers des pays disposent de normes nationales officielles relatives au traitement des eaux usées, mais beaucoup moins, de normes nationales garantissant une utilisation en toute sécurité des eaux usées ou des boues fécales.** Si 77 % des pays disposent de normes nationales officielles pour le traitement des eaux usées, seuls 36 % en ont élaboré pour régir l'utilisation en toute sécurité des eaux usées et des boues à des fins productives, notamment pour les besoins de l'agriculture.

Les institutions chargées de contrôler et de garantir l'application des normes en matière d'assainissement sont très sollicitées et manquent de ressources humaines et financières pour mener leur mission à bien. Seuls 32 % des pays disposant d'autorités de réglementation en matière d'assainissement et de gestion des eaux usées prennent toutes les mesures correctives nécessaires en milieu urbain. Seuls 23 % d'entre eux en font de même en milieu rural. Les deux tiers des pays interrogés disposent de moins de la moitié des ressources humaines dont ils ont besoin pour assurer la surveillance des eaux usées en milieu urbain.

FIGURE 20 Peu de pays disposent de normes nationales relatives à l'utilisation en toute sécurité des eaux usées et des boues fécales

POURCENTAGE DE PAYS INTERROGÉS DISPOSANT DE NORMES NATIONALES OFFICIELLES RELATIVES À LA GESTION DES EAUX USÉES ET DES BOUES FÉCALES, À L'ASSAINISSEMENT SUR SITE ET À UNE UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ DES SERVICES, 2019



4.2

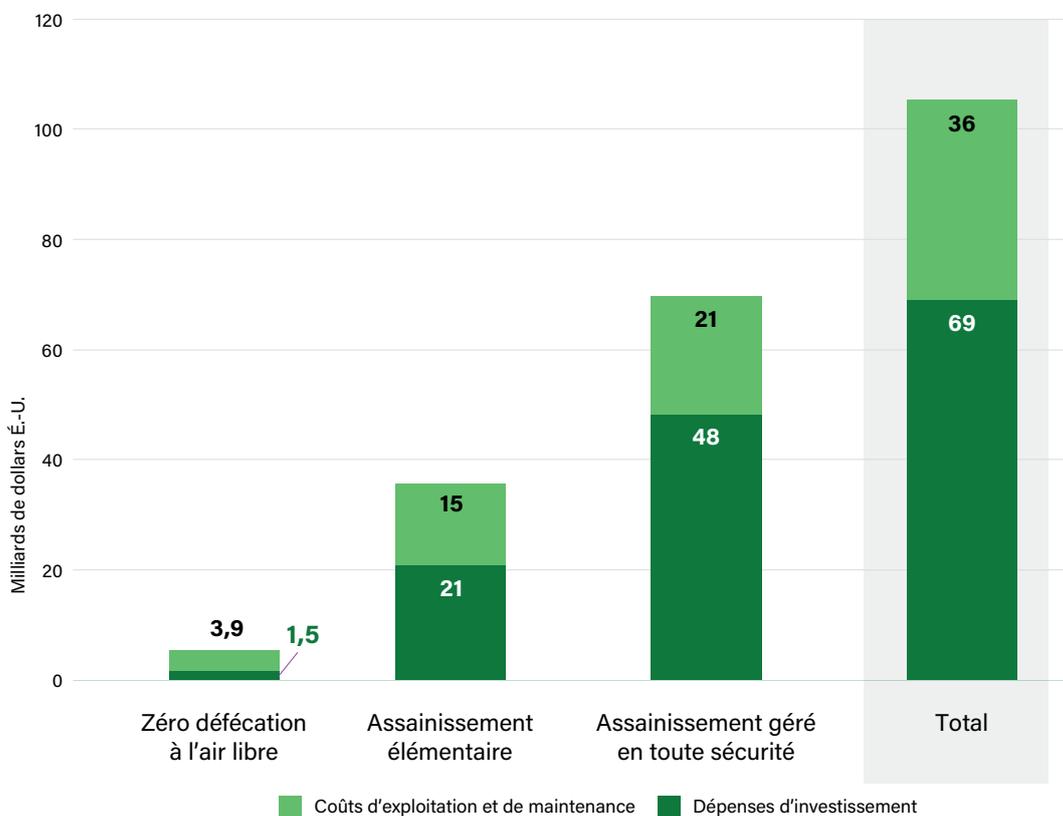
Les coûts liés à la mise en œuvre d'un assainissement universel

Les sources de financement de l'assainissement sont multiples : ménages, gouvernements, organismes d'aide internationaux, etc. L'appui du gouvernement a un rôle catalyseur à jouer, car il peut susciter des investissements efficaces de la part des ménages et du secteur privé. Toutefois, cela ne signifie pas que les deniers de l'État doivent couvrir l'ensemble des coûts. Ce point est abordé plus en détail au chapitre 6.

Une étude portant sur 140 pays à revenu faible ou intermédiaire, publiée par la Banque mondiale en 2016³⁸ et mise à jour pour les besoins du présent rapport³⁹, estime que, entre 2017 et 2030, les coûts annuels liés à la mise en œuvre d'un assainissement universel s'élèveraient à 105 milliards de dollars É.-U. (voir la figure 21).

FIGURE 21 Pour parvenir à un assainissement universel d'ici à 2030, il faudrait déboursier environ 105 milliards de dollars É.-U. par an

COÛTS ANNUALISÉS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE D'UN ASSAINISSEMENT UNIVERSEL À TRAVERS LE MONDE, 2017-2030





© UNICEF/Jordan/Saman

Les efforts d'élimination de la défécation à l'air libre à eux seuls nécessiteront des dépenses en capital de 1,5 milliard de dollars É.-U. par an. Pour ce qui est des activités d'exploitation et de maintenance, les coûts seront beaucoup plus élevés (3,9 milliards de dollars É.-U. par an), les latrines ayant besoin d'être remplacées régulièrement.

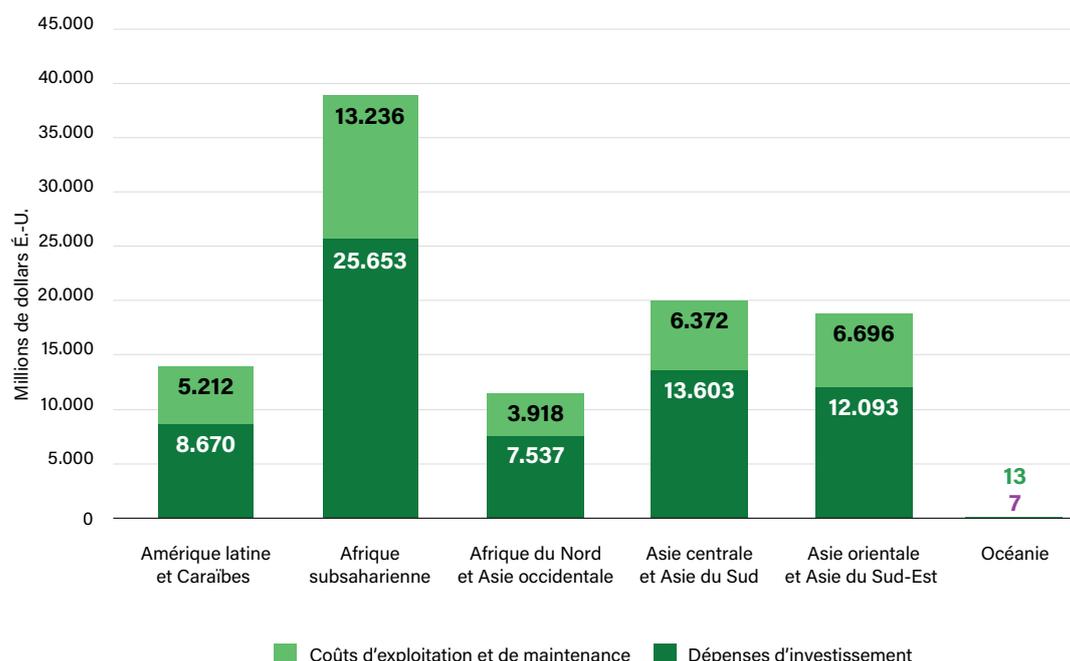
Les coûts liés à la mise en œuvre d'un assainissement géré en toute sécurité varient considérablement d'une région à l'autre,

comme illustré dans la figure 22.

La région pour laquelle les coûts seront les plus importants est l'Afrique subsaharienne, et de loin. Ses dépenses d'équipement s'élèveront en moyenne à 25,7 milliards de dollars É.-U. par an, sans oublier les activités d'exploitation et de maintenance qui coûteront 13,2 milliards de dollars É.-U. supplémentaires par an, une somme conséquente qui est souvent mal anticipée et donc mal budgétisée, ce qui peut entraîner des défaillances et le recul des progrès.

FIGURE 22 Le montant des coûts annuels liés à la mise en œuvre d'un assainissement géré en toute sécurité varie d'une région à l'autre, l'Afrique subsaharienne en tête

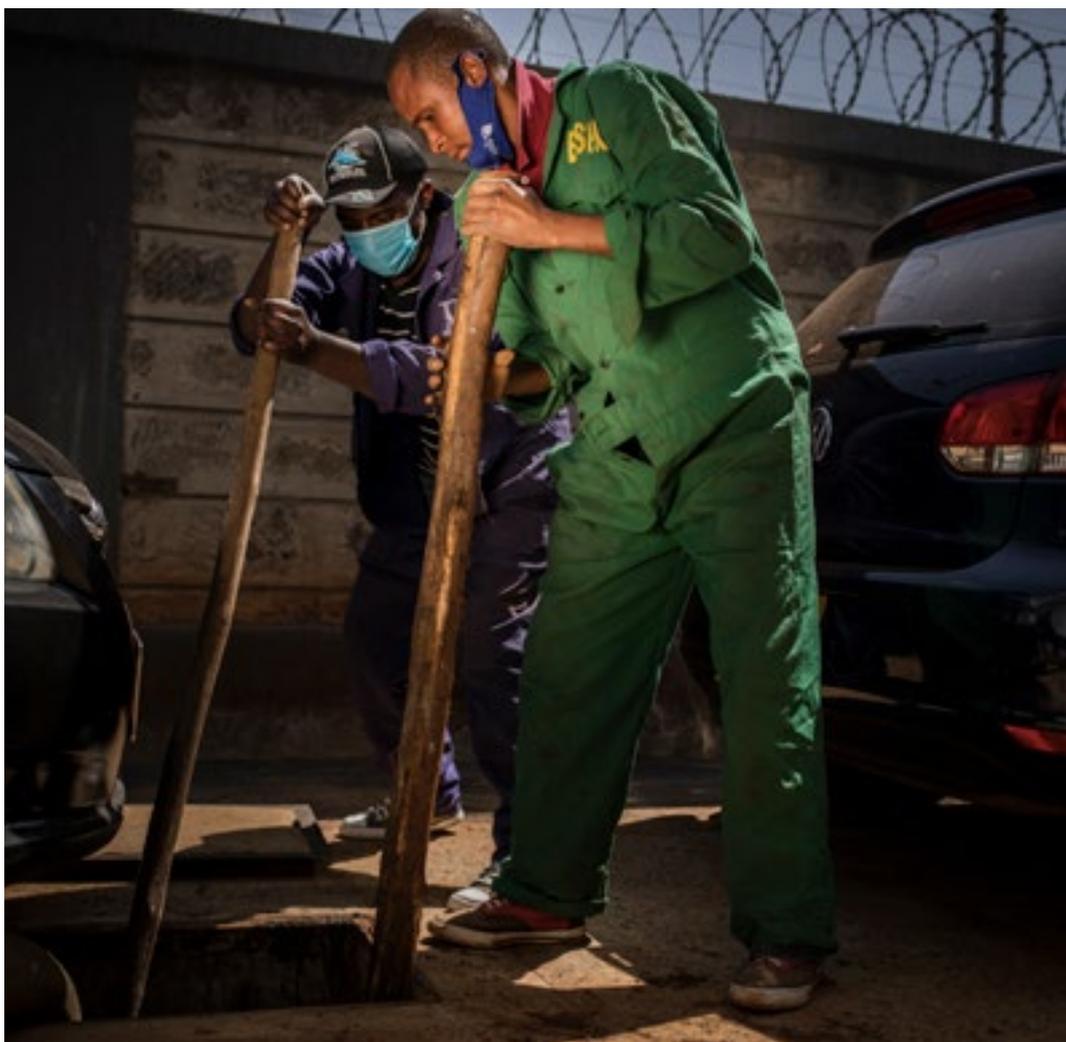
COÛTS ANNUALISÉS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE D'UN ASSAINISSEMENT UNIVERSEL GÉRÉ EN TOUTE SÉCURITÉ, PAR RÉGION ODD, 2017-2030



À l'échelle régionale, c'est en Afrique subsaharienne que les coûts liés à la mise en œuvre de services d'assainissement élémentaires et gérés en toute sécurité en proportion du produit régional brut (PRB) seraient les plus élevés (11 % pour les services élémentaires et 2,5 % pour les services gérés en toute sécurité), les dépenses d'investissement s'élevant à 10 milliards de dollars É.-U. par an et les coûts d'exploitation et de maintenance, à 7,2 milliards de dollars É.-U. par an. La situation est d'autant plus compliquée que c'est également en Afrique subsaharienne que les ressources financières sont le plus limitées. Dans les autres régions, les proportions sont bien inférieures. En Asie orientale et en Asie du Sud-Est, par exemple, la mise en œuvre de services d'assainissement élémentaires et d'installations gérées en toute sécurité reviendrait à respectivement 0,04 % et 0,13 % du PRB, les dépenses d'investissement s'élevant à 3,6 milliards de dollars É.-U. par an et les coûts d'exploitation et de maintenance, à 2,2 milliards de dollars É.-U. par an.

À l'échelle mondiale, plus de 70 % des dépenses liées à la mise en œuvre de services d'assainissement élémentaires sont effectuées en milieu urbain, un chiffre qui s'élève à plus de 90 % en Afrique du Nord, en Asie occidentale, en Asie orientale et en Asie du Sud, et à environ 60 % en Afrique subsaharienne, dans le Caucase et en Asie du Sud. S'agissant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, près de 65 % des dépenses effectuées à l'échelle mondiale concernent les zones urbaines, sauf pour une région, le Caucase et l'Asie du Sud, qui consacre 60 % des dépenses au milieu rural.

Le montant total des dépenses moyennes d'investissement par bénéficiaire à l'échelle mondiale est quant à lui de 24 dollars É.-U., un chiffre qui oscille entre 13 dollars É.-U. par bénéficiaire dans le Caucase et l'Asie du Sud, à 28 dollars É.-U. en Afrique subsaharienne, et à plus de 41 dollars É.-U. en Amérique latine et dans les Caraïbes.



4.3

D'où proviennent les investissements et à combien s'élèvent-ils ?

Une analyse des données recueillies auprès de 18 pays participant à l'enquête GLAAS 2018/2019 indique que, en moyenne, ce sont les ménages de ces pays qui contribuent le plus au financement de l'assainissement par le biais des redevances et des dépenses liées à l'auto-provisionnement de leurs propres installations. Leur contribution moyenne s'élève en effet à 68 % de l'investissement actuel dans l'assainissement, contre 19 % pour le gouvernement, qui est le deuxième plus gros contributeur après les ménages⁴⁰.

Soixante pays ont fourni des informations pour les besoins de l'enquête GLAAS 2018/2019 sur les budgets publics en faveur du secteur WASH. À l'échelle mondiale, le budget WASH par habitant oscillait de 1 dollar É.-U. à 150 dollars É.-U., pour une moyenne de 9 dollars É.-U. Trente pays étaient à même de fournir des informations sur le budget consacré par leur gouvernement en faveur de l'assainissement. Les budgets annuels oscillaient entre 75 millions de dollars É.-U. au Panama à moins de 1 million de dollars É.-U. dans plusieurs petits pays. Dans l'ensemble, le budget moyen consacré à l'assainissement était de 1,43 dollar É.-U. par habitant dans ces 30 pays, soit moins d'un quart de celui consacré au secteur WASH dans son ensemble⁴¹.

Les budgets publics relatifs au secteur WASH dans son ensemble augmentent en moyenne de 11,1 % chaque année. Il n'existe toutefois que très peu de données détaillées sur l'évolution dans le temps des budgets publics en matière d'assainissement. Seuls neuf pays ont fourni des données sur les budgets publics relatifs à l'assainissement qui étaient comparables dans le cadre des deux dernières enquêtes GLAAS. Cinq d'entre eux ont signalé une baisse annuelle de 1,2 % en moyenne entre les deux enquêtes⁴².

Les investissements provenant de sources externes (subventions des donateurs,

financement de la part de fondations et d'organisations non gouvernementales, etc.) s'élevaient à seulement 1 % du montant total des investissements en faveur de l'assainissement. Cependant, ceux-ci contribuent en moyenne à 42 % des dépenses autres que celles des ménages dans les 11 pays à faible revenu ayant rendu compte de leurs dépenses en matière d'assainissement.

Le montant total des subventions et des prêts affectés au secteur de l'assainissement au titre de l'aide publique au développement est difficile à estimer étant donné que les organismes d'appui externes ne ventilent pas toujours leurs données par sous-secteur. On estime que l'appui financier à l'assainissement a augmenté depuis 2010, et qu'il s'élevait à plus de 1 milliard de dollars É.-U. en 2018, soit environ la moitié de l'appui consacré à l'eau de boisson, d'après ce qu'ont rapporté les pays. Les subventions ciblaient principalement les pays à faible revenu, les pays les plus riches pouvant emprunter des capitaux remboursables auprès des banques de développement.

Notons que 80 % des pays interrogés indiquent ne pas disposer d'un financement suffisant pour atteindre les cibles qu'ils se sont fixées en matière d'assainissement. Les

données communiquées par les 12 pays à même de quantifier les déficits de financement par sous-secteur révèlent que le déficit de financement le plus important concernait l'assainissement urbain (74 % de l'investissement total nécessaire pour atteindre les cibles nationales), mais qu'il était aussi très important pour ce qui est de l'assainissement rural (59 %).

Moins de la moitié des pays ont indiqué que les coûts d'exploitation et de maintenance des systèmes d'assainissement étaient couverts par les redevances et les frais d'utilisation en vigueur (voir la figure 24). La tendance est toutefois à la hausse.

FIGURE 23 80 % des pays interrogés indiquent ne pas disposer d'un financement suffisant pour atteindre les cibles qu'ils se sont fixées en matière d'assainissement

DÉFICIT DE FINANCEMENT ANNUEL EN MILIEU RURAL/URBAIN EMPÊCHANT D'ATTEINDRE LES CIBLES NATIONALES EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT, 2018

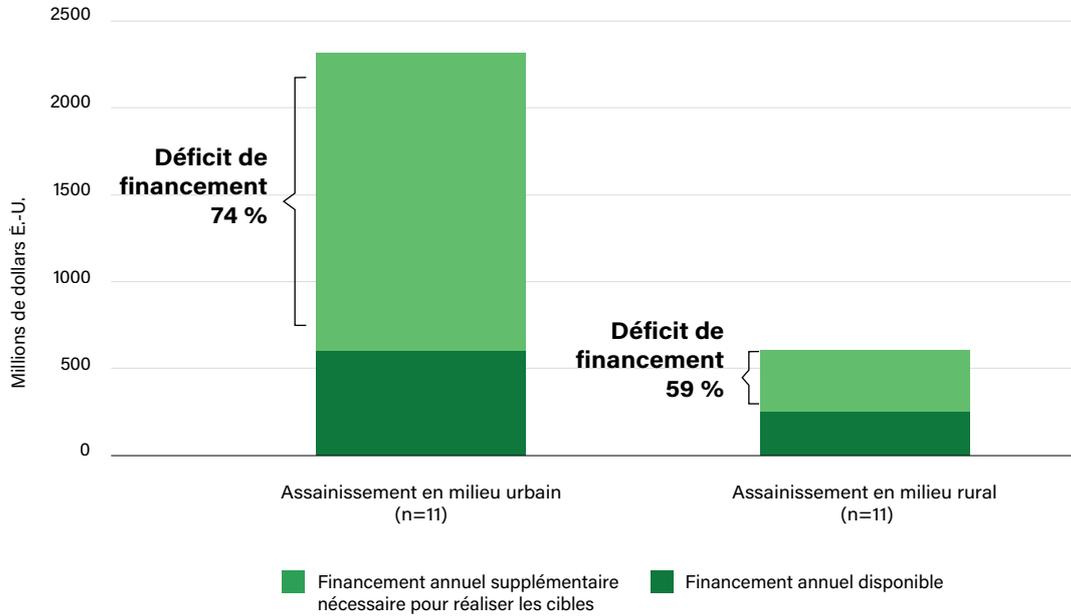
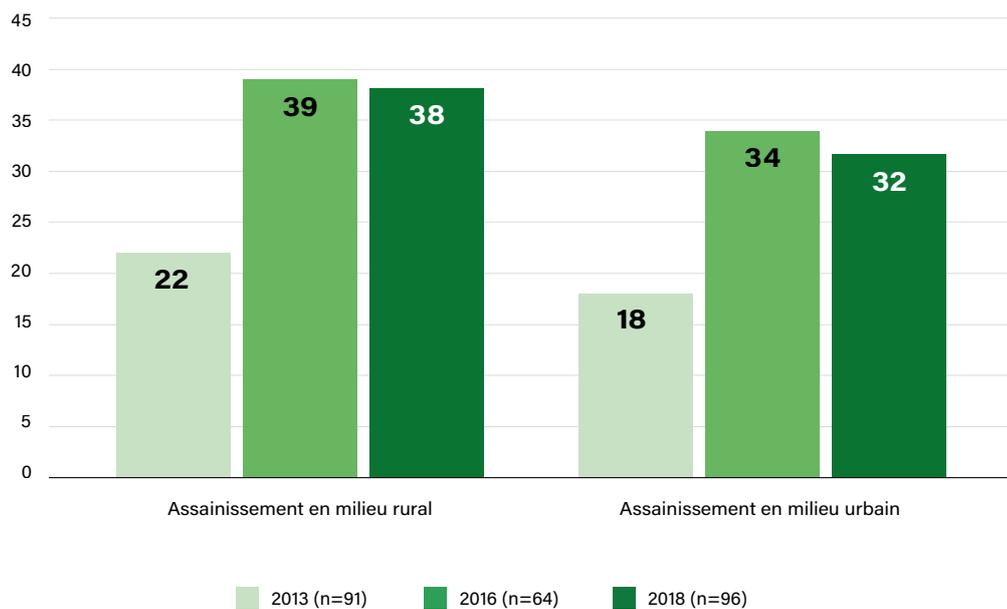


FIGURE 24 Moins de la moitié des pays indiquent que les coûts d'exploitation et de maintenance des systèmes d'assainissement sont couverts par les redevances en vigueur

POURCENTAGE DE PAYS INDIQUANT QUE PLUS DE 80 % DES COÛTS D'EXPLOITATION DE MAINTENANCE SONT COUVERTS PAR LES REDEVANCES APPLIQUÉES, 2013-2018







© UNICEF/India/Qadri

**Imaginer un avenir
meilleur : il est possible
de considérablement
accélérer les progrès**

Si, ces dernières années, des progrès considérables ont été réalisés à travers le monde en matière d'assainissement, d'ambitieux efforts coordonnés en faveur d'un déploiement à grande échelle seront nécessaires pour garantir à tous des services d'assainissement.

Qu'est-il donc possible de faire au cours des cinq prochaines années ? Une analyse réalisée au titre de la stratégie quinquennale 2019-2023 de l'OMS classe les pays en cinq groupes selon les taux antérieurs de progrès en matière d'assainissement élémentaire et soulève une question : À combien de nouvelles personnes pourrait-on venir en aide si chaque pays accélérât ses efforts en vue de rattraper les États les plus performants de son groupe⁴³ ? Si les pays situés en dessous de la moyenne du groupe devaient s'aligner sur la moyenne, et si les États déjà au-dessus de la moyenne devaient rattraper les pays les plus

performants de leur groupe, 200 millions de personnes supplémentaires pourraient avoir accès à l'assainissement au cours des cinq prochaines années ; la couverture des services augmenterait de 1,6 point de pourcentage par an, un chiffre beaucoup plus proche de l'objectif à atteindre (2 points de pourcentage d'augmentation annuelle) pour parvenir à une couverture intégrale d'ici à 2030.

Cette analyse montre qu'il est possible d'accomplir de rapides progrès. Il est possible de changer le cours de l'histoire en matière d'assainissement et de faire en sorte que la mauvaise santé, le non-respect de la dignité humaine et les pertes économiques se transforment en une réussite de santé publique. Mais l'accélération des progrès suppose que les gouvernements tirent efficacement parti de leur rôle et que les investissements publics et privés soient utilisés à bon escient et maintenus dans le temps.



ENCADRÉ 9

Définir les objectifs liés à un assainissement bénéfique pour la santé à partir des études et des pratiques internationales

En 2018, l'OMS a publié des **Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé**, le fruit d'une analyse collective d'un millier d'études, en vue de faire connaître ce qui doit être fait dans le domaine de l'assainissement pour faire évoluer la situation en matière de santé et de bien-être, et jeter les bases du développement socioéconomique. Les recommandations et enseignements principaux sont les suivants :

Chacun, partout dans le monde, doit avoir des toilettes décentes à disposition, et les utiliser.

Les demi-mesures qui excluent les personnes difficiles à atteindre et qui ne permettent pas de modifier les comportements vont non seulement à l'encontre de leurs droits humains, mais représentent également un risque social et sanitaire pesant sur la société tout entière. Les interventions en matière d'assainissement doivent être universelles et garantir une qualité de service qui permettra d'améliorer la santé et le bien-être de chacun. Des installations de mauvaise qualité ne valent pas mieux que rien – elles peuvent entraîner plus de risques pour les usagers, rapprocher les excréta des habitations et constituer une perte d'investissement lorsque les usagers, écoeurés, se tournent à nouveau vers la défécation à l'air libre ou que les toilettes se détériorent ou se remplissent facilement et ne peuvent pas être vidées. Pour faire en sorte que l'ensemble de la communauté ait accès aux services, il sera parfois nécessaire d'avoir recours à des toilettes publiques partagées, qui répondent également aux normes minimales – un premier pas vers l'avant lorsqu'il est impossible de mettre en place des installations domestiques. Équiper les toilettes sans chercher à faire changer les comportements, et vice versa, n'est pas une stratégie rentable ni durable. Pour venir en aide à la population tout entière, la mise en œuvre des approches relatives à l'offre et la demande doit se faire en même temps.

Pour préserver comme il se doit la santé des populations, les toilettes doivent être raccordées à des systèmes et des services sûrs, et ce, depuis l'étape de défécation jusqu'à l'utilisation et l'élimination en toute sécurité.

Des systèmes d'assainissement gérés en toute sécurité sont nécessaires pour faire évoluer la situation en matière de santé. Imiter les systèmes de prestation de services d'assainissement dépassés des pays développés prendrait trop de temps, coûterait trop cher, ne bénéficierait qu'à trop peu de personnes, favoriserait les plus privilégiés, reviendrait à passer à côté de possibilités intéressantes en matière de recouvrement des ressources et de résilience aux changements climatiques, et n'apporterait que des avantages limités sur le plan de la santé. Les solutions pour l'avenir doivent s'appuyer sur un ensemble varié de technologies et de services adaptés aux spécificités physiques, sociales et institutionnelles locales. À cet égard, les pays peuvent intégrer de plain-pied l'économie circulaire grâce à un éventail de systèmes et de services résilients.

Il faut beaucoup plus d'agents sanitaires.

Fournir davantage d'emplois formalisés, sûrs, dignes et suffisamment bien rémunérés dans le secteur de l'assainissement est essentiel à la prestation de services d'assainissement gérés en toute sécurité.

Il est nécessaire de donner une meilleure visibilité aux services d'assainissement efficaces et durables, un secteur à part entière qui doit faire l'objet d'une coordination avec les autres services locaux.

La lenteur des progrès en matière d'assainissement s'explique notamment par un manque de visibilité, d'investissement et de compétences spécialisées. L'assainissement pâtit en outre de son intégration au secteur de l'approvisionnement en eau, généralement plus attractif aux yeux du public et des politiciens. Ces dernières années, une attention accrue a toutefois été portée à ce sous-secteur à part entière. Cependant, la coordination avec les autres services, tels que l'approvisionnement en eau et l'hygiène, l'élimination en toute sécurité des excréments des enfants, et l'évacuation et la gestion des excréments des animaux domestiques, est essentielle à la durabilité des services et à l'amélioration de la santé. De la même manière, les services d'assainissement peuvent être planifiés et financés plus efficacement lorsqu'ils sont abordés dans le cadre d'un ensemble de services mis en œuvre à l'échelle locale, tels que l'hébergement, l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets solides et le transport.

Les acteurs sanitaires jouent un rôle essentiel dans les efforts visant à protéger la santé et réduire le fardeau pesant sur le système de santé.

Leurs fonctions consistent notamment à :

- Intégrer l'assainissement dans l'ensemble des politiques et des programmes de santé lorsqu'il s'agit impérativement d'une stratégie de prévention primaire ;
- Contribuer à l'élaboration de normes et de critères d'assainissement garantissant la protection de la santé et l'environnement ;
- Assurer une surveillance sanitaire pour prévenir les épidémies et cibler les investissements dans l'assainissement au sein des régions fortement en proie aux maladies ;
- Intégrer la promotion et le suivi de l'assainissement communautaire aux services de santé locaux ;
- Garantir aux patients, au personnel et aux accompagnants des services d'assainissement dans les établissements de soins de santé.

Tous les pays qui ont accompli des progrès rapides disposaient d'un leadership politique fort, qui reposait sur des gouvernements jouant un rôle important dans l'élaboration des politiques, la planification, la mobilisation des investissements et la réglementation des services.

Le **Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6⁴⁴, coordonné par ONU-Eau, a repéré cinq facteurs d'accélération permettant d'appuyer la réalisation de l'ODD 6 :**

- **Gouvernance :** faire de la réalisation de l'ODD 6 l'affaire de tous, grâce à une collaboration intersectorielle et transfrontière, des rôles bien définis, la mobilisation des parties prenantes, et des institutions efficaces et inclusives.
- **Financement :** optimiser les financements en faveur de l'eau et l'assainissement, notamment dans les pays et les communautés qui ont un accès limité aux ressources financières.
- **Données et informations :** Renforcer la

confiance grâce à la production, la validation, la normalisation et l'échange de données et d'informations à des fins décisionnelles et de redevabilité.

- **Renforcement des capacités :** garantir en priorité des capacités humaines et institutionnelles inclusives à tous les niveaux pour atteindre l'ODD 6.
- **Innovation :** exploiter et déployer à grande échelle des pratiques et des technologies novatrices, notamment celles qui sont accessibles aux communautés rurales et marginalisées.

Ces facteurs fournissent un précieux cadre pour l'accélération des progrès en faveur de l'assainissement. Ils montrent également où les investissements se sont avérés efficaces, et constituent à ce titre des exemples prometteurs. Le Gouvernement éthiopien, par exemple, s'est attaché à prendre les rênes du secteur de l'assainissement, à en simplifier le financement et à coordonner les partenaires du développement (voir l'encadré 10).

ENCADRÉ 10

Renforcer le leadership du Gouvernement éthiopien en faveur de l'assainissement

En 2013, le Gouvernement éthiopien a adopté le One WASH National Programme, une stratégie sectorielle visant à simplifier les programmes WASH déployés dans le pays en vue de parvenir à un accès universel aux services WASH. Cette initiative avait pour mot d'ordre « One Plan. One Budget. One Report. » (« Un plan. Un budget. Un compte rendu. »), une philosophie abordée plus en détail dans les principes directeurs :

- Intégration des domaines de l'eau, de la santé, de l'éducation et du financement, en vue de créer des synergies entre les secteurs par le biais de la coordination et d'une planification, d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'un compte rendu collaboratifs.
- Coordination des activités des partenaires avec les systèmes, les politiques et les priorités du gouvernement, de sorte que le secteur WASH soit intégré au programme élargi de développement.
- Ces efforts d'harmonisation visent l'abandon des stratégies discrètes axées sur les projets au profit d'approches programmatiques en vue de définir un plan, un budget et un compte rendu consacrés à la prestation des services WASH.
- Resserrer les partenariats avec les organismes de développement et les élargir au secteur privé et aux organisations de la société civile.

Trois piliers programmatiques permettent d'améliorer l'intégration sectorielle :

- Instaurer un environnement favorable et une gouvernance efficace ;

- Optimiser la disponibilité et l'utilisation des ressources humaines et financières pour stimuler la demande en faveur de meilleurs services WASH ;
- Renforcer les capacités pour améliorer la prestation des services WASH à tous les niveaux.

Le Gouvernement éthiopien a subventionné 47 % de la phase 1 du programme. Le reste a été financé à l'aide d'un fonds de financement commun en faveur du secteur WASH géré par le gouvernement, lequel représente 10 % de l'ensemble des financements mutualisés. Le Gouvernement a également fourni des fonds de contrepartie s'élevant à 20 % à 30 % des contributions des donateurs.

Nombre de parties prenantes et de partenaires du développement ont dû complètement repenser leurs manières d'opérer pour s'adapter à cette évolution radicale du rôle du Gouvernement. Plusieurs difficultés ont également entravé les efforts de mise en œuvre et de coordination, mais des progrès importants ont été accomplis. Différents facteurs ont permis de rapidement étendre la couverture des services d'assainissement : priorité accrue accordée au secteur WASH, meilleure coordination sectorielle, réduction des doubles emplois, plus grand intérêt des donateurs à l'égard du secteur, introduction de politiques et de stratégies clés, et renforcement des capacités. D'après les données figurant dans le JMP, la proportion de la population éthiopienne pratiquant la défécation à l'air libre a diminué à un rythme inégalé à travers le monde, passant de 44 % à 22 % entre 2010 et 2017.



Les gouvernements peuvent accélérer les progrès en matière d'assainissement grâce à des stratégies éprouvées et efficaces

- 6.1 Une bonne gouvernance passe d'abord par un leadership, une coordination et une réglementation efficaces**
- 6.2 Un financement public judicieux permet de débloquer des investissements efficaces auprès des ménages et du secteur privé**
- 6.3 Le renforcement des capacités à tous les niveaux favorise les progrès et le maintien des services**
- 6.4 Des données fiables permettent d'améliorer la prise de décisions et la redevabilité**
- 6.5 L'innovation permet de définir des approches plus efficaces et de surmonter les difficultés émergentes**

Ce chapitre met en avant la manière dont les mesures et les investissements en faveur de la **gouvernance, du financement, de la collecte de données, du renforcement des capacités et de l'innovation** peuvent permettre aux gouvernements de réaliser rapidement des progrès en faveur d'un accès universel à un assainissement sûr.

Les autorités locales et nationales peuvent encourager l'adoption de nouvelles stratégies d'assainissement rural et urbain, qui doivent s'accompagner de ressources humaines et financières suffisantes. Ces stratégies doivent être inclusives, c'est-à-dire favoriser la participation de l'ensemble de la société, et modulables. Les gouvernements peuvent également encourager une culture de l'apprentissage, où suivi et contrôle se traduisent par des efforts d'adaptation et d'innovation visant à venir en aide aux personnes laissées de côté, à mieux faire face aux crises de santé publique et à renforcer la résilience aux changements climatiques. Déployer à grande échelle des modèles

d'assainissement efficaces suppose également de resserrer la collaboration entre les ministères, les départements et les organismes publics chargés de l'assainissement (qui sont souvent fragmentés), ainsi qu'avec le secteur privé, la société civile et les ménages.

Le choix des stratégies de mise en œuvre à adopter doit s'appuyer sur la recherche et les enseignements tirés des programmes d'assainissement antérieurs, et être déterminé par le contexte, notamment le niveau de capacités et de ressources nécessaires à leur déploiement. Lorsque les communautés vivent dans des endroits reculés et que les marchés sont faibles, une stratégie communautaire sera probablement privilégiée. À l'inverse, lorsque les marchés sont solides, et que l'accès et les attentes en matière d'assainissement sont relativement élevés, il est possible de promouvoir davantage de solutions axées sur le marché et d'adopter des systèmes nécessitant de plus grandes exigences en matière de gestion.



6.1

Une bonne gouvernance passe d'abord par un leadership, une coordination et une réglementation efficaces

Une bonne gouvernance passe d'abord par un leadership qui défend et privilégie la question de l'assainissement. L'expérience montre que ce leadership peut venir d'un chef d'État, d'un ministre ou d'une autre figure politique de haut niveau prêts à relever le défi du progrès. Le leadership à l'échelle locale est tout aussi important. Les États, les districts

ou les villages doivent également avoir une vision, des objectifs et une feuille de route bien définis qui bénéficient de l'approbation et de l'appui d'un chef de file de premier plan qui veillera à leur concrétisation. Une telle figure peut s'avérer essentielle dans la mobilisation de la participation du public en faveur de la réalisation d'une vision commune pour l'amélioration de l'assainissement.

ENCADRÉ 11

Un appui à tous les échelons de la part du Gouvernement indonésien

L'Indonésie a réalisé d'importants progrès en faveur de l'assainissement : la défécation à l'air libre a diminué, passant de plus de 19 % à moins de 8 % entre 2011 et 2019, et les services d'assainissement élémentaires ont été étendus. Ces avancées ont été rendues possibles grâce aux efforts concertés déployés par le Gouvernement pour appuyer le secteur de l'assainissement à tous les niveaux, en accordant une attention particulière à l'apprentissage entre pairs à l'échelle infranationale. D'anciens maires et chefs de districts se sont alliés pour prendre les rênes de cette initiative, encourageant leurs pairs à travers tout le pays à partager des enseignements sur les pratiques WASH. Grâce à l'appui d'un éventail de partenaires du développement, cette démarche est parvenue à inspirer les responsables locaux et à mobiliser les communautés.

De nombreux enseignements ont été tirés sur les moyens les plus efficaces de surmonter les difficultés en matière d'assainissement, soulignant notamment la nécessité :

- De garantir des efforts de plaidoyer et de renforcement des capacités continus et plus réguliers à l'échelle locale ;
- De renforcer la coordination entre les institutions du secteur de l'assainissement ;

- De renforcer la stratégie d'assainissement au niveau des districts pour permettre à plusieurs programmes d'œuvrer en faveur d'un objectif commun et de tirer parti des fonds nationaux préaffectés à l'assainissement ;
- De disposer de mécanismes de financement novateurs s'appuyant sur : les aumônes islamiques (*zakat, infak, shadaqah* et *wakaf*, ou « ZISWAF »), le microcrédit, pour venir en aide aux ménages les plus défavorisés, les subventions axées sur les produits, pour appuyer les investissements à l'échelle communautaire, les financements aux niveaux provincial et national, pour accroître les investissements dans l'infrastructure à l'échelle du système, etc. ;
- De mobiliser des partenaires non traditionnels, tels que les organisations confessionnelles et le secteur privé, pour intégrer durablement les comportements et les pratiques.

Le Gouvernement a intégré ces enseignements dans sa nouvelle politique nationale à moyen terme pour le développement (2020-2024) afin d'appuyer la réalisation des cibles liées à l'élimination de la défécation à l'air libre et à un assainissement géré en toute sécurité.

ENCADRÉ 12

Un leadership transformateur pour un assainissement efficace en Asie de l'Est

Dans les années 1960 et 1970, la Malaisie, la République de Corée, Singapour et la Thaïlande sont parvenues à un assainissement total grâce à des résultats rapides et remarquables⁴⁵. Ces progrès ont été accomplis au cours des étapes de formation de ces États-nations. Lorsque le leadership du gouvernement était fort, l'infrastructure de l'assainissement subventionnée par les fonds publics était développée en parallèle des modifications apportées aux politiques d'hygiène et de santé publique. Aucun pays ne s'est attaché à améliorer l'assainissement en vue de réaliser un objectif distinct ; ces efforts intervenaient plutôt dans le cadre de programmes élargis de santé publique, d'hébergement et d'hygiène.

L'existence d'un leadership ferme a été cruciale à la réalisation de progrès spectaculaires en matière d'assainissement. Dans un premier temps, les chefs de file ont formulé des arguments clairs et convaincants en faveur de l'assainissement et de la modification des comportements en matière d'hygiène en s'appuyant sur des symboles et des facteurs de motivation nationaux ou culturels importants. À Singapour, les pratiques en matière d'assainissement et d'hygiène étaient liées aux notions de modernité et d'intégration aux marchés internationaux. En Thaïlande, l'assainissement a bénéficié de 40 années d'interventions publiques soutenues de par l'attention particulière portée à ce domaine au plus haut niveau du Gouvernement – à savoir, le roi. Cette implication s'est ainsi reflétée à tous les échelons, des autorités centrales aux responsables de district et représentants de village. En République de Corée, l'assainissement était pour le Gouvernement un élément central de la planification de la santé publique et de la promotion de l'idée que les communautés et le pays tout entier « vivaient dans de bonnes conditions ».

Dans un deuxième temps, les chefs de file, à tous les niveaux, ont encouragé les efforts d'innovation et d'adaptation à l'échelle locale afin que les essais et les erreurs, ou les pratiques dites de « gestion adaptative », mènent à des solutions permettant de résoudre les problèmes tout en tenant compte des spécificités locales.

Enfin, les chefs de file ont constitué à tous les échelons des organes de coordination chargés de faire tomber les obstacles. Ceux-ci se rencontraient régulièrement afin de repérer les entraves aux progrès et de proposer des solutions locales. Si les difficultés en question nécessitaient une intervention à un plus haut niveau décisionnel, leur résolution était confiée aux chefs de file, sur les recommandations et les enseignements des acteurs de terrain. Au cours des premières étapes de planification du secteur national de l'assainissement, dans les années 1960, le niveau de revenu par habitant dans les États de l'Asie de l'Est étudiés équivalait à celui de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Il s'agit d'un point important, car cela signifie que la stratégie et la vision d'ensemble ont été définies avant que des investissements en faveur du secteur soient sollicités auprès d'un éventail de sources.

Ce que nous ont appris ces « États tigres » c'est qu'il est possible de réussir une entreprise lorsque les dirigeants font bien comprendre au public et aux bureaucrates que l'assainissement est un élément central des efforts nationaux de développement, et qu'ils sont activement engagés dans l'apprentissage, la résolution des problèmes, le « suivi des progrès » et l'instauration d'une culture favorisant les mesures correctives.

Source : WaterAid

L'assainissement doit être considéré comme un service public essentiel vis-à-vis duquel le gouvernement doit faire preuve de responsabilité et de redevabilité.

Les États doivent mettre sur pied des institutions qui assureront la coordination et la réglementation des activités du gouvernement, des prestataires de services et des usagers, et qui généreront des avantages collectifs. La prestation des services d'assainissement, notamment par le biais du secteur privé et informel, doit s'accompagner de politiques, d'un cadre législatif, de normes relatives à la qualité de l'ensemble des services de la chaîne d'assainissement (raccordés à un

réseau d'égouts ou non) et d'un environnement réglementaire simple, transparent et efficace, qui garantit l'application des politiques en vigueur, favorise l'innovation et le recouvrement des coûts, et permet de venir en aide aux populations défavorisées et vulnérables. L'intégration de l'assainissement dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux peut refléter de manière objective la volonté politique et le degré de priorité accordé à l'assainissement. Plus grande est la visibilité de l'assainissement dans les plans de développement nationaux, plus les décideurs et les politiciens sont susceptibles d'accorder la priorité à cette question.

ENCADRÉ 13

Appuyer l'élaboration de politiques au moyen des lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique

Le Conseil des ministres africains sur l'eau (CMAE) a vu le jour en 2002. Son objectif est de promouvoir la coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil est depuis devenu un comité spécialisé dans les questions relatives à l'eau et l'assainissement au sein de l'Union africaine. Sur la demande des gouvernements africains, la CMAE est actuellement chargée de coordonner l'élaboration des lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique. Ces directives permettront aux gouvernements d'élaborer des politiques expressément consacrées à

l'assainissement, en vue d'améliorer la qualité des services et d'accélérer leur déploiement. Elles encouragent l'élaboration d'une politique d'assainissement distincte et fournissent des informations générales, des conseils relatifs aux processus, le contenu recommandé, et des orientations pour l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre. Elles ont vocation à être utilisées à l'échelle nationale, mais s'appliquent également aux autorités locales. Les questions liées à la responsabilité, à l'initiative et au leadership du gouvernement en constituent le thème général.



© UNICEF/UN0348911/Modola

Les politiques d'assainissement seront efficaces à condition de s'accompagner de plans de mise en œuvre chiffrés et appuyés par des ressources humaines et financières suffisantes. Les institutions de premier plan doivent élaborer des politiques d'assainissement multisectorielles s'appuyant sur des mécanismes de coordination et des processus de planification intersectoriels. Les plans élaborés doivent quant à eux se fonder sur un examen des politiques existantes pour repérer les obstacles à l'amélioration de l'assainissement qui pourraient exister tout au long de la chaîne de services et dans tous les milieux, notamment les liens avec les secteurs connexes, tels que

l'agriculture et la planification urbaine. Des plans efficaces s'accompagneront de cibles et d'objectifs assortis d'échéances, d'allocations budgétaires suffisantes et de cadres de suivi des résultats et des produits (par exemple, mettre l'accent sur les communautés ayant abandonné la défécation à l'air libre plutôt que sur le nombre de toilettes construites). Les partenaires du développement doivent aligner leurs programmes sur les stratégies et priorités nationales. Des examens nationaux ou multisectoriels réguliers et coordonnés des politiques, des plans et des progrès en matière d'assainissement se sont avérés efficaces pour renforcer la planification et la gouvernance⁴⁶.

Renforcer les politiques et la planification en matière d'assainissement pour des progrès rapides au Népal

ENCADRÉ 14

Source : OMS (2019) Nepal Sanitation Policy and Planning Framework Case Study for Discussion.

Depuis les années 1950, le Népal élabore des plans quinquennaux nationaux contenant des objectifs socioéconomiques. Son quinzième plan périodique (2019-2020/2024-2025) met en avant les principales stratégies visant à obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire. Il contient des objectifs WASH et se concentre sur l'amélioration de la santé publique en garantissant l'accessibilité d'installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau de boisson fiables, abordables et sûres dans tous les milieux urbains, périurbains et ruraux. Il vise également à maintenir un environnement propre grâce à une gestion appropriée des eaux usées. Son objectif est

de garantir à l'intégralité de la population un accès à des installations d'assainissement améliorées, d'éliminer durablement la défécation à l'air libre sur tout le territoire et de parvenir progressivement à un assainissement total, à savoir au moins 20 % des eaux usées traitées et évacuées de manière appropriée. Au Népal, on parle d'assainissement total lorsque la population a accès à des toilettes – une exigence fondamentale – ainsi qu'à des installations de lavage des mains, et à un approvisionnement sûr en eau de boisson et en nourriture, et qu'elle bénéficie d'un environnement globalement propre au sein de la communauté.

Il est nécessaire que les responsables gouvernementaux reconnaissent que des systèmes d'assainissement sûrs doivent être mis en œuvre au moyen d'un ensemble de technologies et de modèles de service adaptés aux spécificités locales, sur la base de solides évaluations des risques.

Les stratégies et les plans doivent explicitement reconnaître l'utilité des dispositifs d'assainissement (et des systèmes décentralisés), raccordés au réseau d'égouts ou non, et prendre conscience de l'importance de développer et d'appuyer l'intégralité de la chaîne d'assainissement pour les deux types d'installations. Le rôle des prestataires de services d'assainissement informels doit être reconnu, tout comme leur expérience, qui peut s'avérer très utile dans le système formel.

La qualité des services doit être réglementée à toutes les étapes de la chaîne d'assainissement, en s'appuyant sur l'évaluation et la gestion des risques de santé publique. Les politiques publiques doivent permettre et encourager l'augmentation du nombre de fabricants, de prestataires et de services privés afin d'accroître la concurrence, de réduire les coûts, de renforcer l'innovation et de rendre disponible toute une variété de produits sur le marché.

Des rôles de premier plan et des dispositifs institutionnels clairement définis tout au long de la chaîne d'assainissement se sont avérés

efficaces dans de nombreux pays.

Les autorités nationales et locales doivent clairement définir les rôles, les responsabilités et les mandats à toutes les étapes de la chaîne d'assainissement afin d'éviter les chevauchements et de combler les lacunes des mandats institutionnels. Certains pays, comme le Bangladesh et le Népal, ont élaboré des cadres institutionnels et réglementaires spécifiques à la gestion des boues fécales afin de mieux définir les rôles et responsabilités connexes⁴⁷. Les gouvernements doivent également améliorer la collaboration intersectorielle et accroître la participation de l'ensemble des parties prenantes, notamment le secteur privé, les utilisateurs et la société civile.

L'assainissement doit être reconnu comme un enjeu multisectoriel ayant des répercussions sur la santé, le développement social, l'éducation et l'économie.

Si le rôle des institutions de premier plan est important, les gouvernements sont toutefois tenus de définir des mandats clairs s'accompagnant des capacités nécessaires à la prestation des services d'assainissement, et ce, dans tous les secteurs (autorités locales, éducation, hébergement, santé, emploi, agriculture, etc.). Il est notamment important de veiller à ce que le secteur chef de file en matière d'assainissement dispose d'effectifs et de ressources spéciaux, et qu'il soit impliqué dans tous les aspects de la planification, de la mise en œuvre, de la promotion et du suivi.

La réglementation et la formalisation du secteur de l'assainissement doivent être renforcées. Les agents sanitaires sont trop peu nombreux. Souvent mal rémunérés et stigmatisés, ils sont constamment exposés à des risques sanitaires. Leur travail peut les exposer à plusieurs risques : les agents pathogènes présents dans les boues fécales et les eaux usées ; les accidents dus à l'effondrement de fosses ; une asphyxie par les gaz qui s'échappent des égouts ; et l'abus de drogues et d'alcool, pour faire face aux conditions déshumanisantes des pires formes de travail sanitaire informel. Conformément à l'ODD 8, les travailleurs doivent bénéficier de conditions de travail décentes et progressivement formalisées pour protéger leur santé et leur sécurité⁴⁸. Il est par ailleurs nécessaire de défendre les droits des travailleurs et de leur accorder suffisamment

de liberté et de soutien pour qu'ils puissent s'organiser en tant que main-d'œuvre.

Par le biais des partenariats et des plateformes, les gouvernements peuvent apprendre les uns des autres et se soutenir mutuellement en vue d'accorder une priorité accrue à la question de l'assainissement sur le plan politique et de renforcer les systèmes de gouvernance. Le partenariat multipartite Assainissement et eau pour tous, qui rassemble des gouvernements, des organisations de la société civile, des acteurs du secteur privé, des organismes des Nations Unies et des instituts de recherche, encourage les partenaires à accorder une plus grande priorité au secteur WASH sur le plan politique, à mobiliser un financement suffisant et à bâtir de meilleures structures et institutions de gouvernance afin de réaliser l'ODD 6.



© UNICEF/China

6.2

Un financement public judicieux permet de débloquer des investissements efficaces auprès des ménages et du secteur privé

Dans la plupart des pays, les investissements à effectuer pour atteindre les cibles en matière d'assainissement sont considérables. Ce sont les ménages, et non les gouvernements, qui fournissent actuellement la plus grande part du financement en faveur de l'assainissement par le biais des redevances de raccordement, des frais liés aux services d'évacuation et des

investissements effectués dans les toilettes et les technologies de confinement et de traitement sur site. Cependant, le fait de dépendre du financement des ménages peut exacerber les inégalités. Par ailleurs, un tel financement ne permet pas de répondre à la nécessité d'effectuer des investissements plus importants en faveur de la chaîne d'assainissement dans son ensemble

(infrastructure de transport, de traitement et d'élimination, par exemple). Des projets de ce type nécessitent des investissements coordonnés à l'initiative des gouvernements, notamment des plans chiffrés et des postes budgétaires prévus à cet effet. **S'ils veulent concrétiser leurs aspirations de la manière la plus rentable et la plus efficace possible, il est crucial pour les pays de bien définir les sources et les instruments de financement qu'il est possible de mobiliser en faveur de l'assainissement, ainsi que le rôle de chaque entité à cet égard.**

L'assainissement est un bien public offrant des avantages pour la santé ainsi que le développement socioéconomique, qui justifie la réalisation de financements publics stratégiques et bien ciblés. Le processus par lequel les pays développés sont parvenus à un accès quasi universel à l'eau et l'assainissement montre clairement que les financements publics, notamment les subventions ciblées, demeurent extrêmement importants, même dans des économies largement axées sur le marché⁴⁹. Les politiques doivent indiquer de manière explicite ce qui doit être financé, quand et comment les fonds publics seront utilisés, et comment les financements seront coordonnés.

Les investissements en faveur de l'assainissement sont extrêmement rentables pour les ménages et la société.

D'après les estimations d'une étude publiée en 2012 par l'OMS, les avantages économiques de l'assainissement seraient plus de cinq fois supérieurs au montant à investir. Une étude de suivi réalisée à l'échelle internationale en 2018 montre que, dans l'ensemble, les retours sur investissements étaient plus de cinq fois supérieurs aux coûts investis dans l'assainissement élémentaire en milieu rural et six fois supérieurs aux coûts investis dans l'élimination de la défécation à l'air libre. En milieu urbain, les taux de retour sur investissements étaient inférieurs (près de trois fois le montant des coûts investis), car les coûts unitaires des interventions d'assainissement y étaient plus élevés⁵⁰.

Les études montrant les avantages à long terme de l'assainissement peuvent permettre de galvaniser les investissements et la volonté politique.

Les études qui montrent quant à elles qu'un assainissement inadéquat coûte des milliards de dollars aux pays⁵¹, telles que celle menée en Inde en 2011 par la Banque mondiale, et celles entreprises au Bangladesh⁵² et au Pakistan⁵³, ont eu des

incidences considérables sur les investissements publics dans le secteur.⁵⁴

Outre les systèmes et les services d'assainissement, les gouvernements doivent également budgétiser les coûts liés à l'instauration durable d'un environnement favorable et adapté aux services WASH, notamment lorsqu'il s'agit de renforcer et de pérenniser les capacités institutionnelles et réglementaires.

Il existe plusieurs sources de financement en faveur de l'assainissement : les **impôts**, versés par le biais des budgets publics, les **transferts** de fonds de donateurs externes, les **redevances**, les frais d'utilisation, etc. Lorsque d'importants investissements sont nécessaires pour développer les services d'assainissement, et que les recettes découlant des impôts et des redevances ne suffisent pas à couvrir les coûts d'investissement initiaux, les gouvernements et les prestataires de service peuvent mobiliser des fonds supplémentaires au moyen d'un éventail d'instruments de financement. Ceux-ci permettent d'emprunter de l'argent auprès des donateurs ou des banques commerciales. Les montants empruntés sont remboursés ultérieurement, généralement au moyen des redevances ou des impôts perçus. Les capitaux remboursables peuvent être conjugués à une expertise technique par le biais de partenariats public-privé, dans le cadre desquels une société privée et une entité publique œuvrent ensemble à fournir un service public. Il est notamment courant de conclure un contrat de concession relatif à l'exploitation et la maintenance d'une usine de traitement des boues fécales dans le cadre d'un partenariat public-privé noué au sein du secteur de l'assainissement. À petite échelle, les ménages et les prestataires de services peuvent également accéder aux capitaux remboursables par le biais de la microfinance. Les gouvernements sollicitant l'appui financier du secteur privé dans le secteur de l'assainissement doivent élaborer un solide cadre réglementaire, qui permette au secteur privé de générer des flux de recettes fiables et suffisants pour couvrir les coûts liés aux investissements et autres activités. Ils doivent également renforcer les capacités liées à la gestion commerciale et financière, et au contrôle de l'exécution des contrats.

Pour pouvoir déterminer les modalités de financement les plus efficaces, il est indispensable de comprendre les coûts liés à l'assainissement et de connaître les différents instruments et

sources de financement disponibles. S'il est impossible de couvrir l'intégralité des coûts liés à l'assainissement, alors les gouvernements se verront dans l'incapacité d'étendre les services à l'ensemble de leur population ou de les pérenniser, voire les deux.

Il est recommandé de fixer des redevances qui couvrent au moins les coûts d'exploitation. Cependant, des subventions peuvent être nécessaires pour parvenir à une couverture universelle, c'est-à-dire venir en aide à l'ensemble de la population, y compris aux groupes vulnérables, sans que personne ne soit laissé de côté. Les fonds publics peuvent servir à combler le déficit d'accessibilité financière qui existe entre les normes minimales en matière d'assainissement et la capacité et la volonté des utilisateurs à payer pour leur utilisation. Grâce à des subventions cohérentes, transparentes et ciblées, les ressources publiques, bien que limitées, bénéficieront à ceux qui en ont le

plus besoin. Au contraire, des subventions mal pensées profiteront aux plus riches, et les services coûteront souvent plus cher aux populations défavorisées.

Les gouvernements doivent prendre des décisions éclairées sur l'affectation des fonds et demander des comptes aux prestataires de service. Les systèmes de suivi financier, qui permettent de surveiller les flux financiers et les dépenses en matière d'assainissement, peuvent servir à appuyer la prise de décisions⁵⁵. Il est essentiel de définir des budgets distincts en matière d'assainissement, ainsi que des allocations budgétaires claires pour financer les programmes. Une meilleure coordination de la budgétisation entre les organismes à qui il incombe en premier lieu de réaliser les différentes cibles des ODD (hébergement, développement urbain, santé, éducation, etc.) peut favoriser les synergies et les économies de coûts.

ENCADRÉ 15

Tirer parti des partenariats public-privé en faveur de l'assainissement : utilisation des eaux usées en toute sécurité à Durban (Afrique du Sud)

Durant les années 1990, Durban manquait de moyens pour assurer le traitement des eaux usées. Les infrastructures en place ne pouvaient répondre aux besoins d'une population croissante ni faire face au développement économique de la ville ; d'importants investissements étaient nécessaires. La municipalité a lancé un accord de partenariat public-privé pour recycler les eaux usées à des fins industrielles. Ce projet avait pour objectif de traiter environ 48 millions de litres d'eau par jour (soit environ 10 % des eaux usées municipales) et d'atteindre un niveau de qualité garantissant une utilisation en toute sécurité des eaux usées par deux grosses usines, une usine à papier et une raffinerie de pétrole. En effet, l'utilisation d'eaux usées traitées à la moitié du prix de l'eau potable représentait pour ces dernières une solution intéressante.

Durban Water Recycling, un consortium dirigé par Vivendi Water Systems (Veolia), a été choisi à la suite d'un appel d'offres international pour financer, concevoir, construire et faire fonctionner l'usine de traitement tertiaire des eaux usées au sein de Southern Wastewater Treatment Works, dans le cadre d'un contrat de concession sur 20 ans (2001-2021). Ce partenaire privé a pris en charge l'ensemble des coûts du projet (construction de la nouvelle usine tertiaire, achat et remise à niveau du système de canalisations et des équipements municipaux utilisés dans le cadre du projet). Les services publics municipaux demeuraient en charge de l'usine de traitement préliminaire et primaire des eaux usées,

mais c'était au consortium de relever le défi de satisfaire les besoins de qualité des deux utilisateurs industriels. Le coût élevé de l'eau et la garantie de la demande (de la part des deux usines intéressées pour utiliser les eaux traitées) rendaient le projet attractif d'un point de vue économique et permettaient donc au consortium de prendre un risque en matière d'investissement.

Ce projet, le premier de ce type en Afrique du Sud, est un exemple de partenariat public-privé profitable aux deux parties, qui considère les eaux usées comme une ressource plutôt que comme une responsabilité et qui vise à limiter les répercussions sur l'environnement et à contribuer à l'économie circulaire.





© UNICEF/UN162693/Noorani

6.3

Le renforcement des capacités à tous les niveaux favorise les progrès et le maintien des services

En raison du peu d'intérêt accordé à l'assainissement par le passé, il existe un manque considérable de moyens dans toutes les dimensions du système. Les investissements réalisés dans les institutions et les infrastructures sans chercher à combler ce manque de moyens se traduiront par des services défaillants et un gaspillage de fonds déjà limités. Le renforcement des capacités et des institutions est essentiel à tous les niveaux du gouvernement, des communautés et du secteur privé, et dans l'ensemble des secteurs (WASH, santé, éducation, financement), pour planifier, concevoir, financer, construire et pérenniser des services d'assainissement améliorés.

Le renforcement des capacités est indispensable pour bâtir de solides bases qui

garantiront l'efficacité de la gouvernance, du financement, des innovations et de la gestion des données, une condition essentielle pour atteindre les cibles liées à l'assainissement et pérenniser les progrès. Le renforcement des capacités est loin de se résumer à la formation de la main-d'œuvre. Il englobe :

- **Le renforcement des ressources humaines** : veiller à ce que les institutions emploient en nombre suffisant des personnes motivées et dûment qualifiées.
- **Renforcement institutionnel** : veiller à ce que les institutions soient suffisamment autonomes et utilisent des systèmes et des procédures efficaces.
- **Mobilisation des ressources** : veiller à ce que les institutions aient accès à des ressources financières, matérielles et techniques suffisantes.

- **Recherche et innovation :** mener des travaux de recherche appliquée afin de mettre au point de meilleures solutions techniques et managériales en matière d'assainissement.

Il est essentiel de disposer de suffisamment de fonctionnaires motivés et dûment qualifiés aux plus hauts niveaux.

Les gouvernements nationaux doivent être en mesure d'élaborer et d'appliquer les fondamentaux d'un système d'assainissement efficace et durable, notamment des réglementations, à toutes les étapes de la chaîne d'assainissement, des politiques, des stratégies assorties d'échéances et des plans chiffrés, ainsi que des mécanismes de coordination visant une intégration intersectorielle et la mobilisation du secteur privé. Il est important de veiller à constituer une main-d'œuvre paritaire et bien équilibrée sur les plans ethnique et culturel pour garantir un service attentif aux besoins des utilisateurs et assurer à tous des perspectives d'emploi équitables.

Les autorités locales doivent disposer des capacités suffisantes pour assurer la mise en place et la supervision de dispositifs d'assainissement axés sur les services.

L'adoption de nouvelles approches en matière d'assainissement, et d'une stratégie de mise en œuvre de plus en plus décentralisée, suppose d'ajuster l'ensemble des compétences et le niveau des ressources afin que la main-d'œuvre puisse mener à bien sa mission. Pour adopter une stratégie d'assainissement davantage axée sur les services – garantissant un plus haut degré d'interaction avec les utilisateurs, la hausse des activités au niveau des dispositifs d'assainissement non raccordés au réseau d'égouts et une ouverture aux solutions axées sur le marché –, il sera peut-être nécessaire de faire évoluer la culture institutionnelle et l'éventail de formations au sein des départements et des services d'assainissement publics des autorités locales.

Les artisans et les entrepreneurs qui interviennent au sein de la chaîne d'assainissement doivent disposer des compétences appropriées.

De plus en plus, le secteur privé doit s'impliquer dans certaines composantes de la chaîne d'approvisionnement. Développer « l'économie de l'assainissement », un marché de produits et de services, de flux de ressources renouvelables, de données et d'informations, constitue donc une occasion à saisir. L'économie de l'assainissement comprend la construction de toilettes individuelles

et partagées, leur entretien, leur réparation et leur nettoyage, ainsi que les produits dérivés de l'assainissement, comme l'eau, le carburant, les protéines et les fertilisants organiques. En Inde, l'économie de l'assainissement représenterait une opportunité de marché de 62 milliards de dollars É.-U. d'ici à 2021.⁵⁶

La croissance du secteur privé et de l'économie circulaire nécessitera un renforcement des capacités dans ces domaines, ainsi qu'une gestion améliorée de l'environnement et des questions liées aux changements climatiques, et des perspectives commerciales que présente l'assainissement. L'économie de l'assainissement ne peut prospérer qu'avec l'instauration d'un environnement réglementaire favorable encourageant l'esprit d'initiative.

La recherche et l'innovation doivent être déployées à grande échelle pour répondre aux enjeux et aux possibilités présentés par un assainissement universel.

Il existe un certain nombre de domaines dans lesquels les connaissances, les compétences et les techniques requises pour surmonter les difficultés rencontrées font défaut. À travers le monde, l'évolution des conditions de vie dans les vastes zones urbaines s'accélère, les villages se développent rapidement, les routes et les télécommunications s'ouvrent aux régions les plus reculées, et les changements climatiques posent de nouveaux obstacles à la mise en œuvre durable de systèmes d'assainissement. Ces difficultés et ces possibilités émergentes supposent d'améliorer la recherche et les capacités dans des domaines tels que :

- La gestion du système d'assainissement non raccordé au réseau d'égouts ;
- La vidange des fosses et le traitement des boues fécales (en mettant l'accent sur une valorisation et une utilisation en toute sécurité) ;
- La prestation de services formels aux communautés auparavant non desservies ;
- Le développement de technologies d'assainissement appropriées et résilientes aux changements climatiques ;
- L'élaboration de méthodes efficaces de modification des comportements.

Des capacités renforcées sont nécessaires à l'intégration et la coordination efficaces des secteurs œuvrant en faveur de l'assainissement.

Dans de nombreux pays, on observe un manque de coordination entre l'assainissement et d'autres secteurs, tels que

la santé, l'éducation, l'environnement et l'eau. Par exemple, si l'assainissement est un facteur déterminant des résultats sanitaires, le secteur de la santé n'est que peu impliqué, et ce, à tous les niveaux, dans la planification et le financement de la promotion et la mise en œuvre de l'assainissement. Plusieurs interventions stratégiques doivent permettre de renforcer les capacités :

- Créer des postes de haut niveau spécifiquement chargés des questions liées à l'assainissement, tout en veillant à ce qu'ils bénéficient des ressources suffisantes, d'un personnel qualifié et de l'autonomie nécessaire pour pouvoir insuffler un changement.
- Renforcer les capacités du personnel de santé environnementale afin qu'il puisse endosser des fonctions sanitaires au sein du secteur de l'assainissement (par exemple, incorporer l'assainissement dans l'exécution du programme de santé, promouvoir la modification des comportements en matière d'assainissement et veiller à la mise en place d'un système d'assainissement adéquat dans les établissements de soins de santé).
- Assurer au moyen de divers mécanismes la surveillance, le suivi et la mise en œuvre de l'assainissement, notamment le suivi régulier des services dans les écoles et les établissements de soins de santé.

Le renforcement des capacités constitue un effort continu. De nombreux effectifs sont nécessaires dans le secteur de l'assainissement. Avec une main-d'œuvre aussi importante, les capacités doivent continuellement être renforcées à de nombreux niveaux. Il est nécessaire de

créer de nouveaux postes dans des domaines habituellement négligés, tels que le système d'assainissement non raccordé au réseau d'égouts et la promotion de l'hygiène.

Le renforcement des capacités doit se faire avant tout au niveau local. C'est là où les services doivent être fournis et les problèmes résolus dans le cadre d'un processus continu et adaptatif.

Par ailleurs, le renforcement des capacités en matière d'assainissement doit être intégré dans le programme scolaire. En raison de l'ampleur des efforts, il est impératif d'intégrer l'assainissement au programme d'étude des universités, des centres de formation professionnelle et d'autres institutions spécialisées, comme les instituts de formation publics locaux.

L'apprentissage et le mentorat entre pairs sont très efficaces dans le domaine de l'assainissement. Ceci doit être expressément reconnu afin de mobiliser des ressources à cet égard. Par exemple, le partage public des connaissances peut être facilité entre les pays ou en leur sein pour diffuser les bonnes pratiques et promouvoir la concurrence entre pairs autour de la réalisation des cibles des programmes.

Le secteur privé doit être impliqué dans les efforts de renforcement des capacités. Si le secteur privé possède une certaine habilité à renforcer ses propres capacités (ce qu'il finira par faire payer de manière indirecte), l'investissement du secteur public à cet égard entraînera de meilleurs résultats, et plus rapidement.



Préserver la santé et la sécurité des agents sanitaires en Bolivie

ENCADRÉ 16

Source : Banque mondiale, Organisation internationale du Travail, WaterAid et OMS, *Santé, sécurité et dignité des agents de l'assainissement – Étude préliminaire*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2019.

En Bolivie, les solutions d'assainissement sur site permettent de satisfaire les besoins engendrés par un accès limité, une croissance démographique rapide et des coûts d'investissement élevés dans des usines de traitement des eaux usées et des égouts conventionnels. Des sociétés privées de camions de pompage de petite et moyenne taille ont ainsi vu le jour pour répondre à la demande et vider les fosses des latrines et les fosses septiques. Dans des villes comme Santa Cruz, de telles sociétés exercent leurs activités depuis plus de 30 ans sans qu'il n'existe aucun contrôle ni aucune réglementation officiels.

Malgré le manque de réglementation, les agents sanitaires sont mieux protégés. Plusieurs solutions ont été mises en œuvre à Santa Cruz :

- L'utilisation de toilettes qui permettent de limiter l'exposition des travailleurs aux matières fécales ;
- L'application de normes nationales de sécurité et de santé au travail pour protéger les agents sanitaires ;
- La normalisation des procédures de collecte, de transport et d'élimination des boues fécales des ménages, un processus axé sur la sécurité industrielle et la protection de l'environnement ;
- Des modules de formation élaborés en partenariat avec les universités.



6.4

Des données fiables permettent d'améliorer la prise de décisions et la redevabilité

Des données de qualité permettent aux gouvernements de cibler les investissements, de suivre les progrès et de redresser le cap à temps. Les gouvernements doivent tirer pleinement parti du potentiel des informations et des données probantes, et appuyer l'institutionnalisation de la collecte et du suivi des données à tous les niveaux (systèmes nationaux et infranationaux, communautés, services d'utilité publique). De solides mécanismes de suivi des services d'assainissement à l'échelon administratif le plus bas, s'appuyant sur les structures existantes, doivent être mis en œuvre et reliés aux structures de compte rendu et de redevabilité déjà en place. Une méthode cohérente, préconisant notamment la normalisation des termes et des questions dans le cadre du recueil et du suivi des données, doit être appliquée. L'assainissement doit être intégré aux systèmes de surveillance sanitaire pour contribuer au ciblage des milieux fortement touchés et appuyer les efforts de prévention des épidémies. Il est crucial de renforcer la confiance grâce à la production, la validation, la normalisation et l'échange de données et d'informations à des fins décisionnelles et de redevabilité.

Les données peuvent s'avérer primordiales dans le renforcement de la volonté et de l'engagement politiques.

Cependant, nombre de pays manquent des ressources financières, institutionnelles et humaines nécessaires pour recueillir et analyser les données garantissant une prise de décisions et une gouvernance efficaces⁵⁷. La mise en place de systèmes de recueil de données simples et solides reliés aux mécanismes de redevabilité est importante pour éclairer les engagements politiques et mieux cibler les investissements.

Des données précises et appropriées permettent d'éclairer la prise de décisions.

La surveillance sanitaire et la gestion des données, par exemple, sont essentielles pour éclairer les investissements en faveur de l'assainissement et les adapter à la couverture de santé et d'assainissement. De la même manière, un recueil régulier de données précises sera indispensable pour orienter efficacement la lutte contre les changements climatiques.

Des données fiables, cohérentes et ventilées sont essentielles pour stimuler l'engagement politique, éclairer l'élaboration de politiques et la prise de décisions, et cibler au mieux les investissements afin de tirer un maximum d'avantages sur les plans sanitaire, environnemental et économique.

Des données de qualité peuvent être utilisées pour améliorer l'efficacité des politiques, des cibles, des allocations budgétaires et des stratégies en faveur des populations défavorisées. Également importante dans l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des cibles des ODD et d'autres objectifs, la disponibilité de données de qualité est cruciale dans tous les aspects de la gouvernance sectorielle et essentielle aux efforts continus d'amélioration de la redevabilité, de la transparence et de la participation.

La valeur des données issues d'enquêtes et de recensements peut être améliorée à l'aide d'un questionnaire harmonisé permettant une comparaison entre les différentes enquêtes ainsi que le suivi des indicateurs nationaux, régionaux et internationaux. Depuis 2006, les auteurs du

JMP collaborent avec des bureaux de statistique, des programmes d'enquête internationaux et des spécialistes des questions WASH en vue d'élaborer des ensembles harmonisés de questions essentielles à utiliser dans le cadre du suivi des services WASH auprès des ménages, des écoles et des établissements de soins de santé. La qualité et la comparabilité des ensembles de données n'ont cessé de s'améliorer^{58, 59, 60}.

Un nouveau type de données provenant de sources privées, notamment les téléphones mobiles, les transactions électroniques et les satellites, viennent de plus en plus souvent compléter les sources officielles de données publiques, en particulier les comptes nationaux, les recensements, les enquêtes menées auprès des ménages et des commerces, les registres administratifs et les données réglementaires. Les gouvernements des pays en développement doivent utiliser ces deux types de données. Ils doivent par ailleurs continuer d'investir dans des sources publiques, lesquelles fournissent des données fiables sur l'ensemble de la population, qui peuvent ensuite être ventilées selon les groupes de populations étudiés, et chercher à exploiter les données provenant d'autres sources si celles-ci permettent un suivi plus régulier, plus rapide ou plus précis. En réalité, de nouvelles sources de données sont essentielles, car les informations sur l'assainissement géré en toute sécurité ne peuvent pas uniquement provenir des enquêtes menées auprès des ménages ; elles doivent également être recueillies auprès des prestataires de services, tels que les services d'utilité publique et les entreprises d'assainissement privées, qui assurent l'entretien

et la vidange des fosses septiques.

Les enquêtes menées à l'échelle nationale révèlent un manque systématique de données financières sur le secteur WASH. D'après le cycle d'enquêtes GLAAS 2018/2019, moins de la moitié des pays étaient à même de fournir des données sur les dépenses publiques dans le secteur WASH. Nombre de pays ont exprimé leur intérêt pour obtenir des informations plus précises et de meilleure qualité sur les flux financiers du secteur WASH. L'initiative TrackFin a été mise au point dans ce but, et propose une méthode permettant d'élaborer des comptes WASH.

Si de nombreux pays disposent de données sur le traitement des eaux usées provenant des égouts, relativement peu d'entre eux possèdent des données sur la collecte, le traitement et l'élimination des boues fécales depuis les installations d'assainissement sur site, telles que les fosses septiques et les latrines. On note également un manque de données réglementaires indépendantes – consolidées à l'échelle nationale – relatives à l'ensemble des étapes de la chaîne d'assainissement, notamment pour les services non raccordés au réseau d'égouts. Un travail supplémentaire est nécessaire pour intégrer de nouvelles questions relatives à la gestion de l'assainissement sur site dans les enquêtes menées auprès des ménages, pour augmenter la couverture des systèmes de surveillance de la santé publique, notamment les contrôles sanitaires, et pour renforcer les systèmes de recueil de données réglementaires sur la collecte, le transport et le traitement des déchets depuis les installations sur site.

ENCADRÉ 17

Suivre les services d'assainissement gérés en toute sécurité en Équateur

Les niveaux des services d'assainissement élémentaires sont généralement élevés en Équateur, mais les données nationales sur la qualité de ces services sont limitées. L'Office national de la statistique a collaboré avec la Pratique mondiale sur l'eau de la Banque mondiale et les auteurs du JMP pour mettre un nouveau module à l'essai dans le cadre d'une enquête nationale menée auprès des ménages en 2016. Les ménages ont dû répondre à des questions en matière d'assainissement axées sur la gestion des

installations sur site (fosses septiques et latrines). L'objectif était de savoir si des effluents s'étaient déversés des fosses septiques et si les latrines et les fosses septiques avaient été vidées. Les résultats ont permis à l'Équateur de communiquer des renseignements sur l'état actuel de ses services d'assainissement gérés en toute sécurité, au moyen d'informations issues de l'enquête et de données relatives au traitement des eaux usées recueillies auprès des municipalités, et d'inciter à passer à l'action à l'échelle locale.⁶¹

ENCADRÉ 18

Le suivi des politiques permet de repérer les lacunes au Botswana et en Namibie

Au Botswana, une analyse des lacunes politiques menée dans le cadre de l'initiative GLAAS a mis en avant le fait que les progrès visant à améliorer l'accès à l'assainissement peinaient à suivre le rythme de ceux en faveur de l'approvisionnement en eau. En vue de remédier à cette situation, le Ministère de la gestion des terres, de l'eau et de l'assainissement a élaboré une feuille de route en matière d'assainissement, avec l'appui du programme pour la résilience de l'approvisionnement en eau (Resilient Waters Program) de l'Agence des États-Unis pour le développement international. En Namibie, la prise de

conscience des lacunes en matière d'assainissement mises en avant par l'initiative GLAAS 2018/2019 s'est traduite par la mise en place d'un processus amélioré et plus inclusif pour l'élaboration de la nouvelle stratégie du pays en matière d'assainissement. Celui-ci mentionnera désormais les *Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé* de l'OMS, et intégrera la planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement, les mécanismes de financement, la gestion des boues fécales et l'intégralité de la chaîne d'assainissement, autant de questions qui n'étaient pas prises en compte auparavant.





© UNICEF/UN0353564/ljazah

6.5

L'innovation permet de définir des approches plus efficaces et de surmonter les difficultés émergentes

On ne peut plus se permettre de maintenir le statu quo si l'on veut accomplir les progrès transformateurs nécessaires pour atteindre l'ODD 6. Pour assurer

l'avenir du secteur de l'assainissement, il est nécessaire de s'appuyer sur des approches, des partenariats, des systèmes et des technologies novateurs qui permettront de surmonter les difficultés de demain, notamment les épidémies, le déplacement de populations, l'urbanisation, les changements climatiques et la pression croissante sur les ressources naturelles. Pour réduire les inégalités, et non pas les exacerber, les gouvernements et les prestataires de services devront mettre en œuvre des solutions pratiques, rentables et modulables.

Les gouvernements peuvent encourager l'innovation et l'expérimentation au moyen de politiques et de réglementations publiques favorables s'accompagnant d'une évaluation et d'un suivi rigoureux des systèmes et des solutions proposées. Il est possible de tirer parti des pratiques et des technologies novatrices, notamment celles qui appuient l'accélération du déploiement des services d'assainissement dans les communautés rurales et marginalisées. Les gouvernements peuvent également appuyer le partage et la diffusion des études et de l'innovation. Les partenariats entre les prestataires de services et les établissements universitaires se sont avérés utiles et mutuellement avantageux.

Adopter une nouvelle stratégie en vue d'améliorer la couverture des services d'assainissement en Europe de l'Est

ENCADRÉ 19

En Europe de l'Est, les systèmes d'assainissement bâtis à l'ère soviétique consistaient principalement en des égouts centralisés desservant les centres urbains. Durant les 30 années qui ont suivi la dissolution de l'Union soviétique, les systèmes d'assainissement raccordés au réseau d'égouts sont demeurés le modèle dominant. Les États nouvellement formés avaient des difficultés à pérenniser l'infrastructure existante, et encore davantage à étendre les services. En l'absence de leadership en matière d'assainissement sur site, les services n'ont pas changé grand-chose pour les populations non raccordées au réseau d'égouts.

Des estimations récentes révèlent que, par rapport à la période allant de 1992 à 2000, l'accès à l'assainissement a progressivement augmenté dans les milieux urbains et ruraux de la plupart des pays de l'ancienne l'Union soviétique. Des pays comme l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Fédération de Russie, la Lettonie, la Lituanie et l'Ukraine ont fait des progrès considérables dans la mise en place de nouveaux raccordements au réseau d'égouts. La République de Moldova a quant à elle augmenté la couverture de ses services d'assainissement en construisant des fosses septiques en milieu rural⁶².

Malgré les progrès récents, de sérieuses difficultés en matière de gouvernance et de gestion doivent encore être surmontées. Plus de la moitié des pays de la région disposent d'un système de suivi inadapté de la gestion des boues fécales, sans aucune norme en la matière. Le manque de ressources humaines nécessaires au suivi, à la conception, à la construction et à l'exploitation et la maintenance des systèmes vient exacerber cette situation. Nombre de pays d'Europe de l'Est connaissent des déficits de financement importants qu'il leur faudra combler pour pouvoir réaliser les cibles qu'ils se sont fixées. Beaucoup d'États ne disposent d'aucun plan ni régime de financement visant à ce que les ménages aient les moyens de réaliser des investissements en faveur de l'assainissement. Toutes ces difficultés sont plus prononcées en milieu rural⁶³.

Ces dix dernières années, le Protocole sur l'eau et la santé de l'OMS et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe a entraîné des avancées progressives. Ce document reconnaît davantage le rôle des systèmes d'assainissement à petite échelle et le mandat et le leadership du gouvernement dans l'amélioration de la gestion en toute sécurité des systèmes non raccordés au réseau d'égouts. Il fixe en outre des cibles en la matière qui ont permis d'accélérer les progrès⁶⁴.

Les phénomènes d'urbanisation et de migration appellent de nouveaux moyens de satisfaire les besoins des communautés densément peuplées

vivant dans la pauvreté et, souvent, dans des campements de fortune. À l'heure actuelle, la plupart des interventions axées sur l'assainissement en milieu urbain dépendaient des efforts visant à étendre le réseau d'égouts centralisé qui dessert rarement les communautés à faible revenu et est peu adapté aux bidonvilles urbains densément peuplés et aux établissements humains non planifiés, les plus touchés par le phénomène d'urbanisation. Lorsque l'on prend conscience de la crise liée à l'assainissement en milieu urbain, qui touche bien davantage les populations défavorisées, et des progrès limités des approches en vigueur, la nécessité de changer radicalement de stratégie est manifeste.

L'enjeu de l'assainissement a déjà mené à l'élaboration de stratégies programmatiques et de systèmes d'assainissement efficaces et novateurs. Ces approches conjuguent de nouvelles manières de fournir des installations et des services. Elles s'appuient sur la mobilisation de la communauté en vue de renforcer la demande et l'action collective, tout en veillant à développer les capacités des gouvernements et des prestataires de services. Les efforts visant à surmonter les difficultés liées à l'assainissement en milieu urbain ont donné le jour à de nouvelles approches, telles que l'initiative Citywide Inclusive Sanitation (CWIS), décrite dans l'encadré 21. Ils ont également entraîné la mise en place de nouvelles installations et de nouveaux modèles de services inclusifs (reposant par exemple sur des systèmes à contenants), permettant de satisfaire les besoins là où l'espace, le régime de propriété, le statut d'occupation et les caractéristiques géologiques n'étaient pas propices à l'adoption d'approches conventionnelles.

Mettre au point des solutions intégrées et universelles en matière d'assainissement grâce à l'initiative Citywide Inclusive Sanitation

ENCADRÉ 20

L'initiative Citywide Inclusive Sanitation (CWIS) est une stratégie de planification et de mise en œuvre des services en milieu urbain s'appliquant à l'intégralité de la chaîne de valeur de l'assainissement. CWIS intègre les aspects financiers, institutionnels, réglementaires et sociaux de la prestation de services d'assainissement. Les autorités doivent dès lors démontrer une volonté politique ainsi qu'une capacité technique et managériale, et les solutions, être harmonisées avec les services urbains connexes, tels que l'approvisionnement en eau, l'évacuation des eaux usées et la gestion des déchets solides.

L'initiative CWIS s'articule autour des principes suivants :

- L'ensemble de la population urbaine, y compris les plus défavorisés, bénéficie de services d'assainissement sûrs et équitables.
 - La planification, la gestion et le suivi tiennent compte de l'égalité des genres et de l'équité sociale.
 - Les déchets humains sont gérés en toute sécurité tout au long de la chaîne d'assainissement, en commençant par l'étape de confinement.
 - Les autorités exercent leurs activités dans le cadre d'un mandat inclusif et bien défini qui s'accompagne de cibles en matière de performance, de suffisamment de ressources et de principes de redevabilité.
 - Elles déploient un éventail d'approches financières, commerciales et matérielles (raccordement au réseau d'égouts ou non) pour atteindre leurs objectifs.
- Une planification complète à long terme, s'appuyant sur l'analyse des besoins et des ressources, stimule la demande en faveur de l'innovation.
 - La volonté politique et les systèmes de redevabilité encouragent l'amélioration de la planification, des capacités et de la direction des services.

L'initiative CWIS privilégie le droit de chacun à l'assainissement, à l'aide de stratégies et de mécanismes inclusifs visant à venir en aide aux populations urbaines les plus marginalisées. L'accent est mis sur les résultats, plutôt que sur la technologie employée. L'initiative favorise l'innovation, la diversité des solutions techniques et les approches progressives. Reconnaisant la contribution de l'assainissement à une économie prospère en milieu urbain, la CWIS intègre ce secteur dans la planification urbaine, la réforme des politiques réglementaires et les stratégies de recouvrement et de réutilisation des ressources. Les solutions sur site et les systèmes d'égouts sont encouragés et conjugués à des dispositifs centralisés ou décentralisés pour mieux satisfaire les besoins sanitaires des villes en pleine expansion dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les parties prenantes s'engagent à s'associer à travers l'ensemble des secteurs pour réaliser des progrès dans le cadre de mandats institutionnels bien définis en matière de redevabilité, en intégrant l'assainissement au sein des systèmes de gouvernance urbaine.

Source : Citywide Inclusive Sanitation



En milieu rural, des approches communautaires adaptées aux spécificités locales garantissent l'accès de tous à des services durables.

Au cours des dernières décennies, les approches axées sur la construction ont peu à peu été abandonnées au profit de stratégies axées sur la demande, la mobilisation sociale de la communauté et la modification des comportements en vue d'élaborer de nouvelles normes sociales à l'appui d'une utilisation systématique des toilettes dans l'ensemble de la communauté. Ces nouvelles approches programmatiques montrent que des innovations rentables,

modulables et tenant compte des risques peuvent augmenter considérablement l'utilisation des services d'assainissement. Pour relever le défi lié à la réalisation des ODD, les programmes destinés au milieu rural doivent toutefois chercher de nouvelles manières de fournir des services durables aux régions les plus difficiles à atteindre. Il leur faudra notamment venir en aide aux populations les plus défavorisées et les plus vulnérables, bâtir des chaînes d'approvisionnement et des marchés solides, ancrer durablement les nouveaux comportements et garantir la résilience aux changements climatiques.

Un engagement gouvernemental croissant à résoudre les problèmes liés à l'assainissement rural au Kenya et en Tanzanie

ENCADRÉ 21

Source : Banque mondiale, Plan International, Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, SNV, WaterAid et UNICEF, *Mettre en œuvre des programmes d'assainissement rural à grande échelle dans des conditions équitables et durables, Appel à l'action*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2019.

En 2010, la nouvelle Constitution du Kenya a reconnu l'eau, l'assainissement et un environnement propre comme un droit humain fondamental. Elle a confié la responsabilité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à 47 administrations de comtés. L'assainissement représentait toutefois un tout nouveau mandat pour les comtés, et l'objectif consistant à éliminer la défécation à l'air libre en milieu rural d'ici à 2013 n'a pas été atteint. En 2014, une conférence nationale sur l'assainissement a été organisée en vue de susciter un nouveau sentiment d'urgence et d'encourager les comtés à honorer les engagements formulés dans leur feuille de route en faveur l'élimination de la défécation à l'air libre. En 2016, le gouvernement national a renouvelé ses efforts d'appui aux comtés afin qu'ils puissent remplir leurs obligations. Il a aligné ses politiques et stratégies nationales sur la nouvelle Constitution, élaborant une politique environnementale pour l'assainissement et l'hygiène, une stratégie de portée nationale, et une feuille de route pour l'élimination de la défécation à l'air libre. Les efforts de coordination à l'échelle nationale, qui tirent parti de la contribution essentielle d'un éventail de partenaires du développement, ont permis d'assurer un appui efficace. Bien que l'on soit encore loin d'atteindre la cible nationale relative à l'élimination de la défécation à l'air libre, trois comtés sont parvenus à y mettre un terme. Cette pratique a par ailleurs diminué, passant de 18 % à 12 % entre 2010 et 2017.

En Tanzanie, sous la direction du Bureau du président, les ministères œuvrent ensemble à la mise en place d'une campagne nationale d'assainissement sur cinq ans. Une campagne nationale de communication en faveur de la modification des comportements, *Nipo Tayari*

(littéralement, « je suis prêt(e) »), a été lancée en vue de parvenir à une couverture universelle de l'assainissement et de l'hygiène d'ici à 2025. Celle-ci mobilise un large groupe de parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, consolide les engagements politiques à l'échelle locale, tire parti des ressources et renforce les capacités des autorités locales en vue d'assurer la mise en œuvre et le suivi des plans d'assainissement à l'échelle des districts. Le système national d'information de gestion rend compte des progrès accomplis. Une approche régionale mise à l'essai dans 14 districts a permis la mise en place de forums réunissant les parties prenantes pour encourager la participation, ainsi que la coordination et la collaboration entre les secteurs. Des réseaux d'assainissement, appelés groupes *Jirani* (« voisin »), se sont formés à l'échelle communautaire (on compte un chef de file pour 10 à 15 ménages) en vue d'impliquer les communautés dans les efforts visant à éliminer durablement la défécation à l'air libre. Ces groupes ont joué un rôle déterminant : en s'appuyant sur les données probantes recueillies dans le cadre d'enquêtes de porte-à-porte, ils ont permis de savoir quels ménages avaient ou non adopté des pratiques d'assainissement sûres. Des mesures novatrices et ciblées sont mises à l'essai sur la base des retours d'expérience. L'objectif est d'atteindre les ménages situés au « dernier kilomètre », notamment les plus défavorisés et marginalisés sur le plan social, ainsi que ceux qui ont les moyens de faire construire des latrines, mais qui refusent de le faire. La défécation à l'air libre a diminué, s'élevant à moins de 10 % dans 14 districts. Les retours d'expérience permettent d'adapter et de déployer à grande échelle des approches similaires dans d'autres districts.

Les difficultés liées aux changements climatiques et à la pression croissante exercée sur les ressources appellent des moyens novateurs de fournir des services résilients qui permettront le recouvrement des ressources.

La variabilité et les changements climatiques feront augmenter la pression sur les systèmes d'assainissement. Il est donc essentiel de tenir compte de ces questions pour assurer la mise au point, le fonctionnement et la gestion des technologies et des services d'assainissement, de sorte à réduire au maximum les risques pour la santé humaine et environnementale. Des services d'assainissement bien pensés, qui garantissent la continuité des services permettant le confinement des déchets à la suite de phénomènes extrêmes, permettront à leur tour d'accroître la résilience des communautés aux changements climatiques. Si les excréta humains sont une source importante d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, le potentiel des systèmes visant à piéger les émissions et récupérer l'eau, les nutriments et l'énergie des boues et des eaux usées est considérable. Les utiliser en toute sécurité dans la production d'énergie et comme intrants agricoles contribue à limiter les effets de la sécheresse, à réduire la dépendance aux engrais chimiques et à renforcer les systèmes alimentaires.

Les gouvernements ne doivent pas se limiter aux réseaux d'égouts conventionnels, qui sont onéreux et longs à installer, mais envisager d'autres solutions, telles que les systèmes d'assainissement décentralisés et non raccordés au réseau d'égouts. Les technologies et les systèmes d'assainissement novateurs peuvent limiter les risques posés par les changements climatiques, l'urbanisation et le manque de ressources, ou permettre de s'y adapter. Le choix des technologies et des systèmes d'assainissement dépend du contexte et des facteurs techniques, économiques et sociaux à l'échelle locale.

Les gouvernements doivent songer à utiliser plusieurs services d'assainissement, après avoir évalué les conditions locales en matière d'hébergement et de santé, ainsi qu'à donner la priorité aux interventions faisables sur les plans institutionnel et financier qui visent à limiter le plus rapidement possible les plus gros risques de santé publique. Plusieurs technologies de

confinement, de transport, de traitement et d'élimination ou d'utilisation finale en toute sécurité, interdépendantes et gérées de manière appropriée, peuvent constituer une chaîne d'assainissement sûre. De tels systèmes peuvent constituer des solutions écologiques plus sûres, plus résilientes et plus rentables, en plus de fournir des avantages à d'autres secteurs, tels que l'énergie et l'agriculture⁶⁵. D'autres innovations, comme les systèmes à contenant, peuvent être déployées très rapidement et parfaitement convenir aux populations se trouvant dans des contextes fragiles ou d'urgence. L'utilisation de technologies simplifiées peut permettre de décentraliser les systèmes de traitement des eaux usées et de réduire les coûts de construction et d'exploitation.

Les gouvernements peuvent favoriser l'innovation grâce à une réglementation efficace ainsi que des critères et des normes de performance s'appliquant aux technologies d'assainissement, qui permettent de réduire les risques sans être trop contraignants. Il peut s'agir de critères en matière d'exploitation et de maintenance et de normes progressives, si cela s'avère approprié dans certains contextes. En définissant des normes qui garantissent et réglementent une utilisation en toute sécurité des eaux usées et des boues, les gouvernements peuvent réduire le volume de déchets produits et récupérer des ressources à des fins agricoles. Par exemple, les systèmes décentralisés de traitement des eaux usées peuvent permettre de réutiliser les eaux usées à l'échelle locale, notamment pour l'irrigation des cultures ou la production piscicole.



Faire que chaque goutte compte grâce à l'utilisation en toute sécurité des eaux usées en Jordanie

ENCADRÉ 22

En raison de la pénurie d'eau dans le pays, la Jordanie est pionnière dans l'utilisation planifiée des eaux usées et des boues dans l'agriculture. Depuis 1977, le Gouvernement jordanien encourage officiellement l'utilisation des eaux usées à des fins agricoles et coordonne les efforts d'élaboration de politiques, de mise en œuvre et de suivi entre les parties prenantes dans les secteurs de l'assainissement et de l'agriculture, et ce, à des fins de sécurité.

Près de 93 % des eaux usées traitées sont utilisées pour satisfaire les besoins du pays en matière d'irrigation ; 24 % des eaux usées traitées font l'objet d'une utilisation directe⁶⁶, réglementée par les contrats conclus entre les exploitants agricoles et le Ministère des eaux et de l'irrigation. Ces

contrats limitent les activités des exploitants agricoles à la production de cultures fourragères et d'arbres, bien que les réglementations autorisent également l'irrigation des cultures de céréales et de légumes mangés cuits, ainsi que des cultures industrielles. Il existe des restrictions supplémentaires, principalement en raison des risques de santé perçus et des capacités de suivi limitées.

En 2014, les autorités jordaniennes ont publié des directives et un cadre de mise en œuvre de portée nationale, adoptant ainsi des cibles axées sur la santé relativement flexibles et employant des outils d'évaluation et de gestion des risques, conformément aux lignes directrices de l'OMS sur les aspects opérationnels, législatifs et institutionnels de la chaîne d'assainissement.⁶⁷



© UNICEF/UN040195

L'innovation s'étend au domaine de la protection de la main-d'œuvre du secteur de l'assainissement.

Les technologies et les approches novatrices peuvent limiter l'exposition des travailleurs aux risques et garantir un environnement de travail plus sain. L'abandon progressif de dispositifs d'évacuation manuels au profit de systèmes motorisés fait partie des mesures permettant d'améliorer la santé des travailleurs. Un équipement de protection individuelle approprié, des procédures opérationnelles standard et des contrôles de santé réguliers peuvent également contribuer à améliorer la santé et la sécurité des travailleurs, tout en appuyant la continuité des services.

Les programmes d'assainissement efficaces adaptent et conjuguent différentes approches et permettent un retour d'informations régulier pour orienter les mesures correctrices,

à l'aide de bilans d'apprentissage et de systèmes de suivi. L'apprentissage, l'adaptation et l'innovation nécessitent une planification judicieuse du temps, des capacités et des ressources, ainsi qu'un financement suffisant et des structures de compte rendu.

Perspectives d'avenir : la voie vers 2030

Le chemin à parcourir jusqu'à 2030 offre des occasions uniques de renforcer le leadership du gouvernement, d'améliorer la hiérarchisation des priorités politiques, de resserrer les partenariats et d'encourager les investissements publics stratégiques dans l'assainissement,

mais aussi de partager les exemples de réussite et d'apprendre de l'expérience et des innovations d'autres pays en vue de réaliser de manière collective l'objectif visant l'accès universel à un assainissement sûr.

Réunion de haut niveau organisée par le président de l'Assemblée générale pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs et des cibles liés à l'eau du Programme 2030

Assemblée mondiale de la Santé de l'OMS (événement annuel)

Conférence des Nations Unies sur l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action sur l'eau, du 22 au 24 mars 2023

Réunions des ministres des finances du partenariat Assainissement et eau pour tous (événement biennal)

Événements annuels organisés pour marquer les progrès réalisés au titre du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6

2020

Analyse approfondie de l'ODD 6 à l'occasion du Forum politique de haut niveau

Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques

**Conférence internationale de
haut niveau sur la Décennie
internationale d'action (2018-2028)
à Douchanbé**

2030

Semaine africaine de l'eau

Réunions du CMAE

Semaine arabe de l'eau

**Sommet sur l'eau pour
l'Asie et le Pacifique**

**Semaine internationale de
l'eau en Corée**

**Semaine internationale de
l'eau à Singapour**

**Semaine mondiale
de l'eau de l'Institut
international de l'eau de
Stockholm (SIWI)**

**Quinzième
anniversaire de la
reconnaissance
des droits
humains à l'eau et
l'assainissement en
2025**

Forum mondial de l'eau

**Congrès de l'Association
internationale de l'eau**

**Conférences régionales
sur l'assainissement
(LatinoSan, AfricaSan,
SacoSan)**

NOTES DE FIN

- ¹ OMS, *Global costs and benefits of drinking-water supply and sanitation interventions to reach MDG target and universal coverage*. OMS, Genève, 2012.
- ² OMS et ONU-Eau, *Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène rapport sur la situation mondiale en 2019* (rapport GLAAS 2019). OMS, Genève, 2019.
- ³ OMS et ONU-Eau, *Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène rapport sur la situation mondiale en 2019* (rapport GLAAS 2019). OMS, Genève, 2019.
- ⁴ OCDE, « Système de notification des pays créanciers ». OCDE, Paris, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <<https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>>, consulté le 28 août 2020.
- ⁵ Parikh, P. *et al.*, « Synergies and Trade-offs between Sanitation and the Sustainable Development Goals ». 2020, ResearchGate : 10.14324/111.444/000054.v1.
- ⁶ OMS, *Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé*. OMS, Genève, 2018.
- ⁷ OMS, FAO and OIE, *Note d'orientation technique relative à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et la gestion des eaux usées pour prévenir les infections et réduire la propagation de la résistance aux antimicrobiens*. OMS, Genève, 2020.
- ⁸ Esteves Mills, J. et Cumming, O., « The Impact of Water, Sanitation and Hygiene on Key Health and Social Outcomes: Review of Evidence ». 2017, ResearchGate : 10.13140/RG.2.2.36572.49280.
- ⁹ Adapté de : OMS, *Safer Water, Better Health*. OMS, Genève, 2019.
- ¹⁰ OMS, *Preventing diarrhoea through better water, sanitation and hygiene: exposures and impacts in low- and middle-income countries*. OMS, Genève, 2014.
- ¹¹ OMS, *Global costs and benefits of drinking-water supply and sanitation interventions to reach MDG target and universal coverage*. OMS, Genève, 2012.
- ¹² Hutton, G. et Chase, C., « The Knowledge Base for Achieving the Sustainable Development Goal Targets on Water Supply, Sanitation and Hygiene ». *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 13, n° 6, 2016.
- ¹³ Hutton, G. *et al.*, « Comparison of the costs and benefits of the Clean India Mission ». *World Development*, vol. 134 : 105052, 2020.
- ¹⁴ UNICEF, *National Economic and Financial Impact of the Swachh Bharat Mission*. UNICEF, New York, 2020.
- ¹⁵ UNICEF, WaterAid et WSUP, *Des toilettes publiques et communautaires adaptées aux femmes et aux filles : guide à l'intention des urbanistes et des décideurs*. WaterAid, Londres, 2018.
- ¹⁶ ONU-Eau, *Delivering the promise of safe water and sanitation for all by 2030: The SDG 6 Global Acceleration Framework*. ONU-Eau, Genève, 2020.
- ¹⁷ Andres, L. A. *et al.*, *Doing More with Less: Smarter Subsidies for Water Supply and Sanitation*. Banque mondiale, Washington, D.C., 2019.
- ¹⁸ Les travaux de recherche indiquent en général que, chez les populations étudiées, entre 25 % et 45 % des femmes souffrent d'une forme d'incontinence urinaire, un chiffre qui oscille entre 1 % et 39 % (augmente avec l'âge) pour les hommes. Source : Rosato-Scott, C., Giles-Hansen, C., House, S. *et al.*, *Guidance on supporting people with incontinence in humanitarian and low- and middle-income contexts* (LMICs), Rapport. LMIC-Incontinence-email-group, Université de Leeds, 2019.
- ¹⁹ White, S. *et al.*, « A Qualitative Study of Barriers to Accessing Water, Sanitation and Hygiene for Disabled People in Malawi », *PLOS One*, mai 2016, vol. 11, n° 5 : e0155043.
- ²⁰ WaterAid, Consortium « Sanitation and Hygiene Applied Research for Equity » (SHARE), Leonard Cheshire Disability and Inclusive Development Centre, *Including disabled people in sanitation and hygiene services*. WaterAid, Londres, 2011.
- ²¹ Wilbur, J. et Jones, H., « Handicap : Rendre l'ATPC véritablement accessible à tous », *Aux Frontières de l'ATPC : Innovations et Impressions*, numéro 3, Brighton, 2014.
- ²² UNICEF et OMS, *Progress on household drinking-water, sanitation and hygiene 2000-2017: Special focus on inequalities*. UNICEF, New York, 2019.
- ²³ Harris, M. *et al.*, « Community-Level Sanitation Coverage More Strongly Associated with Child Growth and Household Drinking Water Quality than Access to a Private Toilet in Rural Mali ». *Environmental Science & Technology*, vol. 51, n° 12, 2017, p. 7219-7227.

- ²⁴ UNICEF, *The Environmental Impact of the Swachh Bharat Mission on Water, Soil and Food*. UNICEF, 2018.
- ²⁵ UNICEF et OMS, *Progress on household drinking-water, sanitation and hygiene 2000-2017: Special focus on inequalities*. UNICEF, New York, 2019.
- ²⁶ UNICEF et OMS, *Progress on drinking water, sanitation and hygiene in schools: Special focus on COVID-19*. UNICEF, New York, 2020.
- ²⁷ OMS et UNICEF, *WASH dans les établissements de santé : Rapport référentiel mondial 2019*. OMS, Genève, 2019.
- ²⁸ Les données à jour sont disponibles sur la page consacrée au JMP à l'adresse <washdata.org/data/healthcare> et seront publiées dans le cadre d'un rapport plus général sur les services WASH dans les établissements de soins de santé courant 2020.
- ²⁹ HCR, *Global Trends: Forced Displacement in 2019*. HCR, Genève, 2020.
- ³⁰ HCR, page consacrée au suivi des services WASH, disponible à l'adresse <<https://wash.unhcr.org/fr/>>, 2 septembre 2020.
- ³¹ Canet Rossello, J., « Analysis of global refugee settlement density vs UNHCR standard », thèse de doctorat pour l'Université polytechnique de Madrid, 2020.
- ³² HCR, analyses internes, septembre 2020.
- ³³ HCR, *Global Trends: Forced Displacement in 2018*, HCR, Genève, 2020.
- ³⁴ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Whole of Afghanistan: Multi-Sector Needs Assessments*. Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, 2018.
- ³⁵ UNICEF et OMS, *Progress on household drinking water, sanitation and hygiene 2000-2017*. UNICEF, New York, 2019.
- ³⁶ OMS et ONU-Eau, *Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène rapport sur la situation mondiale en 2019* (rapport GLAAS 2019). OMS, Genève, 2019.
- ³⁷ Pays participant au cycle GLAAS 2018/2019 dont le taux de défécation à l'air libre dépasse les 2 %.
- ³⁸ Hutton, G. et Varughese, M., « The Costs of Meeting the 2030 Sustainable Development Goal Targets on Drinking Water, Sanitation, and Hygiene », Document technique 10371 du Programme eau et assainissement de la Banque mondiale, 2016.
- ³⁹ Hutton, G. et Varughese, M., *Global and Regional Costs of Achieving Universal Access to Sanitation to Meet SDG Target 6.2*. UNICEF, New York, 2020.
- ⁴⁰ Les 18 pays à même de communiquer des données étaient les suivants : Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Colombie, Costa Rica, Hongrie, Îles Salomon, Iran, Kenya, Madagascar, Népal, Pays-Bas, Sénégal, Serbie et Tunisie.
- ⁴¹ OMS et ONU-Eau, enquête de pays GLAAS 2018/2019.
- ⁴² OMS et ONU-Eau, enquêtes de pays GLAAS 2016/2017 et 2018/2019.
- ⁴³ OMS, *Projet de treizième programme général de travail, 2019-2023*. OMS, Genève, 2018.
- ⁴⁴ ONU-Eau, *Delivering the promise of safe water and sanitation for all by 2030: The SDG 6 Global Acceleration Framework*, ONU-Eau, Genève, 2020.
- ⁴⁵ Northover, H., Ryu, S. K., et Brewer, T., *Achieving total sanitation and hygiene coverage within a generation: Lessons from East Asia*. WaterAid, 2016.
- ⁴⁶ L'outil de suivi et d'évaluation des politiques (PMAT) élaboré par l'OMS dans le cadre de l'initiative GLAAS peut être utilisé par les gouvernements et les partenaires du développement pour suivre et évaluer le texte des politiques, des plans et des stratégies régissant l'assainissement.
- ⁴⁷ Citons plusieurs exemples : le cadre « Institutional and Regulatory Framework for FSM in Urban Areas of Nepal » [Cadre institutionnel et réglementaire pour la gestion des boues fécales en milieu urbain] au Népal et le cadre « Institutional and Regulatory Framework for Faecal Sludge Management » [Cadre institutionnel et réglementaire pour la gestion des boues fécales] au Bangladesh.
- ⁴⁸ Banque mondiale, Organisation internationale du Travail, WaterAid et OMS, *Santé, sécurité et dignité des agents de l'assainissement – Étude préliminaire*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2019.

- ⁴⁹ Fonseca, C. et Pories, L., « Financing WASH: How to Increase Funds for the Sector while Reducing Inequalities », Document d'orientation en vue de la réunion des ministres des finances du partenariat Assainissement et eau pour tous, Note d'information, La Hague, Pays-Bas, IRC, 2017.
- ⁵⁰ Hutton, G., « Benefits and costs of the water, sanitation and hygiene targets for the post-2015 development agenda ». *Prioritizing Development*, chapitre 23, édité par Bjorn Lomborg, Cambridge University Press, 2018.
- ⁵¹ Banque mondiale, *The Economic Impacts of Inadequate Sanitation in India*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2011.
- ⁵² DeFrancis, M. P., *Economic Impacts of Inadequate Sanitation in Bangladesh*, Programme eau et assainissement, Banque mondiale, Washington, D.C., 2012.
- ⁵³ Banque mondiale, *Economic Impacts of Inadequate Sanitation in Pakistan*, Document de travail du Programme eau et assainissement. Economics of Sanitation Initiative, Washington, D.C., 2013.
- ⁵⁴ Brocklehurst, C., Mead, S., et Verhagen, J., *Documentation of WSP's Engagement in the Rural Sanitation Sector in South Asia – Regional Synthesis Report*. Banque mondiale, Washington, D.C., 2016.
- ⁵⁵ TrackFin est une méthode permettant d'identifier et de surveiller les financements en faveur du secteur WASH aux niveaux national ou infranational d'une manière cohérente et comparable. Elle permet l'élaboration de comptes WASH pour réaliser des comparaisons aux échelles nationale et internationale, et fournir une base de référence en vue de mieux planifier et financer les services et les systèmes WASH. Pour en savoir plus sur TrackFin ou exprimer votre intérêt pour l'élaboration de comptes WASH, veuillez écrire à l'adresse suivante : glaas@who.int.
- ⁵⁶ Toilet Board Coalition, *The Sanitation Economy in India: Market Insights and Estimates*. 2017.
- ⁵⁷ OMS et ONU-Eau, *Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène rapport sur la situation mondiale en 2019* (rapport GLAAS 2019). OMS, Genève, 2019.
- ⁵⁸ OMS et UNICEF, *Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) au sein des établissements de soins de santé (ESS) dans le cadre des objectifs de développement durable*. OMS, Genève, 2018.
- ⁵⁹ UNICEF et OMS, *Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable*, UNICEF et OMS, New York, 2016.
- ⁶⁰ OMS et UNICEF, *Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) au sein des établissements de soins de santé (ESS) dans le cadre des objectifs de développement durable*. OMS, Genève, 2018.
- ⁶¹ Organisation des Nations Unies, *Rapport de synthèse 2018 sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement*. Organisation des Nations Unies, New York, 2018.
- ⁶² UNICEF et OMS, *Progress on household drinking-water, sanitation and hygiene 2000-2017: Special focus on inequalities*. UNICEF, New York, 2019.
- ⁶³ OMS et ONU-Eau, *Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène rapport sur la situation mondiale en 2019* (rapport GLAAS 2019). OMS, Genève, 2019.
- ⁶⁴ Organisation des Nations Unies, *Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux*. Organisation des Nations Unies, 1999.
- ⁶⁵ OMS, *Planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement : Manuel pour une utilisation et une élimination sûre des eaux usées, des excréta et des eaux ménagères*. OMS, Genève, 2015.
- ⁶⁶ Ministère de l'eau et de l'irrigation, Jordanie.
- ⁶⁷ OMS, *Guide OMS pour l'utilisation sans risque des eaux usées, des excréta et des eaux résiduaires en aquaculture et en agriculture*, volumes III et IV. OMS, Genève, 2006.



pour chaque enfant

Division des programmes/WASH
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis
www.unicef.org/wash

ISBN 978-92-806-5244-4

